

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LE MERCURE D'OCTOBRE 1723.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, ruë S. Jacques, au Lys d'Or.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale pour toutes choſes eſt à M. MOREAU, *Commis au Mercure, chez M. le Commiſſaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Le prix eſt de 30. ſols.

Digitized by Google

LE MERCURE D'OCTOBRE 1723.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Proſe.

ORESTE ET PYLADE.

Cantate à deux voix.

Oreſte.

Dieux inhumains, qui vous arrête ?
Vous ſçavez trop quel ſang Oreſte a répandu,
Tiendrez-vous long-temps ſur ma tête,
Le trait vangeur vainement ſuſpendu,
Dieux inhumains, qui vous arrête ?

Digitized by Google

O Ciel, quel effroyable orage !
Dans les flots écumans, quels abîmes ouverts !
La foudre brille, gronde, éclate dans les airs,
Quel desordre ! quels cris ! quelle horreur ! quel ravage !

Où vont ces vaisseaux malheureux !
Ah ! qu'ils n'approchent pas de ce cruel rivage ;
Le sort qui les attend est cent fois plus affreux,
Que le plus funeste nauffrage.

Le Ciel devient serain, la mer calme sa rage,
Quel est cet Etranger qui paroît à mes yeux ?
Infortuné mortel, va, fuis loin de ces lieux.
Ah ! Pylade, est-ce vous ?

Pylade.

Quoy ! retrouver Oreste !
Quel bonheur !

Oreste.

Sort fatal !

Pylade.

Jour heureux !

Oreste.

Jour funeste !

Pylade.

Digitized by Google

Pylade.

Qu'entens-je ! quel accueil lorſque je vous revois !

Oreſte.

Ah ! faut-il que ce ſoit pour la derniere fois !

Pylade.

Qu'une longue abſence eſt cruelle !
Mais quel plaiſir charmant,
De revoir un amy fidelle,
Ne fuſt-ce qu'un moment !

Loin de nos funeſtes allarmes,
Oublions nos malheurs,
Et d'un retour ſi plein de charmes,
Goûtons mieux les douceurs,
Qu'une longue, &c.

Oreſte.

Ignorez-vous quel ſort en ces lieux vous attend ?

Pylade.

Quel qu'il ſoit il n'importe :
Je vous ai vû, je perirai content ;
Sur tout autre intereſt mon amitié l'emporte.

Digitized by Google

Oreſte.

Ah ! de grace fuyez un aſſuré trépas.
Du ſang des étrangers dont les flottes errantes,
Abordent ces affreux climats,
Ces rives ſont toûjours fumantes.
Pouvez-vous m'arracher aux fureurs de Thoas,
Echapé preſque ſeul aux fureurs de Neptune.

Pylade.

Je puis mourir & mourir avec vous ;
C'eſt la ſeule douceur que dans mon infortune,
Me laiſſe encor le ſort jaloux,
Dût mon ſang à longs flots inonder cette rive ;
Dût-on me preparer mille tourmens affreux ;
Si vous mourez, vôtre ombre fugitive
Ne deſcendra pas ſeul au ſéjour tenebreux.

Oreſte.

Helas ! de mes forfaits vous n'êtes point complice,
Si vous m'aimez, fuyez & me laiſſez perir.

Pylade.

Si vous m'aimez, vivez & me laiſſez mourir.

Enſemble.

Puis-je vivre, } & ſouffrir que mon amy periſſe.
Puis-je fuir. }

Oreſte.

Digitized by Google

Oreſte.

Que vous cauſez d'ennuis à mon cœur allarmé !

Pylade.

Ah ! j'atteſte le Ciel qu'au vaſte ſein de l'onde
Le flambeau qui nous luit à jamais abîmé
Laiſſera l'univers dans une nuit profonde,
Si je quitte un amy ſi tendrement aimé.

Oreſte.

Que le Tyran tonne, fremiſſe;
Rien ne ſçauroit nous ébranler :
Les Dieux déteſtent l'injuſtice ;
C'eſt à lui de trembler.

Pylade.

S'il peut, au gré de ſon envie,
Terminer nos jours & les miens ;
Nos cœurs ont malgré ſa furie,
Des droits indépendans des ſiens.

Enſemble.

Que le ſombre Tenare,
D'une union ſi rare,
Admire les effets :
Malgré le ſort barbare,

Digitized by Google

La mort même qui nous separe,
Va nous réünir à jamais.

Nous avons donné une Dissertation Critique sur la Tragedie d'Athalie, dans les Mercures des mois de Septembre & d'Octobre 1722. nous en avons inseré une autre sur la Comedie du Nouveau Monde dans le Mercure du mois de Janvier 1723. Nous aurions continué, si l'Auteur de ces deux Dissertations nous en eut envoyé de nouvelles; nous commencions même à desesperer qu'il nous tint parole, quand nous avons reçû la Lettre Critique qu'on va lire.

LETTRE d'un Auteur Anonyme aux Auteurs du Mercure.

Vous êtes sans doute surpris, Messieurs, du silence que je garde depuis cinq ou six mois. Il est temps que je le rompe, & que je le justifie. Je ne vous ai promis des Dissertations que sur les Pieces qui auroient du succès, & vous sçavez que celles, qui depuis mon engagement avec vous, ont réüssi sur le Theatre François, n'ont pas encore été imprimées; Inès de Castro vient enfin de l'être, je vous tiens parole.

Disser-

Digitized by Google

Dissertation Critique sur Inès de Castro, *de M. de la Mothe.*

Le succès de cette Tragedie a été tel qu'on auroit de la peine à en trouver d'aussi brillant. Les Corneilles & les Racines n'ont peut-être jamais été si favorisez du public que M. de la Mothe l'a été. Ce n'est pas que je prétende par là placer l'éleve au-dessus des Maîtres ; il m'en desavoüeroit lui-même, je le crois assez modeste pour se contenter de marcher à leur côté.

Je ne prétends pas non plus condamner le favorable accüeil que tout Paris a fait à *Inès de Castro* ; jamais Piece n'a plus interessé le cœur, les larmes qu'on y a versées en sont des preuves incontestables, mais cela ne suffit pas pour constituer une bonne Piece ; un fond vicieux peut être caché sous des beautez ébloüissantes dont il est revêtu ; cette espece de fard ne laisse pas même de faire honneur à la main qui l'a si adroitement appliqué ; les admirateurs, de leur côté, ne veulent pas avoüer qu'ils se sont trompez, & par amour propre, ils ne retractent point leurs suffrages.

Par fond vicieux, j'entends la Fable, & non le sujet.

Digitized by Google

Il n'en eſt guere de plus heureux & de plus Theatral que celui d'Inès de Caſtro. Il eſt ſi intereſſant par lui-même qu'il n'a pas eu beſoin d'appeller l'art à ſon ſecours. Ainſi on ne doit pas être ſurpris que M. de la Mothe ait un peu negligé la verſification dans un Ouvrage, dont les ſeules ſituations lui aſſuroient le ſuccès.

Il auroit été à ſouhaiter qu'il ſe fut un peu plus attaché à ſa fable. Il me permettra de dire que la vrai-ſemblance y eſt quelquefois bleſſée. Je vais tâcher de le prouver.

Plan de la Tragedie d'Inès de Caſtro.

Alphonſe, Roy de Portugal avoit épouſé en ſecondes nôces une Reine de Caſtille, mere de Ferdinand. Ce Ferdinand avoit une ſœur appellée Conſtance, qui avoit ſuivi ſa mere en Portugal, pour être mariée à Don Pedre, fils unique d'Alphonſe, & préſomptif heritier de ſa Couronne. Ce double mariage avoit dû être celebré dans le même temps, pour former un double lien entre les Caſtillans & les Portugais; mais Don Pedre qui ne pouvoit y conſentir, attendu les engagemens qu'il avoit contractez avec *Inès*, ſujette du Roy, ſon pere, obtint

obtint qu'il fut differé. La guerre qui étoit alors entre les Portugais & les Affriquains servit de prétexte à ce délai. Il vouloit, disoit-il, se rendre plus digne de l'Infante de Castille, par la gloire qu'il se flattoit d'acquerir dans cette expedition. Cette noble ambition ne fut pas démentie par le sort des armes, il triompha des Affriquains, il revint chargé de glorieuses dépoüilles. Mais sa victoire coûta cher à son amour. Plus de prétextes pour éluder le traité juré solemnellement entre les deux Couronnes. Il trouva à Lisbonne l'Ambassadeur du Roy de Castille, chargé des ordres de son Maître pour l'accomplissement du traité. Alphonse qui n'avoit pas prévû l'obstacle secret que le cœur de son fils devoit apporter à ses desseins, assure l'Ambassadeur de Castille, dans son audience de congé, d'un Hymen qui doit être celebré dans le même jour; mais la Reine ne prend pas le change. Les froideurs de Don Pedre pour Constance lui ont donné des soupçons dont elle fait part au Roy son époux. Alphonse les rejette comme mal fondez. Il ne peut croire que son fils ait d'autre volonté que la sienne. Il s'en faut bien que la Reine soit si credule. Elle observe si bien Don Pedre & Inès, qu'elle fortifie ses soup-

Digitized by Google

çons. Elle declare à Alphonſe en preſence de Don Pedre & d'Inès, que c'eſt l'Amour que ſon fils a pour cette ſujette qui l'empêche de conſentir à l'Hymen de Conſtance. Inès veut envain le nier, Don Pedre l'avoüe hautement. Alphonſe irrité contre ſon fils & contre Inès, fait arrêter cette derniere comme la plus coupable, & la remet entre les mains de la Reine. Don Pedre craignant tout pour ſa chere Inès, ſe met à la tête d'une troupe d'amis, force le Palais, penetre juſqu'à l'appartement d'Inès pour l'enlever. Inès ne veut pas le ſuivre, elle l'accable de reproches mêlez de tendreſſe, & par-là elle donne à Alphonſe le temps de diſſiper les mutins, & de faire arrêter ſon fils; il le condamne à la mort. Juſques-là le mariage ſecret de Don Pedre & d'Inès n'eſt connu que des ſpectateurs; mais la condamnation de Don Pedre fait enfin reveler ce grand ſecret. Inès demande une audience au Roy, elle l'obtient par l'entremiſe de Conſtance. C'eſt la ſeule action que l'Auteur ait donnée à cette Princeſſe dans toute ſa Piece; mais en récompenſe il lui a donné tant de vertu qu'elle nous intereſſe, malgré ſon inaction. Inès declare à Alphonſe ſon mariage avec Don Pedre. Alphonſe n'en eſt que plus irrité contre elle. Mais il ne peut

Digitized by Google

peut tenir contre l'innocent ſtratagême dont elle uſe, en lui faiſant preſenter deux enfans, fruits de ſon mariage clandeſtin. Alphonſe attendri à la vûë de ces enfans pardonne au pere & à la mere, il envoye chercher ſon fils, il embraſſe Inès; mais elle ne joüit pas long-temps des bontez de ſon Roy, elle ſent les violens effets du poiſon que la Reine lui a fait donner à l'inſçû, même des ſpectateurs. Don Pedre qui vient pour remercier ſon pere du pardon qu'il lui a fait annoncer, trouve ſon épouſe expirante; il veut ſe tuer, on l'en empêche, & Inès le prie en mourant de récompenſer la vertu de Conſtance, en lui conſacrant des jours qu'elle a ſauvez. Voilà quelle eſt la conſtitution de cette Piece qui a fait verſer tant de larmes; & voici quelles ſont mes réflexions.

ACTE I.

Ce premier Acte n'eſt guere chargé d'expoſition; mais il n'en a pas plus d'action.

Dans la premiere Scene Alphonſe prêt à donner audience à l'Ambaſſadeur de Caſtille, eſt un peu ſurpris de voir que ſon fils ne le ſuit pas, quoique très-intereſſé dans l'affaire qu'on y doit traiter.

Le

Digitized by Google

Je dis, *un peu surpris*, parce qu'il l'excuse par cette frivole raison qu'il en donne.

Mon fils ne me suit point. *Il a craint, je le vois,*
D'être ici le témoin du bruit de ses exploits.

Dans la seconde Scene l'Ambassadeur de Ferdinand reçoit son audience de congé, quoiqu'il parle comme si c'étoit une premiere audience. Je ne vois pas quelle necessité il y a de le congedier. Ne vaudroit-il pas mieux qu'il fut témoin oculaire de la celebration du mariage. L'Auteur a eu ses raisons pour le faire partir. Il auroit fallu le faire agir dans la Piece, & cela n'entroit pas dans son plan.

La Reine beaucoup plus clairvoyante que le Roy, fait entendre à Alphonse qu'elle craint *un peu de résistance* de la part de Don Pedre, qui est, dit-elle, *presque* farouche auprès de l'Infante. Ce *peu* & ce *presque* semblent menagez par l'Auteur plutôt que par la Reine, qui ne parle guere par diminutifs, & qui ne soupçonne que trop le mépris que Don Pedre a pour sa fille. Alphonse traite ces ombrages de bagatelle. Voici comme il excuse son fils.

C'est un heros naissant de sa gloire frapé,

Et

Digitized by Google

Et d'un premier triomphe encor tout occupé,
Bien-tôt n'en doutez pas une juste tendresse,
De ce superbe cœur dissipera l'ivresse.

Ces quatre vers me paroissent diametralement opposez à ceux de la Scene precedente, où Alphonse dit que son fils craint d'entendre vanter ses exploits. Comment allier la modestie portée jusqu'à l'excès, avec l'*orgueil* qui va jusqu'à l'ivresse. Cette contradiction est d'autant plus frapante qu'elle est d'une Scene à l'autre : la Reine ne se paye pas de si mauvaises raisons, elle va au fait. Voici comme elle s'explique :

Eh qui n'eut pas pensé qu'aujourd'hui sa presence,
Dût de l'Ambassadeur honorer l'audience ?
Mais il n'a pas voulu vous y voir rappeller,
Des traitez que son cœur refuse de sceler.

Alphonse qui devroit être frappé d'une remarque si judicieuse, n'y prête pas la moindre attention. Il est toûjours persuadé que son fils ne sçauroit lui desobéïr ; & après avoir débité de très-belles maximes sur l'aveugle soumission qu'on doit à l'authorité suprême, il quitte la Reine, en lui disant qu'il va parler à son fils en *Souverain*.

Dans cette quatriéme Scene, la Reine semble

ſemble parler à Inès, en perſonne parfaitement inſtruite de l'amour que Don Pedre a pour elle. En effet, ſans employer la moindre adreſſe à découvrir ſes ſentimens ſecrets, elle lui dit bruſquement:

Je le voi, ce n'eſt point la Princeſſe qu'il aime.
Il vous parle de vous.

Inès a beau le nier. La Reine en paroît toûjours perſuadée. Mais qu'elle le ſoit ou non; voici comme je raiſonne. Si elle eſt ſûre de l'amour de Don Pedre pour Inès, elle en a dû avertir le Roy, & lui ſauver le nouvel engagement qu'il vient de contracter avec Ferdinand en la perſonne de ſon Ambaſſadeur. Si elle ne fait que s'en douter, elle ne doit pas effrayer Inès par les ſanglantes menaces qu'elle fait contre celle qui auroit le malheur d'être la Rivale de ſa fille: eſt-cela le moyen d'éclaircir ſes doutes? n'eſt-ce pas plus plutôt dire à la tremblante Inès, ſi tu es cette malheureuſe *victime dévoüée à toute ma colere*, prends ſi bien tes meſures que je n'en ſçache jamais rien.

La Scene entre Don Pedre & Inès eſt très-intereſſante; ce qu'on a remarqué de trop bruſque dans la precedente, a ſervi à rendre celle-ci plus chaude. Plus la Reine a marqué d'emportement, plus le

Digitized by Google

le danger d'Inès s'eſt accru à nos yeux. Voici comment elle parle :

Pour comble de malheur la Reine me ſoupçonne.
Si vous voyez la rage où ſon cœur s'abandonne ;
Et tout l'emportement de ce courroux affreux,
Qu'elle voüe à l'objet honoré de vos feux, &c.

Le danger d'Inès s'augmente encore par le crime d'Etat. Les ſpectateurs apprennent qu'il y a une Loy en Portugal, qui condamne à la mort toute ſujette qui oſera ſe marier ſecretement avec l'heritier préſomptif de la Couronne. Quoique cette Loy ne ſoit que de la façon de l'Auteur, on ne laiſſe pas de ſentir, & de s'intereſſer d'après l'hypotheſe, bonne ou mauvaiſe. Le Tribunal tumultueux conſulte plus le cœur que la raiſon, & laiſſe au Tribunal tranquille le ſoin de penſer que ce qui doit faire le nœud d'une Piece demande un fondement plus ſolide.

Don Pedre effrayé du peril de ſa chere Inès, lui conſeille la fuite, mais elle lui fait voir ſagement que cette fuite d'écouvriroit un ſecret qu'ils ont tant d'intereſt à dérober à la connoiſſance d'Alphonſe. Don Pedre trouve qu'elle raiſonne juſte, & la confirme dans le deſſein de tenir leur amour ſecret par ces vers.

Digitized by Google

J'y consens, chere Inès, Alphonse va m'entendre,

Cachez bien l'interest que vous y pouvez prendre.

Foible résolution ! il va tout reveler dans le second Acte, & qui pis est, sans necessité.

ACTE II.

La premiere Scene de ce second Acte est entre Alphonse & Constance. Le caractere de l'Infante est très-aimable, elle aime Don Pedre, mais d'un amour le plus sage, & le plus raisonnable qui fut jamais. Elle ne sçauroit souffrir qu'on fasse la moindre violence au cœur de ce Prince ; & après avoir avoüé au Roy qu'elle aime l'Infant, elle le prie de ne pas presser un Hymen, où l'amour n'auroit point de part du côté de Don Pedre. Mais plus elle prie Alphonse de differer l'accomplissement du traité, plus il se croit engagé à le hâter. Elle se retire voyant venir Don Pedre que le Roy a mandé.

Cette seconde Scene est infiniment plus belle & plus vive que la premiere. Alphonse fait entendre à son fils qu'il est temps de celebrer un Hymen qui n'a été que trop long-tems differé. Il ajoûte qu'il est surpris de lui voir si peu d'impatience pour posse-

der

Digitized by Google

der Constance, & qu'il *faille l'avertir, & lui ordonner d'être heureux.* Don Pedre lui répond qu'il croyoit s'être *assez expliqué en se taisant*, & qu'il s'étoit flatté que *son pere voudroit bien* entendre son silence, *& ne lui rien ordonner.* Ces dernieres paroles excitent le courroux d'Alphonse ; cependant il se fait violence, & dit à son fils que *sa bonté veut bien encore se dissimuler sa témerité.* Il ajoûte qu'il ne lui fait pas un crime *de dérober son ame au pouvoir de Constance, & d'avoir un cœur inaccessible aux traits de la beauté.* Mais, *vous figurez-vous*, poursuit-il,

Que ces grands Hymenées,
Qui des enfans des Rois reglent les destinées,
Attendent le concert des vulgaires ardeurs,
Et pour être achevez veillant l'aveu des cœurs ?
Non, Prince, loin du Trône un penser si bizarre.

Ces vers là sont assez beaux, mais ils ne me paroissent pas assez exacts. Que veut dire *le concert* ? que signifie le *bizarre.* L'un est louche, & l'autre déraisonnable. En effet, a-t'on jamais pensé que ce soit un *penser bizarre* que d'exiger l'aveu des cœurs dans l'Hymen ? Quoy de plus naturel ! Don Pedre comprend

Digitized by Google

prend bien le faux de cette maxime, & la détruit par ces quatre beaux vers.

Le plus vil des mortels dispose de sa foy,
Ce droit n'est-il éteint que pour le fils d'un Roy?
Et l'honneur d'être né si près du Diadême,
Me doit-il en esclave arracher à moi-même.

Tout ce que Don Pedre continuë de dire à Alphonse devroit desarmer son courroux; mais il est trop esclave de sa foy, pour la laisser balancer à la tendresse paternelle. *Voulez-vous*, lui dit-il.

Que bien-tôt Ferdinand outragé,
Nous jurant désormais une guerre éternelle,
Accoure se vanger d'un voisin infidelle.

Il s'en faut bien que ces trois vers me paroissent aussi beaux que les precedens. J'y vois un *bien-tôt*, & un *désormais* qui ne me semblent pas faits pour se trouver si voisins l'un de l'autre; *accoure se vanger* n'est pas trop françois.

C'est ici où Don Pedre justifie l'*ivresse* de la gloire, dont son pere a parlé dans le premier Acte. Il l'invite *à embrasser un prétexte à de vastes conquêtes, à soumettre la Castille, & enfin à faire subir à nous ses voisins l'ascendant de ses nobles destins.*

Digitized by Google

destins. Ce qui donne lieu à Alphonse de dire ces beaux vers du Cid.

Vos fureurs ne sont pas une regle pour moi,
Vous parlez en soldat, je dois agir en Roy.

Je conviens que ce dernier vers est mieux placé ici que dans le Cid. Mais M. de la Mothe devroit se contenter de cette gloire, sans s'attribuer celle de l'avoir fait, comme il le dit dans sa Preface. Voici ses propres termes. *J'ai laissé dans ma Piece un vers de Corneille que la force de mon sujet m'avoit fait faire aussi; & quand on m'a fait appercevoir qu'il étoit du Cid, je n'ai pas crû me devoir donner la peine de l'affoiblir pour le déguiser.* La beauté de ce vers n'est pas au-dessus de la portée de M. de la Mothe; mais nous ne faisons pas tout ce qui est à nôtre portée; & d'ailleurs il s'agit ici d'un vers si connu, qu'il n'est pas possible que l'Auteur d'Inès ne l'ait pas entendu cent fois. N'auroit-il pas mieux fait d'avoüer qu'il l'a trouvé si convenable *à la force de son sujet*, qu'il n'a pas balancé un moment à l'adopter? ou du moins ne devoit-il pas se douter un peu que sa memoire qui est des plus heureuses, ne l'eut mieux servi, qu'il n'auroit voulu. Au reste rien n'est si beau que toutes les maxi-

Digitized by Google

maximes d'Alphonſe ſur les devoirs des Rois envers les ſujets. On ne les peut rendre plus noblement. Je remarque ſeulement un petit défaut dans ce dernier vers.

Nous nous montrons leurs Rois moins que leurs aſſaſſins.

L'affirmation du premier hemiſtiche nous prepare à quelque choſe qui caracteriſe le Roy, & non l'aſſaſſin. Il faudroit que l'adverbe *moins* precedât le nom de Roy, par exemple :

Nous nous montrons bien moins leurs Rois que leurs Tyrans.

Ce ſeroient là des minuties pour toute autre ouvrage que celui d'un Académicien ; mais ce nom eſt d'un dangereux exemple pour des imitateurs trop reſpectueux. Voici deux vers qui ont toûjours fait rire, peut-être faute d'avoir été bien entendus.

Seigneur, ce que je ſuis
Ne me permet auſſi qu'un mot, je ne le puis.

On voit aſſez que l'Auteur a voulu faire entendre que Don Pedre étant déja marié avec Inès ne pouvoit épouſer Conſtance. Mais Alphonſe qui ignore cet Hymen ſecret, ne peut donner à cet équivoque qu'un ſens très-injurieux, ſur-tout après

Digitized by Google

après avoir dit, *en un mot je le veux.* Cette affectation de repeter *en un mot*, où *l'équivalant* n'eſt pas excuſable, d'autant plus qu'il eſt precedé d'un *ce que je ſuis*, qui peut ſignifier la condition d'heritier préſomptif de la Couronne, comme la qualité d'époux. Paſſons à la troiſiéme Scene.

La Reine fondée ſur de ſimples conjectures vient declarer que Don Pedre ne refuſe la main de Conſtance, que parce qu'il aime Inès. Alphonſe en eſt frappé; mais cela n'iroit pas plus loin, ſi Don Pedre ſçavoit auſſi-bien ſe taire qu'une femme. Inès nie l'amour dont on veut lui faire un crime, Don Pedre l'avouë hautement par ces vers:

Ne déſavoüez pas, Inès, que je vous aime,
Seigneur, loin de rougir, j'en fais gloire moi-même.

Cette indiſcretion me paroît d'autant plus inexcuſable qu'elle eſt tout à fait volontaire. Qu'on ne me diſe pas que Don Pedre y eſt comme forcé par le mépris que la Reine ſemble faire de ſa Maîtreſſe par ces vers.

Le Prince ſéduit par ſes foibles attraits,
Et plus ſans doute encor par beaucoup d'artifices.

Eſt-ce là une raiſon aſſez forte pour lui

Digitized by Google

lui faire rompre un silence gardé depuis si long-temps. Je dis plus, je ne puis comprendre comment on a pû ignorer pendant le cours de quelques années un mystere, dont un Prince si peu capable de captiver sa langue étoit le premier dépositaire. Je conviens que cet aveu n'expose pas Inès à la rigueur des loix, mais il la livre à toute la fureur d'une mere idolâtre de sa fille. Don Pedre ne l'ignore pas, puisque voyant que le Roy, après avoir ordonné qu'on arrête Inès, en confie la garde à la Reine, il s'écrie avec emportement :

O Ciel ! en quelles maîns l'allez-vous hazarder,
Vous exposez ses jours.

Cette réflexion lui vient un peu trop tard. Inès est arrêtée, il n'y va pas moins que de sa vie ; mais, dira-t'on, ce n'est qu'une imprudence qui a échapé à un jeune Prince ; est-ce là une faute à faire tant de bruit ? Je réponds que si pareilles fautes sont permises dans une Tragedie, l'art ne sera pas bien difficile, une imprudence épargnera à l'Auteur la peine d'imaginer des moyens pour découvrir des secrets importans: Un mot lâché le tirera d'affaire, & il arrivera au dénouëment sans obstacle. Finissons cet Acte. Le Roy impose silence à son fils, & lui ordon-

Digitized by Google

ordonne de sortir. Don Pedre s'emporte d'une maniere à jetter d'étranges soupçons dans l'esprit d'Alphonse. Voici ses propres termes.

Ah ! pour Inès tant de rigueur m'accable !
Je sors, *à part*, mais je crains bien de revenir coupable.

Je conviens que l'*aparte* n'est pas censé être entendu. Mais ce qui le precede doit allarmer le Roy, & sur-tout le, *je sors*, prononcé, après *sortez*. Don Pedre est assez accoutumé à ces formules de repetition qui ne sont rien moins que respectueuses. Comme l'Acte devroit finir ici pour finir plus chaudement, je passe les deux Scenes qui suivent celle-ci. Elles ne font rien à la Piece.

ACTE III.

Alphonse fait entendre à la Reine qu'il a imaginé un moyen victorieux pour sortir de l'embarras où Don Pedre vient de le jetter, & pour penetrer dans le cœur d'Inès : voici comme il parle.

Voyons Inès, suivons ce que le Ciel m'inspire ;
Dans le fond de son cœur je me promets de lire.

Ceci nous prepare à un art de la part

Digitized by Google

de l'Auteur, & c'eſt cet art que j'ay trouvé à redire dans l'Acte precedent. La Reine ſort, chargée de faire venir Inès.

La Scene entre le Roy & Inès eſt tout-à-fait Theatrale. Le Roy lui promet de tout oublier, pourvû qu'elle veuille reparer ſa faute en épouſant Rodrigue, Prince de ſon ſang. Inès n'y peut conſentir, & le fait entendre par ces vers.

Et que me ſerviroient les honneurs éclatans,
D'un Hymen que jamais l'amour.....

Alphonſe lui coupe la parole. L'impetuoſité de ſa colere ne lui permet pas d'en entendre davantage. Il lui reproche l'ambition démeſurée qui ne la fait pas moins aſpirer qu'au Trône de Portugal. Il fait plus, il ſoupçonne l'Hymen clandeſtin, & le fait connoître par ces vers, en parlant de ſon fils :

Que ſçais-je même encor ſi plus impatient,
Au mépris de la loy, peut-être l'oubliant,
Vôtre amour n'auroit pas reglé ſa deſtinée,
Et bravé le danger d'un ſecond Hymenée.

Je ne ſçais pourquoi M. de la Mothe donne ce ſoupçon au Roy. Eſt ce pour augmenter le danger d'Inès ? Une ſimple préſomption ne fait pas une conviction ; les jours d'Inès n'en ſont pas plus expoſez,

Digitized by Google

fez, au contraire le soupçon prematuré la doit engager à prendre de nouvelles mesures pour cacher son crime. Je dis *plus* : le spectateur qui dès le premier *Acte* a été mis au fait de ce mariage, est fâché qu'Alphonse se mêle de le deviner : il voudroit en sçavoir plus que l'Acteur principal. D'ailleurs dans le cinquiéme Acte Alphonse sera moins étonné d'apprendre ce qu'il aura déja soupçonné, & pourroit dire froidement, je m'en étois bien douté. Mais c'est trop s'arrêter à des peccadilles, à mesure que nous irons en avant les inconveniens se multiplieront, & ils donneront lieu de faire des remarques plus importantes. La Reine vient toute éperduë. Elle annonce au Roy *que Don Pedre est déja dans la place*, suivi d'un peuple rebelle. Le Roy s'écrie,

Malheur que je n'ay pû prevoir, ni prevenir.

C'est envain que par ce vers il prétend s'excuser, ou plutôt disculper l'Auteur ; son fils lui en a assez fait connoître par son adieu peu respectueux, pour l'obliger au moins à faire observer ce jeune emporté. Nous l'avons remarqué dans l'Acte precedent. Alphonse sort pour aller reprimer les seditieux.

La Reine continuë à dire des injures à Inès. Elles ne lui coutent rien. Don Pe-

Digitized by Google

dre qui a forcé le Palais, & qu'elle voit venir l'épée à la main, l'oblige à sortir pour aller voir ce que devient le Roy.

Voici une Scene qui nous étale une vertu la plus déraisonnable qui fut jamais. Don Pedre vient prier Inès de se sauver avec lui. Il est en droit de le lui commander comme son époux, mais elle est sourde à tout ce qu'il lui dit de plus touchant. Il est vrai que ses injustes refus sont pompeusement exprimez. *Non*, dit elle,

Ne l'esperez pas;

Prince, je crains le crime, & non pas le trépas.

Il est beau qu'elle soit insensible pour son propre danger; mais l'humeur inflexible d'Alphonse la doit allarmer pour son mari. Rien ne me paroît plus raisonnable que ce que ce Prince lui dit.

Laissez-moi mettre au moins vos jours en seureté:

Je ne crains que pour vous un Monarque irrité.

Laissez-moi remporter ce fruit de mon audace,

Et je reviens alors lui demander ma grace.

J'écoute-jusques-là l'inflexible courroux,

Et ne puis rien sur moi tant que je crains pour vous.

Voilà des raisons qui paroissent dictées par la sagesse. Mais Inès est vertueuse jusqu'à

Digitized by Google

jusqu'à la barbarie. *Allez*, lui répond-elle,

Allez desavoüer de coupables transports,
Pour prix de mon amour, donnez-moi vos remords;
Mais si vous m'en croyez moins qu'une aveugle rage,
Je demeure en ces lieux, & j'y suis vôtre ôtage.

Quel dommage que de si beaux vers soient si mal employez! La vertu d'Inès n'est elle pas plus aveugle que la rage prétenduë de Don Pedre? Il ne veut que la mettre en seureté, & il revient se jetter aux pieds de son pere. La fureur s'explique-t'elle de même? Je sçais que l'Auteur avoit besoin pour faire la Piece que Don Pedre tombât entre les mains d'Alphonse; mais quoi de plus facile que de le faire arrêter sur le point de se sauver avec Inès. La vertu de cette derniere en auroit été moins ébloüissante, mais plus sage.

Le Roy vient, il ordonne à son fils de rendre son épée, ou de lui en percer le sein. Le fils respectueux fremit de l'alternative, il jette son épée aux pieds de son pere; mais voyant que sa soumission ne l'attendrit pas, & qu'il menace également les jours d'Inès & les siens, il se

Digitized by Google

livre tout entier à ses transports, jure de tout perdre, si l'on ose attenter sur les jours de sa chere Inès, & cependant tout desesperé qu'il est, il ne laisse pas de faire une exception pour Alphonse, & pour Constance qui devroit lui valoir sa grace. Le Roy le fait arrêter.

ACTE IV.

Voici l'Acte qui donne plus de matiere aux réflexions critiques. Alphonse dans un Monologue se convainc lui-même de la tendresse de son fils par cette apostrophe.

J'ay du moins reconnu que malgré ton yvresse,
Tu n'as point pour ton pere étouffé ta tendresse.
J'ay vû qu'au desespoir de me desobéir,
Tu mourrois de douleur sans pouvoir me haïr.

Voilà le pere qui parle, mais le Roy s'explique bien autrement. Ah ! dit il,

Quittons le Diadême, ou vengeons-en les droits.

Le Roy a donc prononcé l'Arrest de mort, mais cet Arrest n'est pas irrevocable. Il y a un temperament à prendre. Si Don Pedre consent à épouser Constance, le crime d'Etat disparoît, & laisse agir le pere en liberté. Nous l'allons voir dans

Digitized by Google

dans la Scene suivante. Don Pedre mandé par Alphonse vient. Voici comment lui parle ce Monarque, moitié Roy, moitié pere.

Un repentir sincere
Peut me rendre mon fils, & va vous rendre un pere,
C'est moi qui vous en prie, & dans mon tendre effroy,
Je cherche à vous flechir, moins pour vous que pour moi :
J'oubliai tout enfin ; dégagez ma promesse :
Il faut aujourd'hui même épouser la Princesse,
Et si vous refusez ce nœud trop attendu,
Je mourrai de douleur, mais vous êtes perdu.

Si Alphonse se contentoit *d'un repentir sincere*, comme il nous le fait d'abord entendre, l'accommodement seroit bientôt fait. Le cœur de Don Pedre n'ayant point de part au crime d'Etat, il n'auroit pas même besoin de repentir; mais ce qu'Alphonse lui demande n'est pas en son pouvoir, quand il ne seroit qu'Amant d'Inès, il se deshonnoreroit aux yeux de son Pere, comme il le lui dit lui-même, s'il ne se resolvoit à épouser Inès que par la crainte de la mort. Il refuse d'obéïr, le Conseil est mandé, &

Digitized by Google

c'eſt ſur ce refus, & non plus ſur le crime d'Etat, que l'on va le juger.

Voici une Scene déliberative qui me paroît ce qu'il y a de plus déraiſonnable dans la Piece. En effet, quels Juges Alphonſe a-t'il choiſis pour condamner, ou pour abſoudre ſon fils ? Rodrigue & Henrique. Le premier eſt ſon Rival. Le ſecond lui a obligation de la vie. Le premier doit naturellement le condamner, le dernier doit l'abſoudre. Tout le contraire arrive ; mais le choix du Roy en eſt-il moins condamnable ? Tout ce qui le peut excuſer, c'eſt que ſi l'un des deux condamne ſon fils, l'autre l'abſoudra, & par là il ne ſera ni condamné, ni abſous. C'eſt donc partie à remettre. Ce n'eſt donc pas la peine d'aſſembler le Conſeil. Je dis plus, entre deux jugemens oppoſez, le plus doux doit l'emporter. Point du tout. Alphonſe ne ſe détermine pas ſelon les loix ordinaires ; il panche du côté de la ſeverité, & pour palier l'irregularité de cette procedure, il commente, comme il lui plaît, le ſilence & les pleurs des autres Juges. Voici comment il s'explique.

Je croi trop vos conſeils. Ce ſilence, ces pleurs,
M'annoncent mon devoir en plaignant mes malheurs :
Je condamne mon fils. Il

Digitized by Google

Il ſemble ſe hâter de prononcer l'Arreſt de peur que ces derniers Juges, pleurans & taciturnes ne lui diſent que la fureur d'un frenetique qui veut ſe couper un bras, eſt le ſeul malheur qu'ils plaignent. D'ailleurs quand ils donneroient à leurs larmes le ſens qu'il devine; ne leur a t'il pas fait connoître qu'il veut abſolument que ſon fils periſſe par les loüanges exceſſives qu'il a données au jugement trop ſevere d'Henrique, & par le peu de cas qu'il a fait des ſentimens genereux de Rodrigue. J'ajoûte à cela qu'un pere doit ſe recuſer lui-même, quand il s'agit d'abſoudre ou de condamner ſon fils. Quoiqu'il en ſoit Don Pedre eſt condamné. Conſtance n'a point d'autre reſſource pour ſauver ſon amant, que de prier ſa plus irreconciable ennemie, c'eſt la Reine, de demander ſa grace. Elle la preſſe de ſuivre le Roy qui ſort en gemiſſant. Voici ce que la Reine lui répond.

Je le ſuis, de mes ſoins attendez le ſuccès,
Et fiez-vous à moi de vos vrais intereſts.

Je crois que Conſtance ne ſe fie pas trop à une promeſſe ſi équivoque, & qu'elle n'a donné cette commiſſion à ſa cruelle mere, que pour prendre, s'il ſe

Digitized by Google

peut, des mesures plus efficaces avec Inès, qu'elle envoye chercher sur le champ. Inès lui dit qu'elle espere sauver Don Pedre, si elle peut obtenir un moment d'audience du Roy. Constance lui promet de ne rien oublier pour cela. Nous allons voir dans le dernier Acte ce que cette entrevûë produira.

ACTE V.

Voici sans contredit l'Acte triomphant, & qui a le plus contribué à ce succès étonnant, dont le Theatre François ne nous fournit presque point d'exemple depuis son établissement. Je passe les deux premieres Scenes qui n'y sont que pour faire nombre, & je viens d'abord à celle qui se passe entre Alphonse & Inès. Cette derniere justifie Don Pedre de la maniere du monde la plus pathetique. Elle ne se contente pas de presser Alphonse comme pere, elle l'attaque comme Juge par ces quatre vers.

C'est à moi d'éclairer la justice d'Alphonse,
Que sur la verité vôtre bouche prononce.
Ces crimes qu'aujourd'hui poursuit vôtre courroux,
Le devoir les a faits, le Prince est mon époux.

Alphonse est plus étonné de cet aveu, qu'il

Digitized by Google

qu'il n'en eſt attendri. Inès a bien prévû que cela ne ſuffiroit pas pour deſarmer ſon inflexible Juge, auſſi a-t'elle preparé un nouveau genre de pathetique ; c'eſt de faire venir deux enfans, chers gages de ſon Hymen avec Don Pedre. Les enfans arrivent enfin conduits par une Gouvernante, Inès leur ordonne de ſe jetter avec elle aux pieds du Roy à qui elle dit :

Ils ignorent le ſang dont le Ciel les fit naître ;
Par l'Arreſt de leur mort faites-les reconnoître ;
Conſommez vôtre ouvrage, & que les mêmes coups,
Rejoignent les enfans & la femme & l'époux.

Voilà de ces coups de Theatre, auſquels on peut appliquer ces vers de Mithridate :

Et pour être approuvez,
De ſemblables projets veulent être achevez.

J'avouë de bonne-foi que je tremblai pour l'Auteur, à l'approche de cette Scene des Enfans, ſur laquelle on m'avoit déja prévenu ; je jugeai qu'elle feroit rire & pleurer en même temps, & je craignis que les ris ne l'emportaſſent ſur les pleurs. Le Contraire eſt arrivé, j'en fais mon compliment à M. de la Mothe ; mais je lui conſeille d'uſer ſobrement de

Digitized by Google

pareilles hardieſſes : toutes les témeritez ne ſont pas ſi heureuſes. Alphonſe ne peut enviſager ces innocentes victimes ſans attendriſſement, que dis-je ? c'eſt peu de s'attendrir, il devient par jure en leur faveur. Je n'avance rien que je ne prouve par les vers mêmes de la Piece. Voici ce qu'Alphonſe a dit à Inès dans le troiſiéme Acte, au ſujet de la loi qui condamne à la mort toute ſujette qui oſera ſe marier avec l'heritier préſomptif de la Couronne.

C'eſt vôtre même ayeul, dont je vante la foy,
Qui pour l'honneur du Trône en a dicté la loy,
Et juſques ſur ſon ſang, s'il ſe trouvoit coupable,
Me força d'en jurer l'exemple inviolable.

Voilà donc une loi, dont le Legiſlateur ne peut ſe diſpenſer ſans être parjure. L'Auteur auroit pû facilement éviter cet inconvenient, d'autant plus que cette loi eſt purement de ſa façon ; il n'avoit qu'à en faire une loi ordinaire, & qui ne fût pas fortifiée d'un ferment qui la dût rendre inviolable.

Alphonſe pardonne à ſon fils, il reconnoît Inès pour ſa fille ; Don Pedre vient remercier ſon pere, mais malheureuſement il trouve Inès mourante. On juge qu'elle a été empoiſonnée, ſans qu'on

Digitized by Google

qu'on puisse sçavoir quand, ni comment, ni par qui. Alphonse ne laisse pas d'en soupçonner la Reine, sans en avoir d'autre preuve que ce vers d'Inès.

Voilà, Seigneur, ce qu'a craint vôtre fils.

Je passe sous silence une objection que bien des gens ont faite. C'est que si Inès avoit découvert son Hymen secret, dès le second ou troisiéme Acte, la Piece auroit eu deux Actes de moins : il reste à examiner si elle l'a dû. On soutient qu'oüi, & voici surquoi on prend l'affirmative. Don Pedre convaincu de crime de fellonie, & arrêté en consequence, Inès n'a plus de secret à menager dès la fin du troisiéme Acte. Il ne s'agit que de son propre peril, qu'elle doit compter pour rien. On répond que Don Pedre est veritablement convaincu & arrêté, mais qu'il n'est pas encore condamné. Mais qui répondra à Inès que la Reine ne l'empêchera pas de parler à Alphonse ? il y a quelque chose à dire à tout cela, c'est un problême à résoudre, sur lequel je n'ose hazarder mon jugement.

Au reste, je prie mes lecteurs d'être persuadez que la passion n'a point de part à mes réflexions. J'estime infiniment M. de la Mothe, mais j'aime encore plus la verité : Je la cherche par tout, & quand je me crois assez heureux pour l'avoir

Digitized by Google

voir trouvée, je tâche de faire part de mes découvertes, dans la seule vûë d'engager les Auteurs à perfectionner un Art qui fait tant d'honneur à la France, & que les Corneilles & les Racines ont porté aussi loin que les Sophocles & les Euripides. M. de la Mothe marche sur leurs traces avec beaucoup de gloire. Il fait bien, mais la nature lui a donné dequoi faire mieux. J'ai avancé au commencement de ma lettre qu'il a un peu negligé la versification d'Inès. Ce seroit ici le lieu de le prouver, ce qui n'est pas difficile; mais je ne suis déja que trop long. Je finis en vous assurant, Messieurs, de la sincere estime avec laquelle je suis, &c.

Ce 8. Septembre 1723.

BOUTS-

Digitized by Google

BOUTS-RIMEZ sur les differentes occupations des hommes.

POur devenir puiſſant l'un forme une *Cabale*,
L'autre aux appas d'Iris paye un tendre *Tribut*,
Le ſouffleur, d'un creuſet voit ſon or qui s'*Exhale*,
Le nocher ſur Thetis va riſquer ſon *Salut*.

L'un s'occupe à bâtir un ſuperbe *Dédale*;
Le trait que guide l'œil, par l'autre atteint au *But*,
Des tons harmonieux l'un regle l' *Intervalle*,
L'autre, grimoire en main, invoque *Belzebuth*.

L'un Saphiſte ſubtil avance un *Paradoxe*;
L'autre lit dans les Cieux ce qui fait l'*Equinoxe*,
Le Marchand ſur le Drap marque le *Numero*.

Le Soldat aguerri ſous terre ouvre une *Sape*;
Le Magiſtrat pâlit ſur Cujas, ſur Guy *Pape*,
Mais pour qui ſonge à Dieu tout n'eſt qu'un pur *Zeno*.

PLAI-

Digitized by Google

PLAIDOYERS DES RHETORICIENS, &c.

Le seizième jour du mois d'Aoust, le Reverend Pere Porée fit plaider une cause très-interessante par de jeunes Ecoliers du College de Louis le Grand. On sçait que tout ce qui part de sa main est achevé ; & nous esperons que le public nous sçaura quelque gré de lui donner un extrait de ce dernier ouvrage.

LE Juge dans un Discours préliminaire, expose en peu de mots le sujet qui doit fournir de matiere aux cinq Plaidoyers qui suivent.

BASILIDE, Citoyen de cette Ville, non content de remplir avec exactitude tous les devoirs d'un fidele sujet, a conçû un dessein digne de sa generosité, digne de sa patrie, & digne encore, on ose le dire, des vertus de nôtre jeune Monarque. C'est peu pour lui de brûler d'un zele ardent pour l'honneur de son Roy ; il veut le faire passer dans le cœur de ses Concitoyens. Dans cette vûë il promet des récompenses considerables à ceux qui propose-

Digitized by Google

proposeront les moyens les plus propres à étendre & à immortaliser la gloire de son Prince. Entrez dans les vûës de Basilide, (ajoûte-t'il, en adressant la parole aux Avocats) vous qui vous flattez d'avoir heureusement trouvé ce qu'il cherche avec empressement : exposez-nous ce que vôtre esprit vous suggere de plus convenable à son dessein. Songez à la gloire du Prince, c'est vôtre premier objet : songez à l'honneur de cette Ville, il est interessé dans cette cause : songez à vos propres interests ; ils seront d'autant plus en seureté que vous ferez paroître un plus grand desinteressement.

L'Historien se presente le premier, & s'attache dans son Plaidoyer à faire voir que la voye la plus sure pour faire passer aux siecles à venir les vertus naissantes que nous admirons dans Loüis XV. est de les confier à l'Histoire. Ce qu'il est facile de démontrer, ajoûte-t'il, pour peu qu'on fasse attention que l'Histoire procure la gloire la plus veritable, & la plus durable.

Il entre dans sa premiere partie par des réflexions très-ingenieuses sur le peu de creance que meritent les éloges figurez de l'éloquence, les fictions obligeantes de la Poësie, & les loüanges que prodigue la flatterie des courtisans. Opposant ensuite

Digitized by Google

enſuite à des éloges ſi ſuſpects, la verité des loüanges que donne l'Hiſtoire. L'Hiſtorien, dit-il, fidele aux regles de ſon Art, ne diſſimule point les défauts; il rend compte des vices auſſi bien que des vertus, des égaremens, auſſi bien que des juſtes démarches, des chûtes, auſſi bien que des progrès. En un mot, loin de preſenter un Heros imaginaire qui n'ait rien de l'homme, il fait ſouvent appercevoir l'homme dans le Heros. Mais le Heros pour être vû tel qu'il eſt, ne perd rien de ſa gloire: ſes fautes expoſées avec ſincerité rendent ſes vertus plus croyables, ſes bonnes qualitez ſont, pour ainſi dire, accreditées par les mauvaiſes, & il paroît d'autant plus vrai Heros qu'on le reconnoît veritablement homme.

Ce qu'il dit à cette occaſion des portraits de Ceſar & d'Auguſte, tels que nous les ont tracez les Hiſtoriens, eſt très-judicieux: vous n'avez pû leur refuſer vôtre eſtime: pourquoi? C'eſt que la même plume qui vous traçoit leurs nobles ſentimens, vous avoit décrit leurs violences & leurs foibleſſes. Si vous n'aviez lû dans leurs vies que des prodiges de valeur & de bonté; des vertus ſi ſoutenuës, & ſi peu reſſemblantes aux vertus humaines vous ſeroient devenuës ſuſpectes. Des hommes vertueux ſans mêlange vous auroient

Digitized by Google

roient paru des phantômes, vous les auriez peut-être admirez davantage, mais vous les auriez moins estimez.

La seconde partie aussi belle que la premiere, est employée à relever les avantages de l'Histoire sur l'Eloquence & la Poësie, non-seulement pour la solidité, mais encore pour la durée de la gloire qu'elle procure.

Qu'est-ce en effet, demande le Défenseur de l'Histoire, que la plûpart des éloges que l'on porte aux pieds du Trône, sinon un encens leger, qui flatte pour un moment les sens fins & délicats, & se dissipe presqu'aussi tôt sans laisser aucune trace de sensation? On ne conserve pas long-temps le souvenir d'un Panegyrique, où les mots arrangez avec soin, & prononcez avec art, forment une espece d'harmonie qui frappe agreablement l'oreille, & se perd incontinent dans les airs. Il arrive rarement que les loüanges distribuées par les Poëtes, perdent croyance dans l'esprit des lecteurs; mais pourquoi? c'est qu'on les a toûjours regardées comme des mensonges ingenieux que l'art invente, que l'adulation compose, que l'interest presente, que la vanité reçoit, & que la verité réprouve. Ces portraits satyriques sont enrichis d'exemples citez très-à-propos; on les transcriroit volontiers,

Digitized by Google

tiers, si on ne craignoit de sortir des bornes qu'on doit se prescrire dans un simple extrait.

Delà passant aux avantages de l'Histoire, il la compare à ces monumens antiques, qui, en perdant leur premier éclat, ont acquis de la veneration. Elle seule peut se vanter à juste titre de conserver à ses Heros le dégré d'estime qu'elle a sçû leur acquerir dès sa naissance. Les années ne diminuent rien de son credit, elles l'augmentent au contraire, & plus elle vieillit, plus elle devient respectable.

L'Historien finit par une objection qu'il se fait à lui-même sur la décadence de la langue. Cette crainte, dit-il, est reservée à nos Orateurs, & à nos Poëtes qui tirent leur principal merite des fleurs du langage. L'Histoire tirant son prix de l'importance des faits, subsistera jusques dans les ruines de la langue & de ses agrémens.

Acceptez donc, Messieurs, (c'est la conclusion de tout le Discours,) acceptez le moyen que l'Histoire vous presente, comme le plus capable d'éterniser la gloire de nôtre Roy, & nôtre zele pour ses interests.

L'Orateur entre dans la carriere, & dans un Exode très-bien tourné, se plaint qu'on se serve des armes que fournit l'Eloquence,

Digitized by Google

quence, contre l'Eloquence méme. Rien, selon lui, ne contribuera davantage à la gloire de nôtre Roy, que de marquer un jour, qui tous les ans soit consacré par l'éloge public de Loüis XV. Ce Panegyrique procurera au Prince, la loüange la plus délicate, & la plus éclatante.

L'Orateur suivant la methode de l'Historien, cherche à s'élever aux dépens de l'Histoire & de la Poësie. L'une, à son gré, presente des mets si peu solides, qu'ils ressemblent à des viandes creuses, qui ne peuvent satisfaire que des personnes qui se repaissent de vent. L'autre offre un aliment plus solide; mais si maigre, si sec, & quelquefois si crû, qu'il n'est bon que pour des estomachs dévorans, & capables de consumer la nourriture la plus indigeste.

Il insiste davantage sur le paralelle de l'Eloquence & de la Poësie. Le Panegyrique lui paroît un genre d'éloge, où les loüanges sont mieux assaisonnées, & tournées d'une maniere plus propre à les faire goûter, non-seulement de ceux à qui elles s'adressent, mais encore des personnes qui les lisent ou les écoutent. Témoins Auguste & Jules Cesar. Celui-ci se laisse désarmer par les charmes de l'Eloquence; celui-là rejette avec indigna-

tion

Digitized by Google

tion des vers, où le Poëte le met au rang des Dieux. Témoins Pline & Claudien, lequel de ces deux écrivains, demande-t'il, trouve aujourd'hui plus de lecteurs? je n'ose vous dire, Messieurs, que j'apprends peut-être à plusieurs d'entre vous qu'il y a quatre éloges de Claudien, écrits en vers; tandis que personne de vous n'ignore qu'il y a un Panegyrique de Trajan, écrit en Prose.

Dans la seconde partie un peu plus étenduë que la premiere, l'Orateur tire l'éclat du Panegyrique de plusieurs circonstances qui lui sont propres, & qui ne conviennent, ni à l'Histoire, ni à la Poësie; sçavoir, de l'appareil de l'action: de la diversité, du choix, & du merite des personnes assemblées de tous les Ordres & de tous les Etats, & de la nature du Discours. Cette derniere raison est mise dans un très-beau jour. Qui peut relever davantage la gloire d'un Prince qu'une Harangue publique où il est representé tel qu'il est, & aussi grand qu'il est? où l'on ne se contente pas de rapporter d'une maniere simple & seche ses paroles & ses actions, comme fait l'Historien, mais où l'on a soin de les mettre dans tout leur jour, & d'en découvrir les motifs & le principe? où l'on n'expose pas seulement les traits de majesté répandus

pandus dans son exterieur ; ainsi que pourroit faire un Sculpteur habile ; mais où l'on développe les pensées les plus subtiles de son esprit, & les mouvemens les plus secrets de son cœur ? Quelle idée ne conçoit-on pas alors des vertus du Monarque ? Quels hommages ne rend-on pas interieurement à ses qualitez Heroïques ? Quels applaudissemens ne donne-t'on pas à ses loüanges ? Quels sentimens d'admiration, de respect, d'amour, de veneration, se succedent tour à tour dans l'ame de l'auditeur ? Combien s'estime-t'on heureux d'obéïr à un maître si digne de commander, de vivre sous un Roy, qui dans l'âge le plus tendre veut être le pere de ses peuples ? qu'il est doux alors de joindre sa voix aux acclamations qu'excite un éloge si vrai, si juste, si legitime.

Ces raisons très-solides sont encore appuyées de l'usage constant de Rome, d'Athénes, & de cette celebre Académie, qui pour éterniser la memoire de son illustre Fondateur, lui a décerné un éloge autant de fois renouvellé, qu'il entre de nouveaux membres dans son auguste corps.

Plus éloignez, dit l'Orateur en finissant, plus éloignez que ces fameux Académiciens du Soleil Levant qui éclaire la France,

Digitized by Google

France, ne soyons pas moins attentifs à considerer les progrès de cet astre lumineux, ni moins prompts à nous laisser échauffer de ses rayons. Pour moi, continuë-t'il, j'en suis tellement enflâmé, qu'à l'exemple de cette statuë, que le Soleil rendoit éloquente, en la frappant de ses rayons, je crois que ma langue deviendra assez diserte pour celebrer l'astre naissant qui s'avance *à pas de Geant* pour fournir sa carriere.

Le Poëte sensible à l'outrage qu'avoit reçû la Poësie dans les Portraits Satyriques qu'en avoient fait l'Orateur & l'Historien, s'abandonne au feu de son imagination. Il soutient avec cet air d'assurance qui lui est propre, que les vers offrent la gloire la plus sublime, & la plus prompte à se répandre, son stile seul est de nature à faire connoître que la loüange offerte par la Poësie est la plus sublime. Par tout on y voit des traces de ce feu divin qui échauffe les Poëtes, qui les transporte, qui les déifie en quelque maniere.

Les trois premiers Avocats occupez à se disputer la victoire, sembloient negliger le Sculpteur. Il parla après eux, & le fit avec tant de grace, qu'il mit dans ses interests la plus grande partie des auditeurs. D'abord il s'excuse avec beaucoup de

Digitized by Google

de modestie de ce qu'il ose entrer en concurrence : si Apollon le Dieu des Sciences, dit-il fort plaisamment, devint autrefois d'Orateur Masson, pourquoi de Sculpteur ne pourrois-je pas devenir Orateur ?

Après avoir pris cette précaution qu'il jugeoit necessaire, il entre en matiere, & fait voir dans les deux parties de son Discours, qu'une Statuë érigée en l'honneur du Prince, est le monument le plus populaire & le plus noble.

C'est le monument le plus populaire. Il est vrai, une Histoire, un Poëme, une Harangue, font connoître le Prince aux Sçavans. Mais le Roy n'est il donc que le Roy des Sçavans ? Un Monarque qui fait le bonheur de tous ses sujets, ne doit-il pas être connu de tout son peuple ? La Statuë seule parle à tous ceux qui veulent l'entendre. C'est un livre toûjours ouvert où le sçavant & l'ignorant peuvent lire le recit des actions immortelles des Heros. Quand on voit, par exemple, ces Statuës antiques qui ont fait l'ornement de l'ancienne Rome, & sont aujourd'hui l'admiration de la nouvelle, n'aime-t'on pas à se rappeller ce qu'elles nous apprennent depuis tant de siecles ? Ce vieillard, dit-on, fut le bouclier de sa patrie, qu'il mit à couvert de

Digitized by Google

la fougueuse impetuosité d'Annibal, il rétablit les affaires de l'Etat en temporisant ; & trouva le moyen de vaincre sans combattre. Celui-ci étoit un foudre de guerre : Rome fut la nuë dont il sortit, & Carthage la montagne dont il abbatit l'orgüeil, sans toutefois la réduire en cendres.

Celui-là, premier Empereur des Romains, merita le laurier dont il est couronné. Rien n'eut manqué à la gloire de ses armes, si la cause en eût été plus juste, il fut regardé comme un Tyran, & ses meurtriers comme des parricides. Cet autre monta sur le Trône à travers le carnage, s'y affermit par les proscriptions, commença à être humain, quand il n'eut plus rien à craindre, & gouverna l'Empire avec tant de moderation, qu'il força l'univers d'avoüer qu'un tel Prince ne devoit jamais naître, ou qu'il ne devoit jamais mourir.

Peut-on douter que la Statuë de Loüis XV. placée au milieu de nous, ne devienne aussi éloquente, & ne rappelle à nos esprits toutes les qualitez qui le rendent aimable & respectable ? Le voilà, dirons-nous, ce Roy que le Ciel en nous punissant par la perte de tant de Princes, a conservé pour faire le bonheur & les délices de la France ! C'est lui qui doit nous

Digitized by Google

nous faire voir sur le Trône la grandeur d'ame de son Bisayeul, la bonté de son Ayeul, la sagesse & la pieté de son Pere. Il n'a regné de si bonne-heure, que pour nous rendre plus long-temps heureux, son regne est celui de la paix; nous l'avons vû commencer, puissions-nous ne le voir jamais finir.

Que si ce langage ne paroît pas suffisant, dit le Sculpteur à la fin de sa premiere partie, on peut suppléer à ce qui lui manque par une inscription.

La Statuë est encore le monument le plus noble. Elle tire sa noblesse de trois sources. 1° De la noblesse des personnes à qui on la consacre. Jamais un Sculpteur ne fit une Statuë en pied, encore moins une Statuë equestre pour un homme nouveau qui n'a souvent d'autre merite que celui de soutenir avec hauteur un rang acheté par des bassesses. Un tel honneur est réservé aux Heros, & aux demi-Dieux, le bronze & le marbre sont trop nobles pour se prêter à des conditions vulgaires.

2° De l'authorité qui la décerne. Un Auteur peut vendre son encens. Mais un Sculpteur n'est pas maître d'ériger des monumens à toutes sortes de personnes, il faut qu'il soit authorisé par le Magistrat.

Digitized by Google

3° Du lieu où elle eſt placée. Ce n'eſt point dans l'obſcurité d'une Bibliotheque, mais dans la place publique ; afin que le Prince ſoit au milieu de ſon peuple, comme un pere au milieu de ſes enfans. C'eſt à la face du Ciel, afin qu'on reconnoiſſe qu'un bon Prince eſt un preſent des Cieux.

Ordonnez donc, Meſſieurs, dit-il en finiſſant, que la Statuë de Loüis XV. ſoit érigée dans le lieu le plus apparent de vôtre Ville. Que ce jeune Monarque ſoit repreſenté entre Bellone & la Paix, preferant l'olivier de l'une au laurier de l'autre. Ou bien qu'il paroiſſe couronné par les mains de la Religion, & foulant aux pieds les vices qui ont coutume de triompher de la jeuneſſe.

Le Plaidoyer en faveur des Medailles paroît être fait après coup. Un jeune Officier à qui ſon zele pour la gloire du Prince fait prendre un perſonnage tout nouveau, propoſe la Medaille comme le moyen le plus univerſel & le plus court.

C'eſt le moyen le plus univerſel en ce qu'il réünit tous les avantages qui n'appartiennent que ſeparement aux autres moyens propoſez.

L'Hiſtorien ſe flatte de ne donner que des loüanges veritables ; mais eſclave de la fureur ou de l'intereſt, ne parle-t'il pas ſouvent

Digitized by Google

ſouvent le langage de la paſſion ? D'ailleurs il entre dans une infinité de circonſtances, où le menſonge trouve l'art de s'envelopper. La Medaille a ce double avantage, qu'étant frappée par l'authorité publique, & ſe bornant à des faits connus qu'elle exprime en peu de mots, elle ne peut être ſoupçonnée d'alterer ou d'embarraſſer la verité.

Les loüanges que donne l'Orateur ont de l'éclat & de la magnificence ; mais ſouvent il rapporte des particularitez peu conſiderables. La Medaille neglige ces minuties. Le métal plus ſuperbe que le papier ſe refuſe à des faits communs, & à des vertus mediocres.

On n'érige gueres de Statuës qu'à des hommes excellens en quelque genre ; mais on a peu d'égard au rang & à la naiſſance. Des Poëtes, des Orateurs, des Athletes même, ont vû leurs images placées avec celles des premiers Magiſtrats, & des plus fameux Capitaines. La Medaille n'eſt employée qu'en faveur des Princes. Le bronze, & ſur-tout l'or, ne s'amollit gueres que pour recevoir l'empreinte des têtes couronnées, & il ſemble que le Roy des métaux dédaigne de tranſmettre à la poſterité d'autres images que celles des Rois.

La Statuë expoſée aux injures du temps,

& encore plus aux outrages du peuple, eſt un monument peu durable. La Medaille gardée avec ſoin dans les cabinets des curieux paſſera dans les mains des Sçavans. Son cours s'étendra dans tous les âges, & dans tous les pays où regnent le bon goût & l'érudition. C'eſt donc le monument le plus vrai, le plus noble, le plus éclatant, le plus durable, & le plus étendu, & par conſequent le moyen le plus univerſel.

Ce qu'il y a de plus curieux dans la ſeconde partie, ce ſont des idées de Medailles propoſées pour tranſmettre à la poſterité les principaux évenemens du regne de Loüis XV.

Pour exprimer combien il a fallu que la mort ait abbattu de têtes précieuſes pour rapprocher dans l'ordre de la ſucceſſion Loüis XIV. & Loüis XV. ſi éloignez dans l'ordre de la naiſſance, on pourroit graver autour de l'image du Prince : *Ludovicus XV. Franciæ & Navarræ Rex proavi ſucceſſor proximus. Loüis XV. Roy de France & de Navarre, ſucceſſeur immediat de ſon Biſayeul.*

Au revers un tendre lys reſté ſur la tige, au milieu de pluſieurs autres lys abbatus. Pour Legende : *magnâ de ſtirpe ſuperſtes.* Rejetton précieux d'une tige féconde.

Pour

Pour exprimer la tranquillité, & le calme de la minorité, qu'on grave dans le champ de la Medaille le Roy mineur assis sur le Trône, Philippe d'Orleans, Regent de France, qui lui mettroit une Couronne d'Olive sur la tête. La Legende porteroit ces mots : *pax ubique.* La paix regne par tout. On liroit dans l'Exergue : *sæculum*, ou bien, *Felicitas Augusti senis sub Rege puero.* Le siecle, ou bien le bonheur d'Auguste déja vieux, renouvellé sous un Roy enfant.

Les Avocats ayant plaidé avec tant d'éloquence, il étoit difficile de prononcer entre eux, & de mettre quelqu'inégalité dans des causes que la force des preuves rendoient presqu'également probables. Le Juge reprend leurs raisons, en examine le fort & le foible ; après quoi il met pour principe, que le moyen qui feroit mieux connoître les vertus du Prince, & les feroit connoître à plus de personnes, seroit le moyen le plus propre à étendre sa gloire.

Cette regle une fois établie, il donne la preference à l'Histoire. C'est elle qui fait mieux connoître les vertus du Prince, puisqu'elle donne la connoissance de toute sa vie. C'est elle encore qui le fait connoître à plus de personnes, puisqu'elle passe en toutes sortes de mains, de pays

Digitized by Google

en pays, & de siecle en siecle. Il donne la seconde place aux Medailles. Comme elles sont une espece de monument historique, on ne doit pas les separer de l'Histoire.

La Statuë n'est placée qu'après les Medailles. Il est vrai qu'elle peut faire connoître à un plus grand nombre de personnes, mais bien moins parfaitement.

Il restoit à prononcer entre le Panegyrique & le Poëme. Nous voudrions, dit le Juge, les traiter avec une égalité parfaite; mais dans la necessité de décider, nous prononçons en faveur du Poëme. Comme il a par lui-même plus d'agrémens que le discours prosaïque, il est plus propre à se faire lire, & par consequent plus capable d'étendre la réputation du Roy.

Ce jugement est assaisonné de complimens très-gracieux pour les Avocats, qui proposoient differens moyens pour la gloire du Prince.

Qu'il nous soit permis de dire ici nôtre sentiment. Nous sommes un peu surpris de voir l'Eloquence si mal partagée; après avoir lû les Panegyriques que le R. P. Porée a donnez au public, nous ne balancerions pas à donner à l'Orateur la preference sur tous ses rivaux.

PARO-

Digitized by Google

PARODIE, *sur l'air des Baccantes du Ballet des* Fêtes Grecques & Romaines.

DE l'objet que j'aime,
La grace extrême,
Redouble à chaque instant mes feux ;
Si leur vive flâme
Touchoit son ame,
Que je serois heureux.

Hâte-toi, fais que dans ce jour,
Son indifference
Cede à ta puissance ;
Hâte-toi, par sa presence,
Embellis ta Cour,
Dieu d'Amour,
De l'objet que j'aime, &c.

Non, dans les Cieux,
Non, Hebé de sa jeunesse,
N'a point les charmes gracieux.
On voit la finesse,

Digitized by Google

Guider sans cesse,
Les coups de ses beaux yeux
De l'objet que j'aime, &c.

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Evreux sur les Chartes qui ne sont pas dattées.

LA question proposée aux Sçavans dans le Mercure du mois de Juin dernier, *pourquoi les Chartes de l'onziéme & du douziéme siecles ne sont point dattées*, me paroît trop generale; car il sembleroit que toutes les Chartes de ces deux siecles n'ont absolument point de datte: or je puis, Monsieur, vous assurer que nous avons ici quantité de Chartes du onziéme & du douziéme siecles qui sont dattées; mais pourquoi en trouve-t'on du même temps qui ne sont pas dattées? c'est qu'il n'y avoit pas une Charte qui n'eut son sceau, & sur le sceau la figure de celui qui accordoit la Charte, & la datte usitée de ces temps-là, étoit celle de toute la vie d'un homme, & sur tout d'un Seigneur distingué, les gens du commun ne faisant point faire des Chartes. On marquoit par le sceau le temps de la vie, comme on marque aujourd'hui par la

Digitized by Google

la datte l'année du Pontificat, à Rome, & du Regne en France, *Pontificatus anno* 5° *de nôtre Regne le* 8. &c. Or l'époque de toute la vie d'un homme étant un peu trop longue, & par conſequent incertaine, on a demandé dans la ſuite une datte plus préciſe, & de marquer chaque année particuliere, comme on l'a fait dans les Chartes poſterieures.

Ce 21. *Septembre* 1723.

SONNET ſur les Bouts-rimez propoſez dans le Mercure du mois dernier, envoyé par l'Auteur à un de ſes amis qui lui conſeille de ſe marier.

JE veux bien épouſer, cherche moi femme *Sage*,
Qui de galanterie ignorant le *Micmac*,
Ne faſſe point ſes Dieux du Quadrille & *Trictrac*,
Et n'ait point le caquet d'une Margot en *Cage*.

Verrois-je de ſang froid à la fleur de mon *Age*,
Ma femme pour ſon jeu puiſer l'or en plein *Sac*,
Me réduire à jeûner le long de l' *Almanach*,
Ou me faire prôner comme un Saint de *Village*.

Digitized by Google

J'aimerois mieux à jeun sentir un mangeur d'*Ail*,
Que de voir dans un coin, ou sous son *Evantail*,
Madame à son galant parler bas à l' *Oreille*.

J'en veux une prudente autant que la *Fourmy*,
Trouve-moi ce trésor, je payerai *Bouteille*,
Autrement, à l'Hymen, serviteur, mon *Amy*.

*LETTRE CRITIQUE écrite à un Provincial au sujet de quelques imprimez qui ont paru depuis peu, sur la Tragedie d'*Inès de Castro.

De Paris, ce 30. Septembre 1723.

MONSIEUR,

La Tragedie d'Inès de Castro a fait naître ici depuis peu une petite guerre dans la Republique des Lettres. On a écrit en faveur de cette Piece; on a écrit contre; mais comme M. de la Motte a depuis long-temps le privilege bizarre de ne encontrer que les Critiques les plus ameres, où les Adulateurs les plus outrez, sa Tragedie a été attaquo & défendu,

avec

Digitized by Google

avec un excès également condamnable.

Vous sçavez, sans doute, avec quel empressement on a couru à Paris, aux representations d'Inès. J'ai tout lieu de croire que cet empressement vous aura imposé : après tout, vous n'êtes pas le seul qui pensiez que la réüssite dans les representations est aujourd'hui la veritable pierre de touche pour decider de la bonté d'une Piece de Theatre. Une Piece est applaudie sur la Scene : nous l'attendons à l'impression, dit le Caustique : abus : nous ne sommes plus dans le temps, où les Auteurs peu contens d'une approbation passagere, portoient leurs vûës plus loin : s'il leur arrive donc d'échoüer dans la lecture, après avoir plû dans la representation, pardonnons leur de bonne grace : encore trop heureux, si nous nous trouvons souvent dans le cas d'avoir à user de cette condescendance. Je ne rougirai donc point, Monsieur, de penser avec vous qu'Inès est une bonne Piece, puisqu'on prétend qu'elle a plû sur le Theatre.

Cependant les meilleurs ouvrages ne pouvant absolument être à l'abri de toute censure, comment Inès auroit-elle pû se soustraire à la Critique ?

Le premier écrit qui a paru contre cette Tragedie est une petite Brochure anonyme,

anonyme, intitulée, *Sentimens d'un Spectateur François sur la nouvelle Tragedie d'Inès de Castro.* Le stile en est pur, la raillerie assez bien tournée, mais malheureusement peu fondée. Au reste tout le monde s'est soulevé avec grande raison contre la témerité avec laquelle le nouveau Spectateur accuse le Parterre de n'avoir pas le sens commun : on n'a pû digerer la froide Epithete de *Pauvre* qu'il donne si mal-à-propos à feu M. Campistron ; non plus que certain petit ton décisif, avec lequel il ôte à M. de la Motte les talens même les plus communs.

Plusieurs personnes ont répondu à cette Brochure.

On a vû paroître des *Réflexions faites par M.... sur les sentimens d'un Spectateur François à l'occasion d'Inès de Castro.* C'est proprement un avis au Public, par lequel on s'engage à écrire quelque jour en faveur d'Inès. L'Auteur de ces Réflexions anonymes après avoir fait l'Apologie du vers de M. Campistron, attaqué par le nouveau Spectateur.

Il est comme à la vie, un terme à la vertu.

Passe à l'accusation de Plagiarisme, intentée très-durement par le nouveau Spectateur contre M. de la Motte, à l'occa-

Digitized by Google

ſion de ce beau vers, qui par hazard ſe trouve dans le Cid.

Vous parlez en Soldat, je dois agir en Roy.

Il juſtifie pleinement M. de la Motte, en diſant *que la haute eſtime qu'il a pour Corneille l'acquite en quelque maniere de ce vol.* Puis il *conclut* très-conſequemment *que l'examen ſuperficiel du Spectateur ne peut faire aucun tort à M. de la Motte.*

La Critique du nouveau Spectateur a encore été attaquée par un autre écrit anonyme, intitulé, *Réponſe à M.... ſur les ſentimens du Spectateur François, au ſujet d'Inès de Caſtro.* Le nouveau Spectateur avoit compoſé une Hiſtoriette, qu'il avoit jugé à propos de nommer la conduite de la Tragedie d'Inès. L'Auteur de la Réponſe ramaſſe un certain nombre de beaux ſentimens ſur l'Amour parfait & deſintereſſé, qu'il ſe croit de ſon côté en droit d'appeller la conduite de la Tragedie d'Inès : après quoi il *conclut que la Piece de M.... de la Motte doit être regardée comme excellente dans toutes ſes parties.*

Un troiſiéme Adverſaire s'eſt élevé contre le nouveau Spectateur. C'eſt l'Auteur de l'ancien Spectateur François, qui dans ſa huitiéme feüille crie au meurtre contre

contre la témerité avec laquelle un Anonyme a intitulé sa Critique d'Inès *un Spectateur François*. Il ne peut digerer qu'on ait osé voler à l'ancien Spectateur un titre, que la clarté & la simplicité de son stile ont rendu si respectable ; & menace même en cas de rechûte dans un si grand crime, *de prendre les mesures convenables en pareil cas, pour empêcher une confusion de titres ; dont le moindre inconvenient seroit de le charger de l'iniquité de tout homme dangereux & hardi, qui voudroit écrire sans être connu, & par là livreroit son caractere, & l'innocence de ses mœurs à la discretion de son audace.*

La vivacité de l'ancien Spectateur me paroît fondée. Il lui importe infiniment que le Public, qui a incessamment les yeux ouverts sur la moindre de ses démarches, n'aille pas le croire, *partagé d'un esprit assez infortuné* pour oser critiquer un Ouvrage de M. de la Motte. Aussi profitant de l'occasion, donne-t'il dans cette même feüille à la Tragedie d'Inès, les loüanges les plus neuves, & les plus délicates. *C'est dans cette piece*, dit le Spectateur Privilegié, *que chaque situation principale est toûjours tenuë presente à vos yeux, elle vous frape par tout, sous des images passageres qui la rappellent*

lent ſans la repeter ; vous la revoyez dans mille autres petites ſituations momentanées qui naiſſent du Dialogue des Perſonnages ; certainement c'eſt ce qu'on peut regarder comme le trait du plus grand maître ; pour en faire autant, il faut avoir une ame capable de ſe penetrer juſqu'à un certain point des ſujets qu'elle enviſage. C'eſt cette profonde capacité de ſentiment, qui met un homme ſur la voye de ſes idées ſi convenables, ſi ſignificatives ; c'eſt elle qui lui indique ces tours ſi relatifs à nos cœurs, qui lui enſeigne ces mouvemens faits pour aller les uns avec les autres ; pour entraîner avec eux l'image de tout ce qui s'eſt paſſé, & pour prêter aux ſituations qu'on traite, ce caractere ſéduiſant qui ſauve tout, qui juſtifie tout, & qui même expoſant des choſes qu'on ne croiroit pas regulieres, les met dans un biais qui nous aſſujettit toûjours A BON COMPTE, parce qu'en effet le biais eſt dans la nature, quoiqu'il ceßât d'y être, ſi on ne ſçavoit pas le tourner ; car en fait de mouvemens la nature a le pour & le contre, il ne s'agit que de bien ajuſter. Le beau Panegyrique d'Inès ! Quel malheur qu'il ne ſoit à la portée, que d'un très-petit nombre d'initiez aux myſteres impenetrables du ſtile, & de la Metaphyſique modernes !

Le

Le nouveau Spectateur n'eſt pas le ſeul qui ait écrit contre la Tragedie de M. de la Motte.

On a fait imprimer quelques feüilles volantes, intitulées, *Lettre d'un Gentilhomme de Province à un de ſes amis, au ſujet de la Tragedie d'Inès de Caſtro.* Le but principal, ou pour mieux dire, unique de cette Lettre anonyme, eſt de prouver que M. de la Motte a eu tort de donner au Roy Alfonſe le ſurnom de Juſticier.

Enfin on a vû paroître *les Paradoxes Litteraires, au ſujet de la Tragedie d'Inès de Caſtro.* Cet écrit anonyme pris en gros eſt eſtimable. Le ſtile en eſt ſimple & coulant; la raillerie vive, legére, & marquée au bon coin. Le titre de *Paradoxes Litteraires* me paroît aſſez mal amené. Je ne ſçai où l'Auteur a pris la définition qu'il donne du Paradoxe: comment prouveroit-il, que *le faux comme le vrai eſt du reſſort du Paradoxe, mais plus ſouvent le faux*? Pour moi je définirois le Paradoxe, une propoſition veritable, mais contraire à l'opinion commune, à laquelle on rend par de bonnes preuves le vrai-ſemblable, dont à la ſimple expoſition elle paroiſſoit dénuée. Si je diſois, par exemple, que j'entens tous les jours condamner les ouvrages des anciens

Digitized by Google

ciens par gens qui ne les ont jamais lû, j'avancerois un Paradoxe : pourquoi ? parce qu'il eſt également certain, & que le Public ne ſe perſuadera pas aiſément qu'on puiſſe condamner un Auteur, ſans avoir lû ſon Ouvrage, & que cela arrive neanmoins tous les jours à nos prétendus beaux eſprits modernes. Mais ſi je diſois, que la déciſion de ces beaux eſprits fait grand tort aux anciens, j'avancerois une abſurdité manifeſte, & nullement un Paradoxe; parce que ma propoſition ne choqueroit pas moins le bon ſens, que l'opinion commune.

Des quatre Paradoxes qui compoſent la Critique anonyme dont je viens de parler en dernier lieu, le premier qui entreprend de prouver *que la Tragedie d'Inès peche contre les mœurs, & contre la vrai-ſemblance*, m'a paru aſſez raiſonné. Mais je n'ai abſolument pû paſſer à l'Auteur des Paradoxes *le poignard terrible* de Dom Pedre, non plus que les ſtoides railleries, au ſujet de la vertu prolifique de ce jeune Prince.

Le ſecond Paradoxe doit faire voir, *que la plûpart des vers de la Tragedie d'Inès ſont durs, plats, proſaiques, pleins de ſolecifmes & de barbariſmes.* Les connoiſſeurs ſoutiennent, & qui pis, eſt prouvent, que l'Auteur des Paradoxes n'a pas beau-

Digitized by Google

beaucoup brillé sur cet Article. Il a, disent-ils, confondu pêle-mêle des vers incontestablement bons, avec d'autres vers incontestablement plats. Il semble qu'il ait affecté d'oublier les vers les plus reprehensibles. Il a souvent pris à gauche contre toute raison : par exemple, à l'occasion de ce vers.

A le precipiter, qui peut donc vous contraindre ?

Il se fâche de ce *qu'un Académicien dit precipiter un homme, pour dire le presser, le hâter.* La Réponse est bien simple : dans ces mots, *à le precipiter, le* se raporte au mot d'*Hymenée*, qui precede, & nullement au fils d'Alfonse.

L'Anonyme a grande raison de se declarer ouvertement dans son troisiéme Paradoxe contre le faux brillant du stile précieux & obscur de quelques modernes. Mais je ne le vois pas sans repugnance citer avec éloge *les Lettres écrites à M. l'Abbé H....* depuis qu'on m'a dit que l'Auteur de ces Lettres est le même que l'Auteur des Paradoxes. Après tout, c'est l'entendre, que de sçavoir se dédommager de la prétenduë modestie qu'il y a à ne pas mettre son nom à la tête de ses ouvrages, par le plaisir de pouvoir se citer soi-même impunément avec éloge dans des écrits posterieurs.

Le

Digitized by Google

Le quatriéme Paradoxe a universellement plû, & pour le fonds, & pour la maniere.

Voilà, Monsieur, tout ce qui a paru ici depuis peu pour & contre la nouvelle Tragedie de M. de la Motte. Les bornes étroites dans lesquelles j'ai crû devoir renfermer ma lettre, ne m'ont pas permis de trop étendre mes réflexions. D'ailleurs je vous envoye les pieces du procès. Je suis bien aise de vous laisser la liberté de juger par vous-même. Je suis, Monsieur, &c.

Je viens de recevoir dans le moment une petite Brochure de 26. pages sans nom d'Auteur. Elle se vend chez la veuve Mongé, à Paris, & a pour titre, *Anti-Paradoxes, ou Refutation des Paradoxes Litteraires, au sujet de la Tragedie d'Inès.* Je l'ai parcouruë assez précipitamment; le peu que j'en ai lû m'a donné envie de l'examiner avec quelque soin; je vous ferai part incessamment de mes réflexions.

BOUTS-

BOUTS-RIMEZ.

Qui veut se marier doit choisir femme *Sage*,
Qui ne connoisse point d'intriguant *Micquemac*.
Qui ne sçache joüer cartes ni *Triquetrac*,
Et qui soit au logis, comme Oiseaux dans sa *Cage*.

Il faut pour réüssir la prendre en son jeune *Age*.
Que sa dotte remplisse un bel & bon grand *Sac*.
Ami, si tu m'en croi suy bien cet *Almanach*,
Il est pour gens de Cour, & pour gens de *Village*.

Fais-lui d'un petit Maître un triste épouvant *Ail*,
Qu'elle ait devant ses yeux toûjours son *Evantail*,
Empêche que quelqu'un ne lui parle à l' *Oreille*.

Qu'elle sçache imiter la prudente *Fourmy*,
Qu'elle n'ait point enfin du goût pour la *Bouteille*
Souvent femme qui boit, se fait plus d'un *Amy*

PRIX

Digitized by Google

PRIX proposez par l'Académie Royale des Sciences, pour les années 1724. & 1725.

FEu M. Roüillé de Meſſay, ancien Conſeiller au Parlement de Paris, ayant conçû le noble deſſein de contribuer aux progrès des Sciences, & à l'utilité que le Public en doit retirer, a legué à l'Académie Royale des Sciences, un fonds pour deux Prix, qui ſeront diſtribuez à ceux qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réüſſi, ſur deux differentes ſortes de ſujets qu'il a indiquez dans ſon Teſtament, & dont il a donné des exemples.

Les ſujets du premier Prix regardent le Syſtême du Monde, & l'Aſtronomie Phyſique.

Ce Prix devoit être de 2000. liv. aux termes du Teſtament, & ſe diſtribuer tous les ans. Mais la diminution des rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus conſiderable, & il ſera de 2500. liv.

Les ſujets du ſecond prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne ſe donnera que tous les deux ans, & ſera de 2000. liv. L'Aca-

Digitized by Google

L'Académie se conformant aux vûës & aux intentions de son bienfaicteur, propose pour sujet du premier Prix cette question.

Quelles sont les loix suivant lesquelles un corps parfaitement dur, mis en mouvement, en meut un autre de même nature, soit en repos, soit en mouvement qu'il rencontre, soit dans le vuide, soit dans le plein ?

Et pour le sujet du second Prix cette question.

Quelle seroit la maniere la plus parfaite de conserver sur mer l'égalité du mouvement des Clepsidres, ou Sabliers, soit par la construction de la Machine, soit par sa suspension ?

Les Sçavans de toutes les nations sont invitez à travailler sur ces sujets, & même les associez Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la loi d'exclure les Académiciens regnicoles, de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invitez à écrire en François ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs écrits soient fort lisibles, sur tout quand il y aura des calculs d'Algebre.

Ils

Digitized by Google

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur écrit un Billet separé & cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence leur nom, leurs qualitez, & leur adresse, & ce Billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Si cependant un Auteur donne par raport au Prix proposé quelque modele de Machine qui ait besoin d'être presenté ou expliqué par lui-même, il pourra en ce cas-là seulement se faire connoître.

Ceux qui travailleront pour l'un ou l'autre Prix, adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secretaire perpetuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secretaire en donnera en même temps à celui qui les lui aura remis, son Recepissé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage, & son numero selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçû.

Les Ouvrages pour le premier Prix ne seront reçûs que jusqu'au premier Fevrier 1724. exclusivement.

L'Académie à son assemblée publique d'après Pâques 1724. proclamera la Piece qui aura ce premier Prix.

Digitized by Google

Les Ouvrages pour le second Prix seront reçûs jusqu'au premier Janvier 1725. exclusivement, & l'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1725. proclamera la Piece qui aura remporté ce second Prix.

S'il y a un Recepissé du Secretaire pour une Piece qui aura remporté un Prix, le Trésor de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui raportera ce Recepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Recepissé du Secretaire, le Tresorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au porteur d'une Procuration de sa part.

Comme l'Académie croit que les Sçavans seront bien aises d'être instruits d'avance des sujets qu'elle proposera dans la suite, elle annoncera dès le premier Janvier 1725. le sujet du Prix qu'elle distribuera à Pâques 1726. & usera de la même diligence pour les années suivantes. Mais les conjonctures des affaires n'ont pas permis de le faire cette fois-cy.

SON-

Digitized by Google

SONNET en Bouts-rimez.

POint ne veux rimailler, jà ne ſuis pas trop *Sage*,
Pour m'embroüiller encor l'eſprit d'un tel *Micmac*,
Mieux vaut être cent fois premier pris au *Trictrac*,
Que faire vers, ſur tout vers finiſſans en *Cage*.

Un rimeur eſt un fou, qui paſſe ſon bel *Age*,
A tirer au hazard quelques vers de ſon *Sac*,
Que plus d'un Magiſter au défaut d' *Almanach*,
Prend pour montrer à lire aux enfans du *Village*.

Ce n'eſt tout, on le fuit, ainſi qu'un mangeur d'*Ail*,
La Belle à ſes dépens rit ſous ſon *Evantail*,
Dès qu'il paroît, chacun fremit pour ſon *Oreille*.

Et l'antipode enfin de la ſage *Fourmy*,
A peine a-t'il pour meuble, un lit, une *Bouteille*,
Un Galetas pour chambre, un Peintre pour *Amy*.

Deux raiſons nous ont engagé à mettre

Digitized by Google

les vers qu'on va lire ; la premiere, c'eſt qu'il ſont fort jolis, & que nous ne voulons pas en priver le Public ; la ſeconde, c'eſt que cette Piece n'eſt que contre nous, & que comme nous n'avons eu deſſein de déſobliger perſonne en general, ni en particulier, bien loin de nous nuire, elle ſervira à nôtre juſtification, & fera connoître de plus en plus nôtre impartialité ; même dans les choſes qui portent ſur nous, & que nous pourrions taire. Au reſte le fait dont il s'agit ici, ne meritoit gueres les frais d'une ſi belle verſification. L'Auteur a crû, ſans doute, devoir ſaiſir cette occaſion pour ſe ſignaler ; il eſt entré dans la lice ſans en être prié, & vengeur avanturier des prétendus torts, il a voulu rompre une lance contre les Auteurs du Mercure, qui ne lui en ſçavent pas plus mauvais gré.

Aux Auteurs du Mercure.

Courage, Meſſieurs du Mercure,
Ferez fortune en peu de temps,
Point ne faites à l'aventure
Le choix de vos correſpondans.
Des beaux eſprits cherchez l'élite,
Sur cela je ne vois qu'un cri,
A Blois chacun vous felicite,

D'avoir

D'avoir choisi le sieur **
C'est vôtre balot, vôtre affaire,
Vous devriez bien entre nous
En faire vôtre Secretaire,
Ce choix seroit digne de vous.
Raillerie à part, aurez noise
Avec toute la gent Blesoise.
Quoi ! la Lettre d'un vise-au-trou,
Et qui pis est d'un maître fou,
Vous osez mettre sous la presse ?
Puis ajoûter malignement,
Dedans vôtre avertissement,
Qu'au Pays de la politesse,
A Blois où dans sa pureté,
Se parle la langue Françoise,
Ledit écrit fut enfanté ?
O ! pour le coup c'est chercher noise,
Que vous ont donc fait les Blesois ?
Cette ironie est moquerie ;
Vous êtes des gens discourtois,
Cela passe la raillerie.
Du fameux chef des Triboulets,
** descend en droite ligne,
C'étoit le fou le plus insigne,

Digitized by Google

Qui fut au temps de Rabelais.
Sur lui ſon rejetton l'emporte,
Corde pour lui n'eſt aſſez forte,
Il eſt ſi furieux, ſi fou,
Qu'on lui met une chaîne au cou.
Voilà l'Auteur, voilà la muſe,
A qui vous daignez faire excuſe,
D'avoir ſi long-temps attendu,
A rendre ſa Lettre publique;
Attendre encor auriez bien dû;
L'excuſe eſt par trop ironique.
Voulez honnir, voilà le point,
Les Citadins de cette Ville?
La façon en eſt incivile,
Et vous n'y réüſſirez point.
Son beau langage comme beaume,
Fleure par delà le Royaume.
Anglois, Allemans, Suedois,
Ceux de Bohéme, & de Hongrie,
Quittent vôtre chere patrie,
J'entens Paris en Badaudois,
Pour venir ici rendre hommage,
A la pureté du langage.
A ceux qui du fait doute auront,

Nos

Nos belles le certifieront.
Avoüez, Meſſieurs du Mercure,
Que lettre de cette nature,
Auroit dû ſe mettre au rebut.
Des Bleſois, gare la colere,
Il n'eſt enfant de bonne mere,
Qui ne vous donne à Belzebut.
O ! vous dont je prends la défenſe,
S'il avient que pareille offenſe,
Soit faite à ceux de mon pays,
Attendez-vous d'être honnis,
Si ne nous rendez la pareille ;
Sur nous peuvent porter leurs coups,
Comme les ont portez ſur vous,
Autant nous en pend à l'oreille ;
En tous pays il eſt des fous,
Et toûjours, Meſſieurs du Mercure,
Auront avecque ces gens-là,
Commerce de Litterature.
Muſe, c'en eſt aſſez, holà ;
C'eſt prendre, ſelon mon idée,
La choſe trop au ſerieux,
En tout l'excès eſt vicieux,
Je m'en tiens à cette bordée.

Digitized by Google

Pareille en essuirez souvent,
Messieurs du Mercure Galant,
Ou bien vous changerez de note ;
A moins que ne soyez reçûs,
Au Regiment de la Calotte,
En ce cas ne répondrons plus.
De tout dire aurez la licence,
Et de tout faire mêmement,
Gens de ce fameux Regiment,
Sont, dit-on, gens sans consequence.
Me fais fête de vous y voir,
Y serez les premiers en charge ;
Mais je vous deviendrois à charge,
Adieu, Messieurs, jusqu'au revoir.

HOMMAGE rendu à l'Empereur par les Etats du Royaume de Bohême.

LE 4. Septembre après que la grosse Cloche eut sonné, à Prague, depuis six heures du matin, jusqu'à sept, les Etats se rendirent à la Cour, & accompagnerent l'Empereur, qui étoit precedé du grand Maréchal du pays, tenant son bâton à la main, dans sa Chapelle, suivi des

Digitized by Google

des Ministres & des principaux Seigneurs. S. M. I. y entendit la Messe du Saint-Esprit, laquelle fut celebrée par le Doyen de la Metropolitaine ; après laquelle l'Empereur se rendit avec la même suite dans la Salle du Pays, & se plaça sur le Trône dressé exprès pour cette ceremonie. Le Majordome-Major du Pays, qui étoit sur une estrade en face du Trône, s'étant avancé & ayant fait une profonde reverence, se tourna du côté des Etats, à qui il fit un très-beau Discours, au nom de l'Empereur, en langue Bohémienne. Le suprême Burgrave lui répondit en la même langue, au nom des Etats. Ensuite le Grand-Chancelier s'étant avancé au côté gauche de l'Empereur, & ayant fait une profonde reverence, mit un genoüil en terre, & reçût en peu de mots de la bouche de S. M. Imperiale, l'ordre d'expliquer ses intentions, sur quoi s'étant relevé, & ayant fait quelques pas en arriere, il fit en langue Bohémienne la proposition dont il étoit chargé, conformément à celle qui avoit été donnée au suprême Burgrave par la Dierte du Royaume. La proposition fut aussi-tôt couchée sur les Registres par le Secretaire de quartier, en langue Bohémienne & Allemande, les Etats ayant consenti d'accorder à Sa Majesté Imperiale

Digitized by Google

400. mille florins, outre le subside ordinaire de 2. millions. Aussi tôt les deux Secretaires de quartier firent à haute voix, premierement en langue Bohémienne, & ensuite en langue Allemande, la lecture de l'hommage, qui fut repeté par les Etats de Bohéme en langue Bohémienne, & par ceux de la Bohéme Allemande, en langue Allemande. Le Serment fut prêté par les seculiers, en élevant trois doigts, & par les Ecclesiastiques en les posant sur la poitrine. Cela étant fait, l'Empereur prononça une courte-harangue, dans laquelle il remercia gracieusement les Etats de leur promptitude à obéïr à ses ordres, & leur témoigna la satisfaction qu'il avoit de leurs bonnés intentions par rapport à son couronnement. Le supréme Burgrave répondit encore à cette harangue, & remercia très humblement S. M. Imperiale, en lui témoignant la disposition où étoient les Etats de lui rendre l'hommage qui lui étoit dû. Ensuite tous les ordres furent admis à baiser la main de l'Empereur : premierement l'Archevêque, suivi de tout l'Etat Ecclesiastique, puis les Princes & les principaux Officiers du Pays & des Etats, ensuite les Conseillers intimes, chacun selon son rang, après eux les autres Seigneurs, sans observer aucun rang.

Digitized by Google

rang, enſuite l'ordre des Chevaliers ; & enfin les Députez des Etats du Royaume. Cela étant fait l'Empereur ſe leva de ſon Trône, & s'en retourna à la Cour avec le même Cortege, & dans le même ordre qu'il étoit venu.

RELATION de ce qui s'eſt paſſé à Prague, lorſque l'Empereur y a été Sacré & Couronné Roy de Bohême.

CEtte ceremonie s'eſt faite dans l'Egliſe Metropolitaine de Saint Vitte, avec les diſpoſitions ſuivantes.

On avoit élevé cinq bancs differens couverts de drap rouge & blanc pour y placer ceux qui étoient revêtus des premieres Charges de la Couronne & la Nobleſſe. On voyoit au haut du Grand-Autel une riche Image de la Sainte Vierge, d'argent maſſif, aux côtez de cette Image étoient les Reliques des cinq Freres Martyrs, Benoît, Mathieu, Jean, Iſaac, & Criſtin, au milieu de ſix chandeliers d'argent. Il y avoit quantité d'autres Reliques ; ſçavoir, les bras de Saint George, de Saint Erneſt, & de Saint Procope ; l'Image de Saint Vinceſlas, d'argent doré, dans laquelle étoient

Digitized by Google

enchâssez de précieux restes du corps de ce glorieux Patron du Royaume de Bohéme, à quoi il faut ajoûter les Reliques de Sainte Ludmile, Protectrice du même Royaume; on voyoit un peu au-dessous, au milieu de six autres chandeliers d'argent, quatre Bustes, dans lesquels sont gardez les têtes de Saint Barthelemy, Apôtre, de Saint Vitte, de Saint Vinceslas, & de Saint Adelbert. Au milieu de ces quatre têtes brilloit une Croix d'or semée de perles, & enrichie de divers joyaux d'un grand prix, qui renfermoient une partie de ce qui a servi à nôtre redemption, comme le bois de la veritable Croix, l'éponge dont le Sauveur fut abbreuvé, la corde dont il fut lié, l'épine dont il fut couronné. Au troisiéme & dernier rang étoient d'autres Reliques non moins rares, au milieu de huit grands chandeliers d'argent.

Auprès de l'Autel, du côté de l'Evangile étoit le Trône de Sa Majesté Imperiale, sur lequel on avoit posé une riche Toque, sous un Baldachin à franges d'or. A côté du Trône il y avoit deux sieges pour les deux Prélats qui devoient assister au Couronnement de l'Empereur, en qualité de Roy de Bohéme. Auprès du Trône étoient les places destinées pour M. Grimaldi, Nonce du Pape, & Archevê-

que

que d'Edeſſe, & pour l'Ambaſſadeur de Veniſe. Leurs ſieges étoient couverts d'un velours cramoiſi, bordé d'un galon d'or. Après eux devoient être aſſis les Chevaliers de la Toiſon d'Or, les Conſeillers d'Etat, & le reſte des Seigneurs de la Cour. Tous les ornemens neceſſaires à cette ſolemnité, comme la Couronne, le Globe, le Sceptre, l'Epée de Saint Vinceſlas avoient été preparez avec le même ſoin.

Dès les cinq à ſix heures du matin de cet auguſte jour, trois Compagnies de Cuiraſſiers vinrent occuper la grande place du Château Royal. On fit marcher en même temps le Regiment de Sicking, & les Compagnies Bourgeoiſes des trois Citez, qui ayant été un peu auparavant introduites dans le Château, en ſortirent en bon ordre, pour ſe rendre aux poſtes qui leur étoient aſſignez. Toutes ces differentes diſpoſitions concoururent à établir l'ordre, & la ſeureté publique.

Sur les 7. heures, au premier ſignal de la grande Cloche, tous les Ambaſſadeurs & les Seigneurs, poſſeſſeurs des Charges hereditaires de la Couronne de Bohéme, s'acheminerent vers le Palais où étoit Sa Majeſté Imperiale. Ils étoient ſuivis de cinquante autres Seigneurs, tant Princes de Maiſons Souveraines, qu'au-

Digitized by Google

qu'autres Princes, Comtes & Nobles distinguez, dont la plûpart étoient en Carosses à six Chevaux, accompagnez de leurs Estaffiers. Après avoir été presentez avec les ceremonies accoutumées, ils firent leur Cour à l'Empereur, qui ce jour-là fut superbement habillé par le Seigneur Jean Ernest Antoine Schaffgotsch, son Grand-Chambellan, & dans cette magnificence digne de la celebrité d'un tel jour, il s'avança sur les neuf heures vers l'Eglise, suivi de toute sa Cour. S. M. I. étoit sous un magnifique Dais, porté par le Bourguemestre, & les Conseillers de la Ville. Les ruës par où l'Empereur passa étoient planchées, la Milice étant rangée en haye depuis le Château jusqu'à la Cathedrale. Les trois Capitaines de la Ville vieille, de la nouvelle, & de la petite; sçavoir, le Comte de Valdstein, & les Seigneurs de Gothierni, & de Kunvald, gardoient la porte de l'Eglise, à la tête de leurs Milices, pour empêcher d'y entrer ceux qui n'étoient pas en droit d'assister à la Ceremonie. Le Clergé y étoit déja assemblé: il étoit composé des Evêques & des Abbez du Pays, qui devoient seconder l'Archevêque de Prague dans les fonctions du Couronnement.

Voici l'ordre de la marche de S. M. I.

Le

Digitized by Google

Le Comte de Noſtitz, Majordome-Majeur étoit à la tête, ſon bâton de Ceremonie à la main, accompagné de deux Ambaſſadeurs & des Herauts en habits de ceremonie, qui tenoient chacun une petite baguette blanche levée vers le Ciel.

Enſuite marchoient les Officiers Souverains de la Couronne, leſquels portoient les pieces d'honneur du Royaume. La Couronne d'or étoit portée par le Comte de Vuttby, Grand-Burgrave & Chevalier de la Toiſon d'Or; l'habit Royal par le Comte de Schaffgotſch, Grand-Chambellan du Royaume & Conſeiller d'Etat. Le Globe Royal par le Comte d'Urben, Juge ſuprême du Pays & Conſeiller d'Etat. Le Sceptre par le Marquis Erneſt de Hyadeck, Vice-Chambellan, lequel fit cette fonction au défaut du Grand-Secretaire de la Couronne, qu'une indiſpoſition ſurvenuë empêcha de remplir. L'Epée Royale de Saint Vinceſlas, dans ſon fourreau de velours rouge, étoit enfin portée par le Comte Valdſtein, Grand-Maréchal.

L'Empereur venoit après, ayant à ſa droite le Comte de Sinzendorf, Grand-Chambellan Imperial, & à ſa gauche le Comte de Herberſtein, Capitaine des Trabans de la garde. S. M. I. marcha en

Digitized by Google

en cet ordre vers la Chapelle de Saint Vinceslas, au son des trompettes; elle y entra par la nouvelle galerie qu'on avoit faite exprès, magnifiquement ornée pour cette grande Fête. La Chapelle & le plancher même étoient tapissez d'un drap rouge & blanc. A peine S. M. I. y fut entrée, suivie de ses principaux Officiers qu'elle y fit sa priere, & prit ensuite ses habits Royaux, à fond rouge, doublez de satin blanc.

L'Imperatrice, la Princesse Electorale de Saxe, & les deux jeunes Archiduchesses étoient placées dans le Prie-Dieu Imperial, & les Grands du Royaume dans des fauteüils qui leur avoient été preparez.

Le Comte de Kiembourg, Archevêque de Prague qui s'étoit déja rendu dans l'Eglise, accompagné de son Clergé, & des Prélats du Royaume qui devoient lui servir d'assistans, n'eut pas plutôt appris que l'Empereur étoit dans la Chapelle de Saint Vinceslas, qu'il s'y rendit processionellement, précedé de la Croix Archiepiscopale, & en habits pontificaux, pour y donner la premiere Benediction à S. M. I. qui s'achemina ensuite vers le Chœur, ayant à sa droite le Cardinal de Schrottembach, Evêque d'Olmutz, & à sa gauche le Comte de Mitrovitz, Evêque

Digitized by Google

que de Komſgratz ; ils faiſoient tous deux la fonction d'Aſſiſtans de l'Empereur pour la Ceremonie. A quelques pas derriere marchoient le Grand Chambellan du Royaume & le Majordome de Sa Majeſté.

L'Empereur étant arrivé au Chœur s'avança vers le Thrône qui lui avoit été preparé, & dont nous avons déja parlé ; il fit une profonde reverence en paſſant devant l'Autel ; & dès qu'il fut arrivé au pied du Trône il s'y tint à genoux, ayant les deux Prélats aſſiſtans aux deux côtez du Trône, tandis que l'Archevêque de Prague recitoit les deux Oraiſons, *Deus qui ſcis*, & *omnipotens ſempiterne Deus*. Ces Oraiſons étant finies les principaux Officiers de la Couronne remirent à ce Prélat les ornemens Royaux ; ſçavoir, la Couronne, le Sceptre, le Globe & l'Epée de Saint Vinceſlas.

Ces ornemens, qu'on appelle les Pieces d'honneur du Royaume, furent portez ſur le Maître-Autel, & poſez ſur un beau couſſin, richement brodé d'or. La Toque de l'Empereur reſta toûjours entre les mains de ſon Grand-Chambellan. Le pain argenté deſtiné pour l'Offrande, & le vin furent portez & mis ſur des credences du côté de l'Epître, par le Grand Panetier, & le Grand-Bouteiller. Le Grand

Digitized by Google

Grand Tranchant marchant entre ces deux derniers Officiers. Toutes choſes étant ainſi diſpoſées pour le Sacre & Couronnement, l'Empereur & tous ceux qui avoient rang à cette ceremonie ayant pris ſéance, S. M. I. deſcendit enſuite de ſon Trône, & conduit par ſes deux Aſſiſtans, vint ſe mettre à genoux au pied du Maître-Autel ſur un riche carreau ; ſes Aſſiſtans l'ayant relevé le preſenterent à l'Archevêque à qui ils adreſſerent ces paroles du Pontifical Romain : *Reverendiſſime Pater, poſtulat Sancta Romana Eccleſia, &c.* L'Archevêque répondit ce qui eſt marqué dans le même livre, & continua par l'exhortation qui y eſt auſſi inſerée, & qui commence par ces mots : *Cum hodie in manus noſtras, &c.* pendant toute cette exhortation, Sa Majeſté Imperiale ſe tint aſſiſe dans un fauteüil, aux côtez duquel étoient ſes deux Aſſiſtans ſur des placets. On chanta enſuite les Litanies, pendant leſquelles l'Empereur reſta proſterné, & tous les Grands Officiers ſe tinrent à genoux. L'Archevêque chantant ces verſets : *Ut famulum tuum &c. Carolum &c. ut eum benedicere &c. ut eum imperii faſtigium &c.* On répondit, *Te rogamus audi nos.*

Les Litanies étant achevées le Majordome & le Grand-Chambellan Imperial rele-

Digitized by Google

releverent l'Empereur. L'Archevêque encensa l'Autel & S. M. I. Ensuite il commença la Messe ; après l'Epître ce Prélat s'assit dans un fauteüil devant l'Autel, tenant le Missel ouvert entre ses mains. Alors S. M. I. accompagnée de ses deux Assistans vint se mettre à genoux vis-à-vis l'Archevêque, qui lui adressa ces paroles du Pontifical Romain : *Vis fidem* &c. *vis regnum tibi* &c. & S. M. I. répondit à chaque fois, *volo*. Ce Prince lût ensuite, à haute voix, le serment en langue Latine, le Grand-Burgrave s'avança vers S. M. I. & lui presenta le Missel, sur lequel elle posa les deux mains, prononçant ces paroles : *Sic me Deus*, qui font la formule du serment. Le Burgrave lût le même serment en langue Allemande, que l'Empereur repeta en remettant les deux mains sur le Missel, à ces paroles : *sic me Deus* &c. & l'Archevêque dit les Oraisons. *Benedic, Domine, hunc Regem Carolum &c. Omnipotens æterne Deus, creator omnium &c. Deus inenarrabilis &c.* Les Oraisons finies on proceda à la Sainte Onction, qui fut faite en la maniere suivante. Le Majordome & le Chambellan découvrirent le bras droit de l'Empereur, qui reçût les Onctions du Saint Crême dessus & dessous, en forme de Croix. L'Archevêque prononçant ces paroles,

Digitized by Google

roles, *ungatur manus ista* &c. suivies de l'Oraison : *Accipe, omnipotens Deus, hunc glorioſum Regem Carolum.* La Sainte Onction fut continuée en la maniere ordinaire, l'Archevêque proferant encore ces mots : *Ungo te in Regem de Oleo ſanctificato.* Il dit enſuite les trois Oraiſons, *Spiritus Sancti gratia &c. Deus, qui es juſtorum gloria &c.* & *Deus Dei filius Jeſus Chriſtus &c.* Après ces dernieres Oraiſons S. M. I. fut conduite à l'Autel par ſes Aſſiſtans, qui l'eſſuyerent & laverent ſes Onctions avec du pain & de l'eau. Elle fut reconduite à ſon Trône par les mêmes, precedée des Officiers de la Couronne, auſquels l'Archevêque mit entre les mains les pieces d'honneur, à chacun ſelon la Charge dont il étoit revêtu. Ils reçûrent tous ces précieux dépôts à deux genoux, & les garderent pendant toute la ceremonie du Couronnement. Le Comte de Valdſtein, Grand-Maréchal mit en même temps l'Epée de S. Vinceſlas entre les mains des deux Aſſiſtans qui la preſenterent à l'Archevêque. Ce Prélat la benit en diſant l'Oraiſon, *Exaudi, quæſumus, Domine, &c.* & la mit dans la main droite de l'Empereur en diſant l'Oraiſon : *Accipe gladium &c.* Il la ceignit enſuite à S. M. I. & prononça cette troiſiéme Oraiſon : *Accingere gladio*

Digitized by Google

gladio tuo &c. L'Empereur remit l'Epée benite entre les mains du Grand-Maréchal. La benediction de l'Epée fut immediatement suivie de celle de l'Anneau que les deux Assistans presenterent à l'Archevêque, qui l'ayant beni, & recité l'Oraison, *Benedic, Domine, & sanctifica annulum &c.* le mit à un des doigts de la main droite de l'Empereur, en prononçant : *Accipe dignitatis annulum.* L'un des deux Assistans ayant pris le Sceptre Royal & le Globe Imperial, les presenta à l'Archevêque celebrant qui les benit. Le même Assistant donna le Sceptre au Grand-Chambellan, & le Globe au Juge suprême de la Couronne, lesquels les porterent à l'Archevêque, qui les mettant dans les mains de S. M. I. sçavoir, le Sceptre dans la droite, & le Globe dans la gauche, en disant : *Accipe virgam virtutis* &c. Après cela le Comte d'Urtbi, Grand-Burgrave presenta la Couronne de Bohéme à l'Archevêque qui la benit en recitant l'Oraison, *Deus tuorum corona fidelium*, & la mit sur la tête de l'Empereur. Cette ceremonie étant achevée, on baissa le devant du Prie-Dieu de S. M. I. & le Grand-Burgrave, après avoir fait une profonde reverence à l'Empereur, assis sur son Trône, appella tous les Grands Officiers de la Couronne par leurs noms,

Digitized by Google

noms, & les ſomma de venir rendre hommage au nouveau Roy de Bohéme. Il fit enſuite une ſeconde reverence à Sa Majeſté Imperiale, & s'approchant d'elle, toucha de deux doigts le Saphir enchaſſé ſur le devant de ſa Couronne; tous les Grands Officiers du Royaume obſerverent la même ceremonie, ce qui fut auſſi executé par les autres Grands Officiers, par les Aſſeſſeurs du Grand Tribunal, & par tous les Députez de la Nobleſſe, & des differentes Villes du Royaume de Bohéme. L'Archevêque entonna le *Te Deum*, en actions de graces; il fut chanté en muſique, au bruit de l'artillerie & de la mouſqueterie. On continua la Meſſe, on chanta l'Evangile, dont le livre fut porté à baiſer à l'Empereur. Pendant le *Credo* S. M. I. crea 41. Chevaliers, tous Gentils-hommes du Royaume de Bohéme. A l'Offertoire l'Archevêque s'aſſit dans un fauteüil, où S. M. I. conduite par ſes Aſſiſtans, lui vint offrir les deux pains argentez, le vin & deux Medailles d'or. Après quoi l'Empereur retourna à ſon Prie-Dieu, où le Grand-Chambellan lui ôta la Couronne de deſſus la tête, & la mit ſur un couſſin preparé pour cela. *A l'Agnus Dei*, les Aſſiſtans de l'Archevêque vinrent preſenter la paix à baiſer à l'Empereur, au ſon de toutes les

Digitized by Google

les Cloches, & au bruit de l'artillerie. A la Communion Sa Majesté Imperiale fut conduite vers l'Autel par son Grand-Chambellan, & y communia de la main de l'Archevêque, le Burgrave & le Majordome tenant la nape, l'un à droite, l'autre à gauche. Pendant la Communion le Grand Maréchal tint toûjours la pointe de l'Epée Royale baissée à terre, comme il avoit fait à l'élevation. Il la releva lorsque l'Empereur fut reconduit par ses deux Assistans à son Prie-Dieu. L'Archevêque acheva la Messe, & après ces deux Oraisons : *Omnipotens Deus qui de populi tui &c.* & *Quatenus te gubernacula regni tenente* &c. Il donna la benediction à Sa Majesté Imperiale. Cette benediction fut solemnisée par le son des Cloches, & par une troisiéme décharge du canon & de la mousqueterie. La Messe qui avoit été chantée par un excellent Chœur de Musique, étant finie, le Grand-Burgrave remit la Couronne sur la tête du nouveau Roy de Bohéme & le Sceptre & le Globe entre ses mains. Tous les Grands Officiers de la Couronne, les autres Grands Officiers, les Députez de la Noblesse & des Villes vinrent alors feliciter S. M. I. sur son avenement au Trône de Bohéme, & l'accompagnerent ensuite à son Palais, parmi les acclamations

Digitized by Google

tions du peuple, & au bruit des trompettes & des clairons. L'Empereur se rendit à la Salle Royale du Festin, dans le même ordre qu'il étoit arrivé à l'Eglise, & dîna en public. Pendant le Festin qui dura trois heures on fit couler plusieurs fontaines de vin, & l'on jetta au peuple quantité de Medailles d'argent.

Description de la Salle & du Festin Royal.

Quand Sa Majesté Imperiale fut arrivée à son Palais, elle se reposa quelque temps dans la Chambre dite de Regiſtre, n'étant accompagnée que des Grands Officiers du Royaume, & de quelques-uns de ses Conseillers d'Etat. L'Epée Royale dans son fourreau, le Sceptre & le Globe Royal furent mis dans un grand bassin de vermeil doré, & portez dans la Salle du Festin par le Grand-Chambellan, qui les posa sur une petite table couverte de velours rouge, placée à la gauche de celle où l'Empereur devoit manger. S. M. Imperiale arriva d'abord après dans la Salle au bruit de plusieurs fanfares, & ayant ôté sa Couronne, elle la remit au Grand-Chambellan, qui la donna ensuite au Vice-Chambellan pour la garder pendant le repas. Le Comte de Valdſtein,

Digitized by Google

Valdſtein, Grand-Tranchant hereditaire donna à laver à l'Empereur, & le Majordome-Major lui preſenta la ſerviette, après quoi S. M. I. ſe mit dans ſon fauteüil preparé ſous un riche Dais, & au haut bout d'une table ovale, à laquelle le Cardinal de Schrottembach & l'Ambaſſadeur de Veniſe prirent place à la droite de l'Empereur; le Nonce du Pape & l'Archevêque de Prague à la gauche. On avoit dreſſé dans la même Salle douze autres tables de douze couverts chacun pour les Grands Officiers du Royaume.

Cette grande Salle étoit ornée & diſpoſée pour repreſenter le Ciel, le Soleil paroiſſoit ſur ſon horizon, & à quelque diſtance de la terre, un Globe de nuages, où Jupiter étoit aſſis ſur ſon Aigle; à ſes pieds étoient à droite & à gauche, la Juſtice & Minerve, qui lui preſentoient chacune une Couronne. Il y avoit à droite ſur des gradins les Graces & l'Age d'Or, & à gauche, la Foy & la Renommée.

On voyoit au-deſſus d'un grand Portail à ſix colomnes, ou Arc de Triomphe, environné de nuées, un Simulachre de Mercure, avec un Hemiſphere dans le milieu, où l'on voyoit ſix Planetes malheureuſes. Au-deſſus étoit un Char

Digitized by Google

de Triomphe, tiré par deux Aigles, où étoit assise *la Force*. Un Genie voloit au-dessus du Char, tenant de la main droite une Couronne qu'il sembloit mettre sur la tête de *la Force*, & de la main gauche il tenoit un Sceptre, orné de laurier; aux bas côtez de ce Portail on avoit representé les quatre parties du Monde.

On voyoit au-dessus d'un autre grand Portail *la Renommée*, & dans le milieu un Arc-en-Ciel, surmonté d'un autre Char de Triomphe, tiré par cinq Alloüettes; *la Constance* étoit assise dans ce Char avec un Genie au-dessus, qui d'une main portoit les Armes de Bohéme, & de l'autre une Couronne de Palmes, dont il paroissoit couronner l'Ecu de ces Armes. Le Portail étoit orné de Devises qui avoient rapport aux quatre parties du Monde, vers lesquels les quatre faces étoient tournées.

Le sens de ces figures emblematiques, est que *la Force* qui précede les malheureuses Planettes, marque l'attention, & le pouvoir de l'Empereur à détourner les funestes influences qui pourroient tomber sur le Royaume de Bohéme. L'*Iris* marque la tranquillité que S. M. I. va affermir dans ce Royaume, *Mercure* & *la Renommée* publient par tout ce bonheur, &c.

Les

Digitized by Google

Les quatre services en sucre de la table de S. M. I. furent d'une magnificence extraordinaire ; on y voyoit de petits Arcs de Triomphe de differens desseins, dont les emblêmes & les ornemens avoient rapport à la solemnité de la Fête.

Après le repas l'Empereur se retira dans son appartement au bruit des mêmes fanfares, & le soir il y eut des feux, des illuminations, & d'autres marques de réjoüissance publique dans les trois Citez de Prague.

COURONNEMENT de l'Imperatrice, Elizabeth-Christine, Reine de Bohéme, fait à Prague le 8. Septembre 1723.

LE jour de la Nativité de la Vierge, ayant été choisi pour le Couronnement de l'Imperatrice, en qualité de Reine de Bohéme, & notifié aux Princes Electeurs de l'Empire, & à tous les Seigneurs qui devoient assister à cette auguste ceremonie ; le signal de la marche fut donné par le tambour dès les six heures du matin. L'Eglise Metropolitaine de Saint Vitte étoit décorée comme le jour du Couronnement de l'Empereur ; on y avoit seulement ajoûté quelques Reli-

Digitized by Google

ques ; sçavoir, un buste d'argent, dans lequel étoient conservées les mammelles de Sainte Anne, mere de la Sainte Vierge. Cette Relique étoit exposée sur le Maître-Autel, au milieu duquel s'élevoit une Croix d'or massif, avec une partie du voile, dont nôtre Seigneur avoit été couvert le jour de son crucifiement. Ces deux précieuses Reliques furent autrefois données par le Pape Urbain V. à l'Empereur Charles IV. qui les reçût des mains de Sa Sainteté, à Rome même.

Le second signal ayant été donné par la grande Cloche de la Metropole, M. Grimaldi, Nonce du Pape & Archevêque d'Edesse, l'Ambassadeur de Venise, & un grand nombre de Princes, Ducs, Comtes, Seigneurs, & Nobles se rendirent au Palais de l'Empereur, où ils attendirent que l'Imperatrice fut revêtuë de ses habits Royaux. Cependant tout le Clergé s'étoit rendu à l'Eglise de Saint Vitte, ayant à sa tête le Comte de Kienbourg, Archevêque de Prague, Legat né du Saint Siege, & Prince de l'Empire, à qui cette grande fonction étoit reservée, comme le jour du Couronnement de l'Empereur.

Leurs Majestez Imperiales sortirent de leur Palais sur les neuf heures, & s'avancerent vers l'Eglise dans l'ordre que nous

Digitized by Google

nous avons déja remarqué. L'Imperatrice avoit une Couronne d'or sur la tête, elle étoit vêtuë d'une très-riche étoffe d'argent, brochée d'or, & enrichie de pierreries d'un éclat surprenant; elle s'appuyoit sur le bras de Don Joseph Folck, Prince du Saint Empire & de Cardonne, Conseiller d'Etat, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Président du Conseil de Flandre, & Majordome-Major de l'Imperatrice. La queuë de la Robe de Sa Majesté étoit portée par la Comtesse Marie-Therese de Rappach, Ducheſſe Doüairiere de Munsterberg, & de Franckestein, sa Majordome-Major. Leurs Majestez Imperiales marchoient sous un superbe Dais, porté par les Bourgmestres, & suivi des Seigneurs & des Dames de la Cour. Ce fut dans cette pompe que l'Empereur & l'Imperatrice entrerent dans l'Eglise au bruit des tambours, & au son des trompettes. L'Archevêque de Prague vint les recevoir à la porte, avec tous les Prélats du Royaume. L'Empereur entra dans le Chœur, & se mit sur son Trône, qui étoit placé dans le même endroit que nous l'avons déja dit le jour de son Couronnement, précedé des Seigneurs qui portoient les pieces d'honneur, & de six Heraults-d'Armes; sçavoir, deux de l'Em-

Digitized by Google

pire, deux de Hongrie, & deux de Bohéme. L'Imperatrice alla tout droit à la Chapelle de S. Vinceſlas avec la même ſuite que l'Empereur. La Dame Iſidore Conſtance Radutzki de Bezermitz, Princeſſe & Abbeſſe de S. George, de l'Ordre de Saint Benoît, reçût Sa Majeſté Imperiale, avec deux Religieux du même Ordre, & eut l'honneur de lui baiſer les mains. L'Archevêque de Prague ne tarda pas de venir avec ſes Aſſiſtans, lui donner ſa benediction, en recitant l'Oraiſon : *Omnipotens ſempiterne Deus* &c. enſuite l'Imperatrice ſuivie de l'Abbeſſe, & des deux Religieux, dont nous venons de parler, alla ſe mettre à genoux devant l'Autel de S. Vinceſlas, où elle fit ſa priere. Pendant ce temps là les Seigneurs qui repreſentoient les Titulaires des premieres Charges du Royaume, ſe rangerent derriere le tombeau de S. Vinceſlas, & la Comteſſe de Kinski, Baronne née de Funfkirchen, & épouſe du Grand Chancelier du Royaume, preſenta à la ſuſdite Abbeſſe & Princeſſe de Saint George la Couronne d'or de Sa Majeſté Imperiale, enrichie de pierreries, ſelon l'ancienne coutume obſervée dans tous les Couronnemens. On conſigna auſſi le pain argenté & le vin qui étoient ſur l'Autel de Saint Vinceſlas, au Grand-Pannetier,

Digitized by Google

& au Grand-Echanſon de la Couronne. Cette premiere ceremonie étant achevée l'Imperatrice s'achemina vers le Grand-Autel. Les Seigneurs portant devant elle les pieces d'honneur; ſçavoir, la Couronne portée par le Grand-Burgrave, le Sceptre par le Grand-Secretaire du Royaume, & le Globe Royal par le Juge ſuprême, &c. deux Aſſiſtans Eccleſiaſtiques étoient aux côtez de Sa Majeſté Imperiale, ils l'accompagnerent juſqu'au pied de l'Autel pour y faire ſa priere, & le conduiſirent enſuite à ſon Trône, qui étoit vis-à-vis celui de l'Empereur. Ce fut alors que les deux Aſſiſtans de l'Archevêque adreſſerent ces paroles à ce Prélat au nom de l'Empereur, nouveau Roy de Bohéme. *Reverendiſſime Pater, poſtulamus ut conſortem noſtram, nobis à Deo conjunctam, benedicere & coronâ regali decorare dignemini, ad laudem & gloriam Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti.* L'Empereur étoit preſent à cette demande, & s'en retourna après vers ſon Trône, laiſſant l'Imperatrice, ſon épouſe, à genoux devant l'Autel. L'Archevêque entonna pour lors les Litanies, à la fin deſquelles il chanta par trois differentes fois le verſet: *Ut hanc in Reginam coronandam &c.* A quoi les aſſiſtans répondirent auſſi par trois fois: *Te rogamus, audi nos.* Les

Digitized by Google

Litanies finies l'Archevêque recita l'Oraison : *Omnipotens sempiterne Deus, hanc famulam tuam &c.* Après cette Oraison, l'Imperatrice fut reconduite à son Trône par l'Abbesse, Princesse de Saint George. La Musique commença à chanter l'Introïte de la Messe de la Sainte Vierge, dont on solemnisoit la Fête ce jour-là, comme nous l'avons dit. A l'*Alleluia* Sa Majesté Imperiale revint se mettre à genoux au pied du Grand Autel, toûjours accompagnée de l'Abbesse de Saint George, & de ses deux Assistans Ecclesiastiques. Le Comte de Schaffgotsc, Grand-Chambellan du Royaume lui servoit d'Ecuyer toutes les fois qu'elle s'agenoüilloit, ou qu'elle se relevoit. La Comtesse de Schaffgotsc, en qualité de Grande Chambellanne, aidée de deux Demoiselles de la Chambre, découvrit le bras & le col à Sa Majesté Imperiale, afin qu'elle reçût le Saint Crême, dont elle fut ointe par l'Archevêque, qui à chaque Onction prononça ces paroles : *Spiritûs Sancti gratia &c.* & les deux Onctions étant faites recita l'Oraison : *Dominus qui solus, &c.* La Princesse, Abbesse de Saint George fit la fonction d'essuyer l'huile Sainte, dans un endroit preparé pour cela, & reconduisit S. M. I. à son Trône, avec ses deux Assistans Eccle-

Digitized by Google

Ecclesiastiques. L'Imperatrice fut couronnée Reine de Bohéme, avec les mêmes ceremonies dont on a déja fait mention dans la relation de ce qui s'étoit passé quelques jours auparavant au Couronnement de l'Empereur. Cette auguste Ceremonie étant faite, l'Archevêque entonna le *Te Deum* qui fut chanté par la Musique. On continua la Messe, après l'Evangile on porta le Livre à baiser à l'Empereur, & après à l'Imperatrice, qui à l'Offertoire s'avançant vers l'Autel offrit le pain argenté, le vin, & les deux Medailles d'or d'Offrande, & retourna se placer sur son Trône. A l'*Agnus Dei* les deux Assistans de l'Archevêque vinrent presenter la paix à baiser à leurs Majestez Imperiales & Royales. Et la Messe étant finie l'Empereur & l'Imperatrice, après avoir reçû les felicitations de tous les Seigneurs, Princes, Ducs, Comtes & Ambassadeurs, retournerent en leur Palais aux acclamations des peuples, & au bruit de toute l'artillerie de Prague, l'Archevêque celebrant les accompagnant dans ses habits Pontificaux. L. M. I. entrerent dans la Salle du Festin Royal, & elles s'y mirent à table sous le Dais. Le Cardinal de Schrottembach, le Nonce du Pape, l'Ambassadeur de Venise, & l'Archevêque de Prague y pri-

Digitized by Google

rent les mêmes places qu'ils avoient occupés le jour du Festin Royal de l'Empereur. On servit 12. autres tables pour les Dames, épouses des Grands Officiers du Royaume de Bohéme, qui eurent la liberté d'y faire placer les personnes qu'elles voulurent choisir.

L'Imperatrice, dont la grosseſſe eſt confirmée, avoit obtenu du Pape une diſpenſe pour manger avant ſon Sacre, afin de pouvoir ſupporter les fatigues de cette ceremonie.

Les Arcs de Triomphe en ſucre ſervis ſur les tables du Feſtin, le jour du Couronnement de l'Imperatrice, furent trouvez également beaux & bien imaginez. Le premier repreſentoit le Jardin du Temple de Flore, dans lequel on voyoit cette Déeſſe aſſiſe, & au-deſſus Junon ſuportée par des nuées entre *la Conſtance* & *la Force*, dans l'action de couronner *Flore*. Deux figures en pied étoient au bas des deux côtez, la premiere portant les Armes de Bohéme, & l'autre celles de Sileſie & de Moravie, ornées de fleurs, &c.

Le ſecond étoit une eſpece de grand Portail à trois faces, dont chacune étoit ornée de trois colomnes, avec un vaſe de fleurs ſur l'amortiſſement, couronné par un pavillon en Baldaquin. Il y avoit deux

deux marches à monter à chaque face, & le milieu étoit occupé par des figures allegoriques, la Paix couronnant la Bohéme, &c.

Le troisiéme Arc de Triomphe étoit un Portail pareil à celui dont nous venons de parler, où l'on voyoit la liberalité mettant une chaîne d'où pendoit une Medaille d'or, au col d'une figure à genoux devant elle, representant la Bohéme, accompagnée de l'Abondance, de l'Esperance, & autres figures allegoriques.

Medaille frapée à l'occasion du Sacre & Couronnement de L. M. I. Roy & Reine de Bohéme. D'un côté l'Empereur sous la figure d'Hercule, & l'Imperatrice sous celle d'Hebé, avec cette Legende. CAROL. VI. IMP. ELIS. CHR. AUG. P. P. BOH. SUÆ CONSERVATOR, & dans l'Exergue, *suscepit. Diadem. Reg. IX. & VI. Sept. an. Prag. Condit. mill.* & pour Revers, Leurs M. I. sur un Trône élevé, couronnez par la Felicité; plus loin on voit le temps qui montre les glorieuses actions de S. M. I. avec cette Legende: CORONIS. CONSTANTER. FIRMANDIS. FELICITER. UNITIS. Dans l'Exergue: *Beatitudo Publica salus Provinciarum.*

Digitized by Google

La grande Medaille pour la même cerémonie, a pour revers le Trône de Bohéme, sur lequel est posé un Globe surmonté d'une Couronne, & ceint d'une branche de Laurier, avec un Serpent en forme d'anneau, & dans les côtez l'Aigle Imperial, le Lion de Bohéme, les Tours de Castille, & les Couronnes de Hongrie, & plus loin dans l'enfoncement le Temple du Temps, dont Janus ouvre la porte, avec cette Inscription : IMP. CAROLI VI. ET ELISABETHÆ AUGUSTÆ UNCTIO REGIA, & dans l'Exergue : *Pragæ condita Millenario Primo* M. DCC. XXIII.

La petite Medaille de l'Empereur a pour Revers la Couronne de Bohéme, posée sur la Charuë de Premislas, Fondateur de ce Royaume, avec ces mots : TERTIA PREMISLAICÆ STIRPIS GLORIA, & dans l'Exergue, *Imp. Car. IV. Felicitas Imp. Car. VI. unctione Regia restituta A. Mill. Regiæ condita.*

La petite Medaille de l'Imperatrice a pour Revers la Couronne de Bohéme, avec les trois autres Couronnes de S. M. I. avec cette Inscription : ELISABETHA QUARTUM AUGUSTA.

EXPLI-

Digitized by Google

EXPLICATION de la troiſiéme Enigme du dernier Mercure. Par M. le Maire.

SOus les voiles miſterieux,
D'une agreable Metaphore,
Mercure, vous voulez dérober à nos yeux,
Cet art rempli d'appas, qu'exerce Terpſicore.
Mais malgré vos déguiſemens,
Qui tiennent quelque temps nôtre eſprit en balance,
Il ſe peint à l'eſprit par des traits ſi charmans,
Que l'on n'y peut méconnoître la danſe.

Autre explication par un Gaſcon.

De celle des neuf Sœurs qui preſide au ballet,
Tu demandes le nom que ta veine entortille.
Sur un pareil propos je te dirai tout net,
Bon, ſi je la connois! elle eſt de ma famille.

M. Ballot.

Les ſujets des deux autres Enigmes ſont *le Coq d'une Giroüette*, & *le Vent*.

PRE-

Digitized by Google

PREMIERE ENIGME.

A Paris nous ſommes deux ſœurs,
Sans ceſſe en jalouſie, & Rivales altieres;
Nous avons des attraits pour charmer tous les cœurs,
Mais comme les beautez nous ſommes journalieres;
Les uns de la cadette aiment fort l'enjoüement,
Les autres tiennent pour l'aînée,
Et dans ſon humeur variée,
Trouvent plus de plaiſir & de contentement;
Elle a je ne ſçai quoi de touchant & de tendre,
Quand elle eſt triſte même, ils aiment ſa langueur,
Qui leur fait preferer la plus vieille à ſa ſœur;
Ce que de la plus jeune ils ne pourroient attendre.
Encor que nous plaiſions à cent ſortes de gens,
Nous ne ſommes pourtant que deux filles publiques,
Dont le premier venu joüit pour de l'argent,
Enfin chacun à ſes pratiques.

SECON-

Digitized by Google

SECONDE ENIGME.

NOus sommes deux enfans sortis d'un même pere,
Et fort étroitement unis,
Toûjours ensemble, & toûjours bons amis,
L'un ne va point sans l'autre, & les deux font la paire,

TROISIE'ME ENIGME.

SUr la terre je prens naissance,
Quoique mon nom vienne des Cieux,
Mon pays natal est la France,
Et quoique sans langue & sans yeux,
L'on s'entretient souvent avec moi de science.

Dans moy par un étrange sort,
L'on voit souvent unis la vie avec la mort,
L'Hymen avec l'amour, la paix avec la guerre,
Je mene qui me suit, du Midy jusqu'au Nord,
Et lui fais parcourir presque toute la terre.

CHAN-

Digitized by Google

CHANSON.
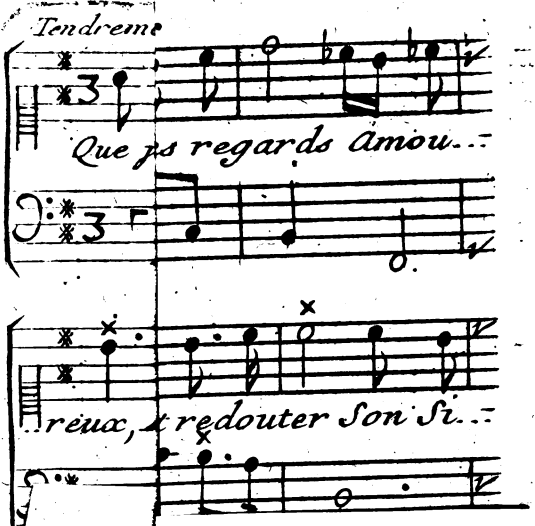
Que je crains de Tirsis le respect dangereux ;
Et que ses regards amoureux,
Avec son cœur toûjours d'intelligence,
Me font redouter son silence,
Par ce langage ingenieux,
Amour, cause à mon cœur de secretes allarmes ;
Helas ! je me défendrois mieux,
Contre les soupirs & les larmes.

NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

EXPLICATIONS NOUVELLES des Mouvemens les plus considerables de l'Univers, accompagnées de Démonstrations par le jeu de differentes Machines, qui les imitent. *Par M. Mathulon, Docteur Medecin.* Brochure in 4°. A Paris, chez Jacques François Grou, ruë de la Huchette, au Soleil d'Or 1723. Avec Approbation & Permission.

L'Au-

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

L'Auteur de ces Explications dit dans une courte Preface que Mrs de l'Académie Royale des Sciences, à l'examen de qui il les a soumises, en ont paru contens, & lui ont fait la grace de lui dire qu'il n'avoit pas fait comme beaucoup d'autres, qui leur proposent chaque jour des nouveautez, & ne donnent que des bagatelles. Nous renvoyons pour tout le reste à l'Ouvrage même, lequel contient les Machines en question qui nous paroissent curieuses, exactement gravées, & accompagnées de descriptions claires, & abregées.

NOUVELLES DE'COUVERTES en Medecine, très-utiles pour le service du Roy & du Public. *A Paris, de l'Imprimerie de L. d'Houry, ruë de la Harpe* 1723. Brochure in 12. de 24. pages.

Le sieur Thiers de Marconnay, Docteur Medecin, à Metz, Auteur de ce petit Ouvrage, en continuant ses Observations pour conserver la vie & la santé, a fait, dit-il, une découverte qui produit des effets merveilleux; c'est un sel Simpatique, avec lequel il guerit en 24. heures toutes sortes de playes & de blessures recentes, sans qu'il arrive aucune inflammation, tant aux Hommes qu'aux Animaux.

Sur

Digitized by Google

Sur les Remedes extraits des Métaux, & des Mineraux, ou de ceux qu'on tire des Animaux & des Vegetaux, M. de Marconnay veut qu'on donne la preference aux premiers. Son Ouvrage finit par une briéve Dissertation sur les Eaux Minerales.

N'oublions pas une vertu bien merveilleuse de ce Sel Simpatique, lequel pendu au col, dissipe, dit-on, toutes sortes de Rhumatismes.

LE SPECTATEUR SUISSE, traduit en François. *A Paris, chez A. Morin, au Palais, & F. Flahault, Quay des Augustins* 1723. Brochure in 12. de 42. pages, avec un avis du Traducteur au Lecteur. C'est le premier mois d'un Ouvrage, dont on promet de donner une ou plusieurs suites chaque mois. *Le prix est de 12. sols.*

Comme nous n'avons encore vû que le premier mois de cet Ouvrage, nous ne pourrions porter qu'un jugement incertain sur le stile; c'est pourquoi on trouvera bon que nous nous dispensions de le hazarder. Nous nous contenterons d'instruire nos Lecteurs de ce que le Spectateur Suisse se propose. Il proteste d'abord qu'il ne voudroit s'ériger, ni en Démocrite, ni en Heraclite, parce que

si

Digitized by Google

si ces Philosophes revenoient au monde, le premier pleureroit trop, & le dernier riroit trop au gré des hommes d'aujourd'hui, qui ne demandent que de la diversité. Il leur faut, dit-il, *du plaisant agreable, ou du plaisant ridicule, ou au moins du beau; mais du beau qui ne soit pas usé. Ils s'accommodent assez de ce dernier, pourvû qu'il soit de leur goût: la beauté en ce cas a le privilege de leur plaire, & de valoir presqu'autant pour eux que l'agreable, ou le ridicule qui les réjoüit.*

Nôtre Auteur nous fait connoître, conséquemment à ce qu'il vient de supposer, qu'il pancheroit assez à donner de l'*agreable & du beau*, mais que le grand art seroit d'en exclure tout ce qui sentiroit l'utile, ou de le cacher si bien, qu'il ne parut point du tout que l'Auteur eut envie de rendre ses Lecteurs plus raisonnables; nous laissons aux nôtres la liberté de raisonner sur toutes ces hypotheses. Voici à quoi les irresolutions de nôtre nouveau Spectateur se réduisent enfin. C'est à donner *du beau*, ou *du plaisant*, & même de l'un & de l'autre. Il compte que les vices & le ridicule des hommes lui fourniront aisément le *plaisant*; pour le beau, il reserve sans doute de le chercher & de le trouver en lui-même. Le

temps

Digitized by Google

temps nous rendra plus sçavant sur le succès de cette entreprise.

Cependant nôtre Suisse s'attend à être traité d'Auteur sans sel, trivial & plat, s'il ne remplit pas ce qu'il promet. Mais il prend une bonne précaution pour être traité favorablement de ses lecteurs : *qu'ils ne se previennent donc pas à mon desavantage*, dit-il, *de peur que cette prevention ne fasse dans leur goût quelque dérangement qui pourroit me faire échoüer, & peut être même, sans qu'il y eut beaucoup de ma faute, & les priveroit par un dégoût anticipé de ce que je pourrois écrire de passible, si tant est que je le puisse.*

Tâchons pour finir de trouver au moins un trait qui puisse caracteriser le petit ouvrage que nous annonçons. *Par où croyez-vous qu'une femme plaise ordinairement à un homme au-dessus du commun, & qui a de l'esprit? C'est, oserai-je le dire, presque uniquement par les seules choses qui la rendroient l'objet des desirs d'un manant.*

REMARQUES sur les Articles LII. & LIII. des Memoires de Trevoux du mois de May 1725. au sujet des Methodes en general, & de l'exposition de la Methode raisonnée pour apprendre la langue Latine. *Par M. du Marsais.* A Paris, chez

Digitized by Google

chez Quillau & Delaint, ruë Galande. Pages 82. sans compter l'explication du Poëme seculaire d'Horace.

Ces Remarques sont des réponses à l'Extrait que les Journalistes de Trevoux ont fait de l'exposition de la Methode de M. D. M. Le Public a reçû favorablement cette exposition, les Remarques éclairciſſent encore davantage le deſſein de l'Auteur. Il condamne l'usage des Thêmes pour les commençans, cet Article merite une attention particuliere, aussi bien que la maniere dont M. D. M. s'est proposé de traduire les Auteurs Classiques. Ce sera à l'experience & au succès à decider la dispute.

OUVRAGES POSTHUMES des RR. PP. Dom Jean Mabillon & Dom Thierry Ruinard, Benedictins de la Congregation de S. Maur. Recüeil des petits écrits du premier, avec additions. Ses lettres & celles des personnes illustres par leurs dignitez, ou par leur sçavoir, qui lui ont écrit. Et l'histoire de quelques contestations Litteraires, où ce sçavant est entré. *Par le R. Pere Dom Vincent Thuillier, Religieux de la même Congregation*, 3. vol. in 4° A Paris, chez François Babuty, Jombert le jeune & Jean-François Josse.

Nous

Digitized by Google

Nous nous faisons un plaisir d'annoncer aux sçavans l'impression qui se fait actuellement de ce grand Recüeil, dont on promet la publication avant la fin de l'année. Il contient non-seulement les écrits posthumes des deux sçavans Benedictins, mais encore les ouvrages du premier, lesquels, quoique déja imprimez, ne se trouvoient presque plus, ou se perdoient par la petitesse du volume dans la foule des autres livres. On les reverra dans ce nouveau Recüeil, ou avec des additions considerables de la propre main de l'illustre Auteur, ou avec des accompagnemens qui les feront lire avec plus de fruit, & plus de plaisir. On ne sçauroit trop marquer de reconnoissance envers le R. P. Thuillier, qui fait un si riche present à la Republique des Lettres, & trop loüer les Libraires qui ont fait, & qui executent une entrepriſe si importante aux Lettres.

MEMOIRES HISTORIQUES ET CRITIQUES, à Amsterdam, chez J. Frederic Bernard 1722. in 12. pag. 90. y compris la Preface.

Voici un Journal Litteraire d'une nouvelle espece, dont nous n'avons encore vû que les six premiers mois de l'année derniere. On peut voir par le titre même

de

Digitized by Google

de ce livre, quel est le dessein de l'Auteur, qui expose dans sa Preface » que » malgré les sçavans Journaux que nous » avons, il peut hazarder ses nouvelles » Historiques & Litteraires. Quoique je » me propose, dit-il, d'y donner peu » d'extraits, elles n'en suffiront pas moins, » pour faire connoître les livres qui paroissent en France; car je me restrains à » parler de ce qui se passe dans ce Royaume. Un avantage qu'elles auront, continuë-t'il, sur les Journaux; c'est qu'elles contiendront une infinité de faits de » Litterature, qui arrivent journellement, & qui faute d'être écrits à temps, » se perdent de telle maniere, que bientôt il n'en reste plus de traces. Voici » enfin, dit nôtre Auteur, ce qui fera » le fonds de ces Nouvelles, qui paroîtront exactement tous les quinze jours, » plus, ou moins étenduës, selon l'abondance, ou la disette des matieres. On » y parlera des livres nouveaux; on en » fera connoître les Auteurs; on y indiquera les nouvelles éditions; on y donnera une place aux souscriptions, &c. » On fera l'éloge des sçavans, que la » mort enlevera au monde sçavant. On » n'oubliera pas même de marquer l'état des spectacles. *Peut-être*, dit le » nouveau Journaliste, *ne sera-t'on pas toûjours*

Digitized by Google

» *toûjours d'accord avec le Mercure Ga-*
» *lant, sur le merite des Tragedies, &*
» *des Comedies nouvelles. C'est un mal-*
» *heur dont il se faudra consoler.* L'Auteur ignore, sans doute, qu'on n'imprime plus en France de Mercure Galant, & que nôtre Journal est un livre d'une espece differente. Quoi qu'il en soit, quand il ne pensera pas comme nous au sujet des nouvelles Pieces de Theatre, nous ne manquerons peut être pas aussi de motifs de consolation, sur tout en continuant de nous tenir dans les justes bornes que nous nous sommes prescrites, sans oublier jamais qu'un Journaliste doit être l'Historien fidele, & desinteressé, plutôt que le Censeur des ouvrages des sçavans.

Comme on ne peut gueres donner d'extrait d'un livre, qui ne contient lui-même que des extraits, nous pourrions nous contenter d'y renvoyer le lecteur; nous allons cependant pour satisfaire sa curiosité, en extraire quelque chose; nous commencerons par l'Article des Spectacles. Voici ce qu'on dit de *Romulus*, Tragedie de M. de la Mothe.

» Nos nouveaux Auteurs Tragiques, » (c'est le Journaliste qui parle dans le » mois de Fevrier, pag. 15.) rejettent » toûjours le peu de réüssite de leurs

Pieces

Digitized by Google

» Pieces sur la prévention du Public, en
» faveur de Corneille & de Racine. Le
» succès de Romulus, Tragedie nou-
» velle de M. de la Mothe, justifie le
» Public à cet égard, & fait voir qu'il
» n'a pas tellement épuisé ses applaudisse-
» mens, qu'il ne lui en reste encore pour
» ceux qui s'en rendent dignes. L'Ana-
» lise que le Mercure Galant a donnée de
» Romulus, nous dispense d'en faire ici
» une nouvelle. La sienne est suffisante
» pour mettre au fait de l'intrigue, &
» du dénouëment de cette Piece, ceux
» qui ne l'ont pas vûë representer. Cette
» Analise est accompagnée d'un grand
» éloge de M. de la Mothe. Nous réser-
» vons à parler plus au long de cette
» Tragedie, lorsqu'elle sera imprimée,
» & peut être que nous en entreprendrons
» alors un examen dans les formes; il
» ne sçauroit être qu'avantageux à l'Au-
» teur. Quelques défauts que l'on a crû y
» découvrir, & que nôtre amour pour la
» verité ne nous permettra pas de taire,
» ne doivent point empêcher, qu'on ne
» la regardent à peu près, comme ce
» que l'on a mis de plus raisonnable sur
» nôtre Theatre depuis la mort de ces
» grands maîtres, dont les plus beaux
» ouvrages de nos jours ne servent qu'à
» nous faire sentir la perte plus vivement.

Digitized by Google

L'extrait que nous joignons à celui des Spectacles n'est pas peu interessant à la Republique des Lettres, & nous croyons que le Lecteur nous sçaura gré de l'avoir choisi sur tant d'autres moins considerables qui sont contenus dans le Journal que nous annonçons.

OEUVRES DIVERSES DE PIERRE BAYLE, en quatre vol. in fol. impression proposée par souscription, à la Haye, chez P. Husson, T. Johnson, P. Gosse, &c.

„ Le rang que les ouvrages de feu „ M. Bayle tiennent dans les Bibliothe„ques, & l'approbation qu'ils ont re„çûë du Public, nous dispensent, dit „ nôtre Journaliste, de faire l'éloge de „ ce sçavant. Il faudroit être fort étran„ger dans la Republique des Lettres, „ pour ignorer l'estime que l'on a toû„jours faite de son esprit également „ agreable, & enjoüé, dans les matieres „ les moins susceptibles d'enjoüement. „ Jamais livres n'ont été recherchez „ avec plus d'empressement que les siens, „ lûs avec plus de plaisir, & goûtez plus „ universellement. Cinq éditions Fran„çoises du *Dictionnaire Historique & „ Critique* de ce grand homme, & une de „ Londres en Anglois, justifient ce que

nous

Digitized by Google

„ nous avançons. „ On mettra à la tête du premier volume (le Journaliſte fait ici parler les Editeurs.) Une Hiſtoire de la vie & des écrits de M. Bayle, où l'on trouvera des éclairciſſemens ſur ſes écrits, les ſujets qui les ont fait naître, les diſputes qu'il a euës avec divers ſçavans, &c. A la fin du quatriéme volume, il y aura une table fort exacte. On ſe ſervira des meilleures éditions de ſes Oeuvres, ſur tout de celles qu'il a lui-même revûës. On en a quelques-unes avec des additions & des corrections de ſa main. Le Public ne ſera pas fâché qu'on lui donne de ce Philoſophe, quelque choſe qui n'a pas encore vû le jour. On peut être aſſuré que nous ne donnerons rien ſous le nom de M. Bayle qui ne ſoit veritablement de lui, & que perſonne ne s'ingerera, ſous quelque prétexte que ce ſoit de corriger ſon ſtile, encore moins de changer le ſens de la matiere, & les raiſonnemens de l'Auteur. Enfin on n'épargnera, ni ſoins, ni travail pour donner une édition bien correcte, & qui réponde au merite des ouvrages de l'Auteur. Pour cet effet on conſultera les additions, & corrections qui ſont à la fin de chaque volume; on corrigera exactement les fautes qui y ſont marquées, & on placera les additions où elles doivent

Digitized by Google

être, &c. Il est inutile d'en dire davantage, & nous renvoyons pour tout le reste qui concerne le temps & l'impression de l'ouvrage, les souscriptions, &c. à ce que nous en avons dit nous-même, dans nôtre Journal du mois de Juillet 1722. page 107.

Nous finirons par un article qui nous a paru curieux, & sur lequel nôtre nouvel Auteur s'est beaucoup étendu. CARTE DU SYSTEME SOLAIRE, *contenant les Orbites des Planettes, & des Cometes, suivant le Systeme du Chevalier Newton. Par M. Guillaume Whiston, Maître ès Arts.*

Cette Carte d'une grandeur considerable, & assez bien gravée, se trouve à la tête de cet article; elle est accompagnée d'un long Memoire parfaitement bien raisonné, qui en contient l'explication; mais nous ne sçaurions nous y arrêter à cause de sa longueur, & par la qualité de la matiere qui n'est gueres susceptible d'un extrait.

Si nous étions du goût, ou dans les principes de l'Auteur du nouveau Journal, *qui usera, dit-il, du droit que les Journalistes se sont acquis de dire librement ce qu'ils pensent, & qu'on ne leur conteste plus, &c.* Nous pourrions aussi dire librement nos pensées sur ce nouveau Jour-

Digitized by Google

Journal, que l'Auteur appelle deux ou trois fois *une Gazette*. Mais nous n'avons garde d'usurper les droits du public, qui trouvera peut être cette nouvelle Gazette un peu médisante en quelques endroits, & assez mal instruite dans d'autres, sans compter que l'Auteur, contre sa promesse, de ne parler que de livres imprimez en France, s'étend sur plusieurs autres des Pays Etrangers, & qui ne sont pas les meilleurs. Nous l'avertissons en finissant que l'on a défiguré le nom du premier Editeur Benedictin des Oeuvres de S. Ambroise, qui s'appelloit Dom Jacques du Friche, & non pas de Trichet, comme il est marqué dans son Journal du mois de Mars 1722. page 62.

Comme cet extrait n'est déja que trop long, nous ne dirons plus qu'un mot sur la maniere dont l'Auteur critique fort au long la Tragedie de Romulus, dans une lettre inserée dans son Journal du mois de May. Il prend par tout le ton plaisant, qui convient plutôt à un Satyrique, ou à un faiseur d'Epigrammes, qu'à un Journaliste desintereſſé. On voit bien qu'il s'attache plutôt à égayer sa matiere qu'à l'approfondir; mais ignore-t'il qu'un bon mot ne prouve rien? & que le lecteur, qui cherche à s'instruire, ne tient pas grand compte à un faiseur

Digitized by Google

d'extraits qui n'écrit que pour faire rire. En effet, voici comme il parle de l'amour respectueux de Romulus pour Hercilie. *Le Poëte a mieux aimé s'accommoder au goût du temps, que de s'attacher trop scrupuleusement à l'Histoire, il a sçû que nos François aiment beaucoup mieux les filles que les femmes, & pour attirer leurs bonnes graces à son Hercilie, il lui a conservé sa virginité jusqu'au dénouëment de la Piece. On pourroit peut être dire pour la justification du Poëte, que la guerre étant entreprise pour redemander la Princesse, il ne seroit pas vraisemblable, selon les mœurs d'aujourd'hui, qu'un mari ne saisit pas avec plaisir cette occasion de s'en débarrasser, si elle eut déjà été sa femme, &c.* en bonne-foi, ce stile goguenard ne conviendroit-il pas mieux au Roman Comique qu'à un extrait de Tragedie ? Voici encore un trait digne de remarque. Hercilie ayant confessé à Sabine qu'elle aime Romulus, Sabine lui demande d'où vient qu'elle feint de le haïr. Hercilie répond,

Si je me relâchois sur ce que je me dois,
Bien tôt plus foible encor.... mais c'est lui que je vois.

Romulus vient là bien mal à propos, ajoûte l'enjoüé Journaliste, *Hercilie étoit entrain*

entrain de dire de fort jolies choſes. Il devoit encore ajoûter : *ris, lecteur, ris en attendant que je t'inſtruiſe.*

EXTRAIT de diverſes Lettres des Pays Etrangers.

MR Schuberth travaille ici (*Liſpſic*) a une Bibliotheque, *Juris feudalis realis*, qui doit paroître au mois de Septembre, il paſſera de-là aux autres parties de la Juriſprudence ; il fait entrer dans cet ouvrage les opinions des principaux Juriſconſultes, & autres ſçavans ; auſquelles il joint ſouvent les ſiennes. Nos Libraires ont publié depuis peu *Leyſeri Auguſt Meditationes ad Pandectas*, tom. 2. in 4° 1723. & *Medicina metallorum* &c. ou inſtruction pour polir & perfectionner les métaux in 4° 1723.

M. Joſeph Paſini, Profeſſeur de la Sainte Ecriture, & des Langues Orientales dans nôtre Univerſité (*Turin*) a donné l'année paſſée une Grammaire Hebraïque à l'uſage de ſes Ecoliers, ſous ce titre *Grammatica Linguæ Sanctæ inſtitutio, cum vocum omnium anomalorum indice & explicatione &c.* on y trouve à la fin le diſcours inaugural qu'il fit à

Digitized by Google

l'ouverture de ſes leçons. Le Maiteſſe a ſous la preſſe un ouvrage en Eſpagnol de 9. vol. in 4°, intitulé, *Reflecciones militares &c.* du Marquis de Sancta Croce, qui demeure depuis long-temps ici. Ces Réflexions ne ſont autre choſe qu'une Analyſe des Commentaires de Ceſar, & autres grands Capitaines qui ont écrit ſur cette matiere. Le premier tome paroîtra cette année.

Les Tartini & Franchi ont imprimé ici (*Florence*) une traduction de l'Iliade & de l'Odiſſée d'Homere, faite en vers Toſcans, ſans rimes (*a*) par M. l'Abbé Antonio Maria Salvini, & dédiée au Roy d'Angleterre, avec une Preface où il rend raiſon de ſa maniere de traduire, 2. vol. in 8°. Outre que cette traduction eſt très-fidelle elle eſt preſque mot pour mot, ce qui ſera d'un grand ſecours pour ceux qui veulent apprendre la Langue Grecque. Il y a à la fin une table des choſes remarquables. Les mêmes ont ſous la preſſe un Catalogue du Jardin des Simples de Piſe, fait par le Docteur Tilli,

(*a*) Il ſemble que les Italiens qui ont conſervé dans leur Langue beaucoup de choſes de la Latine, en ont auſſi retenu cette ſorte de vers. L'ouvrage le plus celebre en ce genre eſt l'excellente traduction de l'Eneide de Virgile par Annibal Caro.

ſçavant

Digitized by Google

sçavant Botaniſte de cette Univerſité. Les Plantes les plus rares ſeront gravées en cuivre, ce ſera un grand in 4°. Cet Auteur eſt celebre par les voyages qu'il a faits en Affrique & au Levant.

Le 6. May de cette année le Docteur Luigi Dalla Fabra, Medecin & Profeſſeur de nôtre Univerſité (*Ferare*) eſt mort âgé de près de 70. ans, il s'étoit rendu celebre par pluſieurs ouvrages de Medecine & de Phyſique qui ont été imprimez ici.

Pierre Vander, a réimprimé ici (*Leide*) l'Hiſtoire de Girolamo Roſti, de la Ville de Ravenne, à laquelle il a ajoûté le XI. livre qui manquoit à la premiere édition, & tout ce qui avoit été ſuprimé dans la ſeconde. Il a auſſi réimprimé l'Hiſtoire du Poggio Florentin, avec les notes & la vie de l'Auteur, que le Sig. Giovambatriſta Recanati avoit donnée au public dès l'année 1715. à Veniſe, chez Gabriel Erts. Il a dédié au même M. Recanati l'Hiſtoire Florentine de Bartolomeo Della Scala, tirée nouvellement de la Bibliotheque de Medicis, & il a réimprimé auſſi l'Hiſtoire de Matteo Palmieri ſur un manuſcrit du même M. Recanati.

Il y a ici (*Naples*) actuellement ſous la preſſe un ouvrage qui pourra faire quelque bruit chez les Etrangers, &

Digitized by Google

même exciter leurs contradictions. Ce sont deux volumes in 4° sous ce titre. *Idea della storia dell Italia letterata &c.* de. sig. D. Giacinto Gemma dottore delle Leggi Avuocato Straordinario diquesta Citta, Promotore è Generale della scientifica societa Rossanese, degl'incuriosi &c. c'est-à dire, *Idée de l'Histoire litteraire d'Italie, suivant l'ordre Cronologique depuis son commencement jusqu'à present, avec l'Histoire particuliere de chaque science & de chaque art, de plusieurs inventions; des écrivains les plus celebres & de leurs ouvrages, & de quelques memoires de l'Histoire Civile & Ecclesiastique, des Religions, des Académies, & des disputes arrivés en differens temps, avec une réponse aux reproches, dont les Etrangers ont voulu noircir l'Italie*, deux vol. in 4°, dans le 1. on trouvera une table des Chapitres & des Controverses, & dans le 2. une autre des Auteurs loüez ou attaquez, & des choses remarquables. Le 1. tome est de 51. feüilles, sans le frontispice, l'Epître Dedicatoire, l'avis & les tables, & finit à l'an 1400. & le 2. qui sera plus gros, continuera depuis 1401. jusqu'en 1723. L'Auteur a entrepris cet ouvrage pour défendre l'Italie des insultes des François, & des autres nations qui s'imaginent, dit-il, que

que les sciences y ont toûjours été negligées. Il fait voir que tous les peuples ont tiré de l'Italie les sciences, les maîtres, les coutumes, & la meilleure partie de leurs inventions, & que quand elle étoit sçavante, comme elle est encore aujourd'hui, toutes les autres nations étoient barbares. Cet ouvrage a fait tant de bruit ici que vingt particuliers l'ont fait imprimer, pour ainsi dire, par force en achetant toute l'édition d'avance. M. Gemma s'étoit déja acquis une grande reputation par plusieurs ouvrages, entre autres par ses Dissertations Académiques, *Dissertationes Academicæ, nempe de hominibus fabulosis & de fabulosis animalibus.* A Naples 1714. 1. vol. in 4° & par ses éloges Académiques. *Elogi Academici della societa di Rossano, ibid.* 2. tom. in 4°. Il a encore un autre ouvrage prêt à imprimer l'Histoire naturelle des Perles, & des Pierreries divisée en v. livres, dans lesquels il explique les noms, les especes, la generation, les vertus, les symboles, & les Fables des Perles & des Pierres précieuses.

Il y a quelques mois que nôtre Almoro Albrizzi (*Venise*) a fini l'impression des sçavantes Dissertations du R. P. Chrétien Loup en 44. feüilles d'impression, qui seront mises à la tête du 1. tom. de ses

Digitized by Google

Oeuvres, & dédiées à Sa Sainteté sous ce titre, *Synodorum generalium, ac Provincialium Decreta & Canones* &c. Decrets & Canons des Conciles generaux & Provinciaux avec les Scholies, les notes & une Dissertation Historique des Acres, par le R. P. Chrétien-Loup, de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, Docteur en Theologie de l'Université de Louvain, & premier Professeur Royal. Premiere partie, tom. I. contenant outre les Conciles de Nicée, de Sardigue, de Constantinople & d'Epheſe, une Dissertation préliminaire des personnes, des mœurs & des heresies de Meletius & d'Arius, ouvrage posthume, avec plusieurs additions à la Dissertation sur le Symbole des Apôtres & de Nicée, mises au jour pour la premiere fois par les soins du R. P. Thomas Filippini, &c. Les Oeuvres du R. P. Loup étoient devenuës tellement rares, particulierement les Scholies sur les Conciles qu'on a crû rendre service au public, que d'en entreprendre une nouvelle édition, & de les rassembler toutes en douze volumes in-folio d'environ 400. pages chacun. L'Auteur avoit eu un pareil dessein, & avoit preparé pour cela plusieurs additions aux Scholies des Conciles, & deux grandes Dissertations, mais sa mort arrivée en 1681. en empê-

Digitized by Google

empêcha l'execution. A present que ses manuscrits sont tombez entre les mains du R. P. Querni, Vicaire General des Augustins, le R. P. Cervioni, General de l'Ordre a commis le R. P. Filippini pour presider à cette édition. Les matieres qui n'ont point été imprimées rempliront le 1. tom. & une partie du 2. & dans les autres on trouvera des notes marginales du Cardinal Noris, communiquées à l'Editeur par M. Co: Ottolini. On avertit qu'on ne changera rien au Texte de l'Auteur, s'obligeant de mettre plutôt quelques notes marginales, s'il en est besoin, que de retrancher ou alterer le moindre mot. Quand on donnera ce 1. tom. on proposera des souscriptions pour les onze suivans.

TRAITE' D'OPTIQUE sur les Réflexions, Refractions, Inflexions & les couleurs de la Lumiere. *Par le Chevalier Newton, traduit par M. Coste.* Deuxiéme édition Françoise. *A Paris*, chez Montalant 1722. 595. pages.

TRAITE' DES VERNIS, où l'on donne la maniere d'en composer un, qui ressemble parfaitement à celui de la Chine, & plusieurs autres qui concernent la Peinture, la Dorure, la Gravure à l'eau-

Digitized by Google

l'eau-forte &c. *avec figures*, vol. in 12. de 206. pages. *A Paris, chez Laurent d'Houry, rue de la Harpe* 1723.

Cet ouvrage est une traduction du Pere Bonnani, Jesuite Italien, connu par plusieurs ouvrages sçavans & curieux. La réputation de cet Auteur doit prévenir en faveur de ce livre. M. Andri qui l'a approuvé, dit qu'il n'y a rien trouvé que de très-curieux, & qui ne puisse être d'un usage utile.

L'Abbé Desfontaines-Guyot a été nommé par M. le Garde des Sceaux pour travailler au Journal des Sçavans, qui est interrompu depuis quelque temps. On dit qu'il paroîtra au mois de Janvier 1724. sous une nouvelle forme, in 12. en dix feüilles, & seulement tous les mois. L'Auteur dont on parle, passe pour écrire naturellement & avec esprit, & pour être laborieux. Ces qualitez jointes à beaucoup de talent pour la critique, font esperer au public un excellent Journal.

M. Desrochers, habile Graveur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, ayant gravé un très-beau portrait, en buste, de l'Empereur avec les attributs &c. S. M. I. qui a été très contente de cet ouvrage, lui a donné une grande

Medaille

Digitized by Google

Medaille d'or, où ce Prince est representé en buste avec cette Legende, CAROL. VI. D. GR. IM. S. A. GER. HI. H. B. REX AV. AU. & pour Revers un Globe terrestre entouré de nuées, avec cette devise, *Constantia & fortitudine.* C'est ce qui a donné lieu aux vers qu'on va lire.

Enfin, cher Desrochers, même dès cette vie,
Tu jouïs de la gloire en dépit de l'envie,
Et tu peux te vanter que les dons de Cesar,
Ne t'ont point recherché par un coup du hazard.
Ce Prince que le Ciel cherit, éclaire & guide,
A le discernement juste autant que solide:
Les beaux Arts qu'il soutient & paye au poids de l'or,
Vont sous son regne heureux prendre un nouvel essort.
De ce sage Empereur, vrai successeur d'Auguste,
Aux yeux de l'univers tu presentes le Buste,
Et le papier fragile où brille ton burin,
Vaincra le temps qui ronge & le marbre & l'airain.
Poursuis cher Desrochers, grave tous les grands hommes,
Tant des siecles passez que du siecle où nous sommes;

Repreſente leurs ports, leurs geſtes & leurs traits;
Je te promets des vers pour orner leurs portraits;
Ma muſe les peignant toûjours d'après nature,
N'en impoſera point à la race future,
Et peut être qu'un jour aimant la verité,
Nos neveux rendront grace à ma ſincerité;
Au lieu que revoltez contre mes adverſaires,
Ils les mépriſeront comme autant de fauſſaires,
Qui faiſant de nôtre art un trafic odieux,
Profanent lâchement le langage des Dieux.

F. Gacon, Prieur de Baillon.

M. Geuſſin a été reçû dans l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, le 28. d'Aouſt dernier. Il preſenta pour ſa reception les Portraits de M^rs de Largilliere & Barrois, dont toute l'Académie parut ſatisfaite.

On apprend de Londres qu'on avoit fait depuis peu à Richemont, en preſence du Prince de Galles, l'épreuve d'un canon de nouvelle invention, dont on peut tirer 33. coups en moins de trois minutes, & que S. A. R. en parut fort ſatisfaite.

Le

Digitized by Google

Le 7. du mois dernier l'Académie Royale de l'Hiſtoire à Liſbone, fut admiſe ſuivant ſes Statuts, à tenir ſa conference au Palais, en preſence du Roy de Portugal, de la Reine, du Prince du Breſil & des Infans. Don Ferdinand Telles de Sylva, Marquis d'Alegrette, qui étoit Preſident de jour, y prononça un Diſcours très-éloquent à la loüange de la Reine.

Dans l'aſſemblée du Jeudi 30. Septembre Mrs Adam, le Preſident Henault & l'Abbé Alarie, furent élûs à l'Académie Françoiſe, aux places vacantes par la mort de l'Abbé Fleury, du Cardinal Dubois, & du Premier Preſident de Meſmes.

Le Maréchal de Tallard a été élû à l'Académie Royale des Sciences, à la place d'Académicien Honoraire qu'avoit le feu Cardinal Dubois.

SPECTACLES.

ON a preſenté ſur la fin de Septembre trois Pieces nouvelles aux Comediens François, dont voici les titres, *le Philantrope*, Comedie en vers, & en trois Actes, par le ſieur le Grand, Comedien

medien du Roy. *La nouvelle Actrice*, petite Piece en vers, *Mariamne*, Tragedie par M. de Voltaire. On avoit lû quelques jours auparavant une autre Tragedie de Marianne, dont l'Auteur ne se nomme point. Elle n'a pas été reçûë.

Le 6. de ce mois les mêmes Comediens ont reçû une Comedie nouvelle en vers, & en cinq Actes de M. de Boissi, intitulée l'*Impatient*.

La fameuse Tragedie d'Heraclius, du grand Corneille, qu'on a remis au Theatre depuis peu, & qui est excellemment representée, vient de recevoir de nouveaux applaudissemens, & d'attirer un très-grand concours au Theatre François.

On va reprendre incessamment la Comedie de *Bazile & Quitterie*, & la Tragedie *de Nitheris*.

Le 10. de ce mois l'Académie Royale de Musique a cessé les representations du Ballet des *Fêtes Grecques & Romaines*, Mlle Antier y a chanté depuis le 26. Septembre une Cantate nouvelle, à la fin du divertissement de la seconde entrée, qui lui a attiré bien des applaudissemens, ce morceau de Musique est de la composition du même Auteur du Ballet qu'on vient de quitter.

Le

Digitized by Google

Le 14. on a repris *Pirithous*, Tragedie dont nous avons donné l'extrait, dans le Mercure de Fevrier, & le 28. on a remis au Theatre Philomele, Tragedie.

Les Comediens Italiens ont quitté le Theatre du Fauxbourg S. Laurent, le 29. du mois passé, pour revenir à l'Hôtel de Bourgogne, où ils ont representez le 2. Octobre pour l'ouverture du Theatre, *le Joüeur*, du sieur Lelio qu'on revoit toûjours avec plaisir, & pour petite Piece *Agnès de Chaillot.*

Le 24. les mêmes Comediens ont donné la premiere representation d'une petite Piece, intitulée *le Départ des Comediens Italiens*, qui a été bien reçûë.

Nous n'avons pas negligé la Relation qu'on nous a envoyée, des fêtes qui se sont données à Munich, au sujet du mariage du Prince Electoral de Baviere, avec l'Archiducheſſe Amelie; mais nous l'avons reçûë si tard que nous n'avons pas crû devoir en faire usage, après avoir parlé de cet évenement dans le temps qu'il est arrivé, selon les memoires qui nous sont venus d'Allemagne. Nous dirons seulement un mot de deux Opera qu'on a representé à cette occasion avec la derniere magnificence. Le Prologue du premier étoit une dispute entre Neptune, qui souhaite la

guerre,

Digitized by Google

guerre, & Pallas qui n'inſpire que la paix. Jupiter deſcend des Cieux, & comme arbitre ſuprême termine ce different, en annonçant l'auguſte mariage du Prince Electoral avec l'Archiducheſſe Amelie, comme un ſigne de paix & d'union. Le ſujet de la Piece étoit Adelaïde, Reine d'Italie, qui épouſa Otton, Roy de Germanie. Le Prologue du ſecond Opera ſe paſſoit entre une Nymphe & un Paſteur que le Fleuve d'Iſer inſtruiſoit du bonheur que leur promettoit cette auguſte alliance; un chœur de Bergers en marquoit la joye par des chants d'allegreſſe. Le ſujet de la Piece étoit très-intereſſant, & répondoit parfaitement à ſon titre des *Veritables Amis*. C'étoient deux Princes incertains de leurs noms, & de leurs droits à l'Empire, & qui par un excès d'amitié ſincere & reciproque, vouloient s'expoſer l'un pour l'autre à la mort, & ſe ceder mutuellement la Couronne. Enfin la Reine qui ſeule avoit le ſecret, & qui n'oſoit le découvrir, dans la crainte que le Tyran, qui avoit fait mourir le Roy ſon époux, ne fit auſſi mourir ſon fils, legitime heritier du Royaume, voyant le peuple revolté contre le Tyran, declara lequel des deux Princes étoit ſon fils. On lui rendit auſſitôt l'hommage qui lui étoit dû. Le nouveau

Digitized by Google

veau Roy pardonna au Tyran, combla de faveurs le Prince son ami, & le rendit après lui, le plus puissant de son Royaume.

NOUVELLES DES COURS ETRANGERES.

Turquie.

SElon les lettres de Constantinople, du 22. Aoust, les Turcs avoient fait de grands progrès dans la Georgie, & sur les frontieres de Perse, sans rencontrer aucune résistance. L'armée que le Grand Seigneur avoit fait assembler à Erzeron, s'étant trouvée composée de près de 80. mille hommes, marcha il y a quelque temps vers Tiflis dans la Georgie, & s'étant presentée devant cette place, l'Officier Persan qui y commandoit apporta d'abord les clefs de la Forteresse au Seraskier ou General de cette armée, & tous les habitans se soumirent à la domination de la Porte, à l'exception du Prince de Tiflis, qui se sauva secretement avec plusieurs personnes de sa Cour, du côté de la Mingrelie. Après cette conquête l'armée du Grand Seigneur se separa en deux corps, le plus conside-

Digitized by Google

considerable prit la route d'Erivan, dont il s'empara après quelques jours de siege, & le Gouverneur qui avoit refusé de se rendre aux premieres sommations, eut la tête tranchée aussi-tôt que les Turcs furent entrez dans cette place; l'autre partie de l'armée de la Hautesse a dû pénétrer du côté du Mont Caucase, où l'on croit qu'elle trouvera les passages libres pour joindre l'armée de l'usurpateur Mirweitz; le Seraskier ayant mandé au Grand Visir que l'occasion étoit favorable pour étendre la domination du Grand Seigneur du côté de la Perse, & reprendre les places que le Czar a conquises du côté de la Mer Caspienne.

On ajoûte même que la Porte avoit fait insinuer au Resident du Czar, que son Maître devoit retirer ses troupes de ces quartiers-là, sans quoi le Grand Seigneur seroit obligé de rompre la paix concluë entre les deux Empires.

On assure que les Turcs ont mis la Forteresse d'Asoff dans un tel état de perfection, qu'il n'y en a point de pareille en Orient, & qu'ils y ont envoyé environ 40. mille hommes de troupes reglées, tant pour augmenter la garnison que pour garder les passages contre les Moscovites & les Cosaques du Don.

Le Grand Visir a reçû, dit-on, une lettre

Digitized by Google

lettre de Miriveits, par laquelle il reconnoît le Grand Seigneur pour Chef des Musulmans, & le suplie de s'unir avec lui pour détruire en Perse, les ennemis de la Loy de Mahomet. Cette lettre ayant été lûe dans le Divan, le Mufti & les gens de Loy furent d'avis qu'il falloit accorder à l'usurpateur tout ce qu'il demandoit pour l'execution d'un dessein si favorable à la Religion; mais le Grand Visir fut d'avis contraire, & l'on ne prit aucune resolution.

On écrit de Tauris du mois de Juillet dernier, que le nouveau Sophi Taamas, fils du Sophi Ussein y levoit des troupes pour s'opposer aux progrès de ses ennemis.

Russie.

ON mande de Petersbourg que les Seigneurs de la Cour ayant eu ordre de faire preparer leurs Yachts, & autres petits bâtimens, pour accompagner jusqu'à Cronslot le petit Esquif, que le Czar Alexis Michaelowitz, pere de S. M. Czarienne fit construire autrefois, & qui étoit le premier qu'on eut fait en ce pays, ils reçûrent avis le 25. Aoust, que le Czar s'y étoit rendu de Petershoff, & que la Flotte étoit devant le Port. Le petit Esquif auquel on a donné le nom de Petit Grand-Pere, fut mis sur

sur une Galiotte qui partit le même jour avec tous les Yachtz des Seigneurs qui l'accompagnoient. Il fut receu par la Flotte avec toutes les marques de distinction qui sont d'usage sur mer, & il fut salué d'une décharge d'artillerie de chaque Vaisseau, ainsi que de celle du Port & de la Forteresse de Cronsloot. Ces honneurs furent rendus à ce petit bâtiment, en memoire de ce que servant autrefois à divertir le Czar dans sa jeunesse, il fit naître en lui l'inclination & le goût que ce Prince a eu depuis pour la Marine, & de ce qu'il conçût alors le dessein d'avoir une Flotte dans les Ports de Moscovie, en cas qu'il montât un jour sur le Trône du Czar son pere. Après cette fête, dont la Czarine vit le spectacle, leurs Majestez Czariennes retournerent par eau à Petershoff, accompagnées des petits bâtimens des Seigneurs, qui étoient au nombre de 108. Les Ministres Etrangers y arriverent la nuit suivante. Et le 26. au matin le Czar envoya sa chaloupe au-devant d'eux pour les conduire jusqu'au canal, qui est long de 300. toises, & dans lequel les petits bâtimens s'étoient rangez. Ces Ministres qui furent magnifiquement regalez, eurent l'honneur de se promener avec S. M. Czarienne dans son Palais & ses jardins, elle

leur

Digitized by Google

leur fit remarquer entre autres choſes un jet d'eau de 13. pouces de diametre & de 36. pieds de haut, qui coule nuit & jour, ainſi que les autres Fontaines ſans diſcontinuation.

Ce jour-là L. M. Czariennes donnerent un ſplendide feſtin aux Seigneurs & Dames de la Cour. On avoit dreſſé 2. tables de 72. couverts chacune, dans les deux Galleries au bas de Petershoff. Le Czar étoit à l'une avec les Cavaliers & la Czarine à l'autre avec les Dames. N'oublions pas un Moulin, auprès de Petershoff, qui fut admiré de toute la Cour, & qui par le moyen d'une rouë que l'eau fait mouvoir, deux machines très-bien inventées ſcient le marbre, & trois autres le poliſſent. Le 27. le petit Eſquif fut reconduit à Peterſbourg avec les mêmes ceremonies.

La Maiſon de Petershoff eſt bâtie dans une ſituation fort heureuſe ſur une élevation; on voit d'abord en y arrivant les napes & les caſcades qui ſont au bout du canal en forme d'amphiteatre, qui font un point de vûë admirable. Dans un des Pavillons des Galleries on voit, & on entend avec grand plaiſir un carrillon de cloches de verre, qu'un Organiſte fait joüer. On travaille actuellement à une machine hydraulique qui le fera joüer tout ſeul.

Digitized by Google

Le 2. Septembre le Czar se rendit à Peterſbourg pour voir l'entrée de l'Ambaſſadeur Extraordinaire, & Plenipotentiere du Roy de Perſe, qui se fit le même jour. S. M. Czarienne lui avoit envoyé un de ſes Yachts avec pluſieurs barques & chaloupes, tant pour lui que pour les gens de ſa ſuite. A ſon entrée dans la Ville il fut ſalué par les canons de la Forteresſe, & conduit enſuite à l'Hôtel qu'on lui avoit preparé, en cet ordre. Trois Officiers du Sophi ayant des bâtons à la main, l'Ambaſſadeur accompagné de Mrs Protafficff & Deviciack, un domeſtique de l'Ambaſſadeur, qui portoit ſon ſabre couvert d'un drap, la ſuite de l'Ambaſſadeur. Il y avoit devant l'Hôtel des Ambaſſadeurs 36. ſoldats ſous les armes, le tambour appellant.

Le 5. il eut ſon audience publique. M. Protafficff alla le prendre dans la propre barque de S. M. Czarienne, ſuivie de 15. autres pour les gens de la ſuite de l'Ambaſſadeur, lequel entra dans cette barque avec ſon interprete, & le Secretaire de l'Ambaſſade qui portoit ſur ſes deux mains la lettre du Roy de Perſe, envelopée d'un drap d'argent. Avant d'arriver à la Salle d'audience, l'Ambaſſadeur trouva dans la cour du Senat deux bataillons rangez en haye, & ſous les armes.

Digitized by Google

armes. Il fut reçû au bas de l'escalier par le Directeur General des Postes ; à l'entrée du vestibule par le Brigadier Leontief, & à la porte de la Salle d'audience par le General-Major, & Major des Gardes du Corps.

L'Ambassadeur avant que d'entrer dans la Salle, remit son coutelas, & ses meules à ses domestiques, qui laisserent aussi leurs sabres, coutelas & meules hors de la Salle. Ce Ministre ayant pris des mains du Secretaire la lettre du Sophi, entra dans la Salle, en faisant une reverence, & s'étant avancé jusqu'auprès du Trône, il en fit trois autres, & prononça le Discours suivant.

TRES-GRACIEUX SEIGNEUR,

Ainsi que le Soleil illumine toute la terre, & que la clarté & les influences des Etoiles produisent & conservent la vie à toutes les creatures ; pareillement tous les habitans du monde sont rendus participans des graces & des faveurs de Vôtre Majesté. Le bonheur que Dieu a accordé à V. M. ne peut permettre à personne d'attaquer V. M. le Trône de V. M. surpasse tous les autres en splendeur, ainsi que l'Etoile la plus brillante est la premiere en rang par son éclat. Le Tout-Puissant a

Digitized by Google

affermi le droit & la Couronne de V. M. ainſi qu'il a étendu la domination du Roy Pheridumi, *comblé de graces le Roy* Dichemſched, *& de gloire le Roy* Kiavanum. *Dieu ſoit avec vous, vaillant, invincible & le plus grand des Empereurs de ce ſiecle. Par la grace de Dieu, comparable à la pierre Philoſophale, & par un bonheur connu à tout le monde, mon très-gracieux Seigneur, veritable croyant, eſt parvenu au Trône, & a pris les rênes du Gouvernement. S. M. m'a envoyé ici pour renouveller & confirmer l'amitié perpetuelle entre les deux Empires, & complimenter V. M. de ſa part; ſouhaitant ardemment que la ſincere amitié qui regne preſentement, puiſſe être conſervée, & augmentée de part & d'autre.*

L'Ambaſſadeur preſenta enſuite au Czar la lettre du Roy de Perſe, ſon maître, il s'avança plus près du Trône à genoux, & baiſa le bas de l'habit de S. M. Czarienne qui lui preſenta ſa main à baiſer, & auſſi-tôt ce Miniſtre ſe retira marchant en arriere juſqu'à l'entrée de la Salle, où tous les Officiers & domeſtiques de ſa ſuite étoient reſtez. Après quoi il fut reconduit avec les mêmes ceremonies obſervées à ſon arrivée au Palais, & il fut ſervi dans ſon Hôtel par les Officiers de la Cour. On

remarqua

Digitized by Google

remarqua qu'il fondit en larmes, lorſque S. M. Czarienne lui demanda des nouvelles de la ſanté du Roy ſon maître. La lettre de creance qu'il preſenta avoit été expediée par le vieux Sophi, & enſuite confirmée par le Sophi, ſon fils. Cet Ambaſſadeur demande, dit-on, du ſecours, pour mettre le Roy de Perſe, ſon maître en état de remonter ſur le Trône de ſes ancêtres : ce Prince qui s'eſt retiré à Tauris, eſt le dernier de la famille Royale, l'uſurpateur Miriweitz ayant fait étrangler tous ſes freres.

Suivant quelques avis de Derbent, le même Miriweits Mahmud Cham, fils du Prince de Candahar, qui a déja tant fait parler de lui, avoit réduit toute la Perſe ſous ſa domination, après avoir fait mourir quelques-uns des principaux Seigneurs Perſans, affectionnez au Roy détrôné, ſous prétexte qu'ils avoient été cauſe des derniers troubles; qu'il a changé la forme du Gouvernement, & établi un Conſeil de quelques Seigneurs, auquel il préſide. Que toutes les affaires s'y décidoient conformément à ſes intentions, qu'il avoit envoyé des lettres circulaires dans toutes les Provinces, avec ordre à ſes nouveaux ſujets de prendre les armes, & de venir joindre ſon armée, parce qu'il avoit deſſein de reprendre ſur

Digitized by Google

le Czar les Villes de Tereki, de Derbent, d'Andreof, & les autres petites places du Dagueſtan, dont S. M. Czarienne s'empara l'année derniere. On dit qu'un Ambaſſadeur de l'Empereur de la Chine eſt arrivé dans ſon camp, & qu'il lui a promis un ſecours conſiderable de troupes.

Le 17. de Septembre on apprit à Peterſbourg, par un Exprès de Derbent, la nouvelle que les troupes du Czar avoient pris d'aſſaut la Ville de Backa, ſituée ſur le bord de la Mer Caſpienne dans la Province de Chirvan. M. Matuchkin, Maréchal de Camp des armées de S. M. Czarienne arriva par mer devant cette place, & l'ayant bombardée pendant quelques jours, s'en étoit rendu maître le 8. Aouſt dernier, & y avoit mis une garniſon Moſcovite.

Nous n'avons rien de remarquable à raporter des Royaumes de Pologne, de Suede, ni de Dannemark.

Allemagne.

LOrſque quelques Députez des Etats de Bohéme, furent admis à Prague à l'audience de L. M. I. ils preſenterent une bourſe de 1 0 0 0. ducats d'or à l'Empereur, & une de 5000. à l'Imperatrice, par forme de don gratuit, à l'occaſion de

Digitized by Google

de leur Couronnement. Les Juifs de Prague ont aussi presenté à l'Empereur une bourse de dix mille ducats, au nom de leur nation. Pendant 8. jours ils ont orné leur Sinagogue de Tapisseries brodées d'or, & enrichies de perles; ils ont fait jetter de l'or & de l'argent au peuple, & ont fait de grandes charitez aux pauvres, tant Chrétiens que Juifs.

Quelques jours après son Couronnement, l'Empereur fit 139. Chambellans de la Clef d'Or.

On a eu avis que les deux Princes Ragorzy sont arrivez en Sicile, où l'Empereur leur a donné 13000. florins de revenu en Fiefs, dont ils ont pris possession dans ce Royaume, & dans celui de Naples; sçavoir, 7000. à l'aîné, qui portera le nom de *Marquis de Saint Charles*, & 6000. au cadet, qui sera nommé le *Marquis de Sainte Elizabeth*, du nom de l'Empereur & de l'Imperatrice. Le fameux Comte Tekeli, parain du cadet de ces Princes, lui avoit laissé tous ses biens par son Testament.

Le Village de Remscheidt dans le Duché de Bergue a été réduit en cendres par accident.

On a appris de Podolie, que les Turcs avoient reçû ordre de continuer les travaux des fortifications de Coczim qu'ils

Digitized by Google

avoient quittez pour quelque temps, & qu'ils voituroient une grande quantité de grains dans les magasins de cette Forteresse.

Le 3. de ce mois, Fête de Sainte Marie de la Victoire, l'Imperatrice Amelie, entendit à Vienne dans sa Chapelle, la Messe celebrée par le Prevost de la Metropolitaine, en action de graces de la fameuse bataille navale de Lepante, que Don Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles V. gagna contre les Infideles en 1571. près de l'Isthme de Corinthe.

Hollande & Pays-Bas.

MR Vander-Meer, Conseiller de la Ville de Leyde, qui a été nommé à l'Ambassade d'Espagne par les Etats Generaux, prêta serment en cette qualité à la Haye le 13. de l'autre mois. Le Major Hop a été nommé leur Envoyé Extraordinaire en Angleterre.

Le Vice-Amiral Godin qui doit commander l'Escadre des cinq Vaisseaux Hollandois, destinée à croiser l'hyver prochain contre les Algeriens, a pris congé de leurs Hautes-Puissances.

On a eu avis qu'il y avoit eu un troisiéme incendie dans la Ville de Mayence, qu'on avoit arrêté quelques-uns de ceux qui

Digitized by Google

qui en ſont les Auteurs, & que parmi ces ſcelerats il y avoit un pere & ſon fils, qui avoient avoüé en preſence de l'Electeur, qu'ils étoient complices des trois incendies.

Les maladies qui regnoient en Picardie, & en Artois ſont entierement ceſſées.

Depuis que les Actions de la nouvelle Compagnie des Pays-Bas ſont tombées au pair, celles des Indes Orientales d'Hollande ſont montées à 640. & celles des Indes Occidentales à 92. $\frac{1}{2}$

On mande de la Haye que le Village de Tarſeveld, dans le Comté de Zerphon, a été réduit en cendres, de même que l'Egliſe du lieu.

Après la premiere aſſemblée generale de la Compagnie de Commerce des Pays-Bas, tenuë à Anvers le 6. de ce mois, les Actions ſont montées à 5. pour cent.

Le 13. de ce mois un Moulin à poudre, hors des portes de Delft ſauta en l'air, & cauſa beaucoup de dommage à diverſes maiſons des environs.

Le Cardinal d'Althan, Viceroi de Naples a fait chanter dans la Capitale de ce Royaume un *Te Deum* avec beaucoup de pompe, au ſujet de la groſſeſſe de l'Imperatrice, & le Marquis de Prié a écrit à tous les Evêques des Pays-Bas d'ordonner de prieres publiques pour la

Digitized by Google

conservation de sa santé, & pour son heureuse délivrance.

Lorraine & Suisse, &c.

UN Payſan d'Osth, dans le Pays de Soleure, ayant consulté son Curé sur ce qu'il devoit faire au sujet d'un fils désobéïssant qui le maltraitoit, & n'ayant point trouvé la consolation qu'il cherchoit, entra dans l'Egliſe du lieu, & s'y pendit de deſeſpoir. Le Canton de Soleure a écrit à Rome pour ſçavoir ce qu'il convient faire de cette Egliſe ainſi polluée.

Angleterre.

ON apprend de Londres que par le montant du produit de la vente des biens confiſquez ſur les anciens Directeurs de la Compagnie de la Mer du Sud, cette Compagnie ſe trouve en état de faire une repartition de dix pour cent aux intereſſez, & c'eſt ce benefice qui a fait monter les Actions juſqu'à cent dix & demi.

On écrit d'Antegoa que le Capitaine Otter, ayant invité à dîner le Colonel Huart, Gouverneur de cette Iſle, & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, ſa Cuiſiniere qui étoit une Negreſſe, avoit réſolu de l'empoiſonner avec toute ſa

Digitized by Google

sa compagnie, ayant mis du poison pour cet effet dans toutes les sauces; mais ayant eu querelle avec une autre Negresse qui étoit du complot, celle ci découvrit cet abominable dessein, & le fait ayant été pleinement prouvé, la Cuisiniere fut condamnée à être brûlée. Elle subit ce supplice avec une intrepidité surprenante, s'étant elle-même jettée dans les flâmes sans témoigner la moindre frayeur.

On mande de la nouvelle Angleterre que le fameux Pirate Lowe a été pris par un Vaisseau de guerre françois, dont le Capitaine a fait pendre ce Pirate avec tout son équipage.

L'Hamilton, appartenant à la Compagnie Royale d'Affrique, partit le 27. du passe de Weymouth, avec des ouvriers mineurs de Cornoüaille, qui vont travailler aux mines d'or qu'on a découvertes depuis quelque temps à Gambia en Affrique.

Le 5. de ce mois un des chevaux du Duc de Bolton, remporta le prix Royal des courses, qui se font tous les ans à Wincheſter. Le prix que le Roy donne est de cent livres Sterlin.

Espagne & Portugal.

LE 11. de Septembre entre 6. & 7. heures du matin, le feu prit à l'Hô-

Digitized by Google

tel du Duc d'Oſſone, à Madrid, & ſe communiqua preſque dans un inſtant à tout ce magnifique édifice. Le Duc & la Ducheſſe eurent à peine le temps de ſe ſauver à moitié habillez, de même que grand nombre de ſes domeſtiques, dont pluſieurs furent obligez de ſortir par les fenêtres. On ſauva par le jardin une partie des papiers, mais tout le reſte des meubles, tableaux, & autres Effets, furent tous conſumez, malgré tout ce qu'on pût faire pour éteindre le feu. Il a peri pluſieurs Maçons & Charpentiers qui étoient accourus pour l'éteindre. La Ducheſſe d'Oſſone groſſe de 4. mois ſe retira d'abord avec ſes femmes dans le Convent des Merveilles, qui eſt joignant ſon Hôtel, & enſuite chez la Ducheſſe-Doüairiere de Medina-Celi.

Le Marquis de Valero, Viceroy de la nouvelle Eſpagne, arrivé depuis peu à Madrid, prêta ſerment le mois paſſé entre les mains du Roy pour la Charge de Majordome-Major de la Princeſſe des Aſturies.

Le Conſulat des Indes a fait offrir au Roy de lui fournir 80000. pieces de huit, pour équiper 2. Vaiſſeaux de guerre que S. M. Catholique employeroit à croiſer dans la mer du Sud, ſur tous les Vaiſſeaux étrangers qui y viendront commercer ſans permiſſion. Le

Digitized by Google

Le Roy d'Espagne a ordonné qu'à l'avenir on ne recevroit dans les principales Villes d'Espagne aucun Rigidor ou Gouverneur de Police, qui ne fut Noble, & d'une probité reconnuë.

Don Joseph de Armendaris, Marquis de Castel-Fuerte, Capitaine General de la Province de Guipuscoa, a été nommé Viceroy, & Capitaine General du Perou.

Le 15. de ce mois vers les dix heures du soir, il y eut à Madrid un orage terrible, mêlé d'éclairs & de tonnerres épouvantables, qui dura environ deux heures. La pluye tomba avec une telle abondance, qu'elle forma divers torrens, & que la rapidité de l'eau emporta plusieurs maisons dans le Fauxbourg de Sainte Barbe, ou quelques personnes furent noyées. Mais le malheur le plus déplorable arriva dans la maison de Plaisance du Comte d'Onnate au Prado, occupée par le Duc de la Mirandole, qui à l'occasion du jour de sa naissance donnoit ce jour-là à souper à plusieurs personnes de la premiere distinction. Elles étoient assemblées dans une salle basse, dans le temps que l'eau par son impetuosité ayant renversé un mur qui étoit au haut du jardin, plus élevé que la maison, en un instant le jardin & les appar-

Digitized by Google

appartemens bas furent inondez, & l'eau s'y éleva juſqu'à la hauteur de près de ſeize pieds. Quelques-uns des conviez ſe ſauverent à la nage, & furent ſecourus par les Recolets, voiſins de cette maiſon, d'autres monterent ſur le toit, & d'autres s'attacherent aux fenêtres, & s'y tinrent ſuſpendus juſqu'à la fin de l'orage; mais la Ducheſſe de la Mirandole s'étant retirée dans ſon Oratoire avec Don Tibere-Caraffa, un de ſes enfans, & une femme de chambre, ces 4. perſonnes y furent noyées, ſans qu'on pût trouver aucun moyen de les ſecourir. Le Marquis de Caſtel-Rodrigo ayant tenté de ſe ſauver à la nage, fut emporté par le torrent à trois lieuës de la Ville, où ſon corps fut trouvé le lendemain. Ce Seigneur ſe nommoit Don François Pio de Savoye-y-Corte-Real; le Roy l'avoit fait Maréchal de Camp, lorſqu'au mois d'Avril 1705. il lui apporta la nouvelle de la priſe de Veruë. Il avoit été fait Chevalier de la Toiſon d'Or, le 13. Avril 1708. Lieutenant General des Armées de S. M. quelque temps après Capitaine General, & Gouverneur de Madrid en Fevrier 1714. Gouverneur & Capitaine General de Catalogne en May 1715. & Grand Ecuyer de la Princeſſe des Aſturies au mois d'Octobre 1721.

Don

Digitized by Google

Don Tibere Caraffe qui a eu auſſi le malheur d'être noyé, étoit frere du Prince de Belvedere. Il avoit été fait Major de la Garde Napolitaine de S. M. C. au mois de May 1702. Lieutenant General des Armées du Roy en Janvier 1713. Commandant de Tortoſe en Fevrier 1715. Gouverneur de Gironne & de Tarragone en Juillet 1721. & il avoit été nommé depuis peu Gouverneur & Capitaine General de la Province de Guipuſcoa.

Le Prince de Cellamare, le Duc de Leria, l'Ambaſſadeur de Veniſe, & l'Abbé Grimaldo, & preſque tous les domeſtiques eurent le bonheur de ſe ſauver, les uns montant ſur le toit de la maiſon, les autres ſe tenant aux fenêtres, &c.

On travaille à Lſbone à une magnifique Couronne, qui ſera enrichie de diamans de grand prix, & d'autres pierres précieuſes, pour ſervir au Couronnement des Rois de Portugal, ſucceſſeurs de S. M. P. aujourd'hui regnante.

On a appris de Gibraltar que le nommé Diego Martin da Coſta, âgé de 20. ans, eſclave à Miquenez depuis le 16. May 1719. qu'il fut pris par les Maures ſur les côtes de ce Royaume, ayant ſçû que Ferdinand Gonſalve da Coſta, ſon frere, avoit traité de ſa rançon, s'étoit preſenté

presenté le 8. Juin dernier au Roy de Maroc pour lui demander la permission d'aller s'embarquer à Toutoüan ; que ce Prince avoit exigé de lui qu'il renonçât à sa Religion, que sur son refus il avoit eu la cruauté d'ordonner à sa garde de tirer sur lui, que cet ordre avoit été executé à l'instant ; que les soldats avoient fait toutes sortes d'insulte à son corps, qui n'avoit pû être retiré de leurs mains que vers les huit heures du soir qu'il fut enterré par les Recolets établis dans la Ville. Ce jeune Portugais étoit de Mazagaon, & fils de Gaspar Alvarès Faleiro, Chevalier, Gentilhomme & Profés dans l'Ordre de Christ, & de Dona Elizabeth da Costa.

Italie.

LE 10. de l'autre mois le Pape tint un Consistoire secret, dans lequel le Cardinal Ottoboni, Protecteur des affaires de France, proposa l'Evêché d'Apt, pour l'Abbé de Vaccon, & l'Abbaye de S. Sauveur de Blaye, Diocése de Bourdeaux, pour l'Abbé Rousſel de Tilly. Il préconisa ensuite l'Abbé de Paris, pour la Coadjutorerie de l'Evêché d'Orleans, & l'Abbé du Prat, pour l'Abbaye de S. Jean en Vallée, Diocése de Chartres.

M.

Digitized by Google

M. Zacharia Canal, fut élû le 16. Septembre par le Grand Conseil, à Venise, Ambassadeur de la Republique à la Cour d'Espagne, à la place de M. Daniel Bragadino, qui a fini son temps.

Le Pape alla le 20. de l'autre mois à l'Eglise de S. Eustache, & après y avoir fait sa priere S. S. donna 3000. écus à la Fabrique pour achever le bâtiment. La Maison de Conti prétend descendre de ce Saint ; elle sçait par tradition que ce fut dans un lieu nommé aujourd'hui la Mentarolla, près de Guadagnola, qu'il eut la vision du Crucifix, placé au milieu du bois d'un Cerf.

Le 31. Aoust dernier un prisonnier de la Tour à Verone, mit le feu à une porte pour se sauver ; mais le feu ayant communiqué aux solives du plancher, en peu de temps une partie du bâtiment fut brûlée avec les Archives de la Ville, & toutes les écritures qu'on conservoit depuis plus de 300. ans, ainsi que la Chapelle & les Archives des Notaires, & un précieux Tableau de Paul Veronese. Le magasin public de sel a été réduit en cendres, & le Palais du Preteire a été fort endommagé. L'incendiaire à qui le procès a été fait sans perte de temps a été pendu le 9. du mois passé.

Deux Galeres de Malthe ont débarqué depuis

depuis peu à Civita-Vecchia 60. Eſclaves Turcs, dont le Grand-Maître a fait preſent au Pape.

Le Pere Tomaſini, Franciſcain réformé eſt parti de Rome avec les pouvoirs neceſſaires pour donner la Benediction Apoſtolique au Grand Duc de Toſcane, qu'on croit à la derniere extrêmité. Le Grand Prince de Florence, ſon fils, a commencé à tenir les Conſeils ordinaires.

On a arrêté depuis peu à Rome un Polonois qui ſe mêloit d'Aſtrologie judiciaire, & qui faiſoit des prédictions inconſiderées.

Le Roy de Sardaigne a congedié le Regiment Sicilien, Infanterie; il n'y a plus de Siciliens dans ſes troupes que la ſeule Compagnie de ſes Gardes.

BAPTESMES, MORTS & Mariages des Pays Etrangers.

LE 25. de l'autre mois M. George Cholmondley, fils du Lord Newbourgh, épouſa à Londres la fille unique de M. Robert Walpole, Premier Miniſtre & Secretaire d'Etat, chez qui la nôce fut celebrée.

Le 2. Septembre l'Archevêque de Vienne baptiſa dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Michel, le fils de M. de Trautſon, Comte

Digitized by Google

Comte de Falckinstein, Chambellan de la Clef d'Or. Il fut tenu sur les Fonts de Baptême, au nom de l'Empereur & de l'Imperatrice, par le Comte de Harrach, Grand-Ecuyer hereditaire de la haute Autriche, qui le nomma *Charles-Borromée*, *Jean-Nepomucene*, *François de Paule*, *Louis-Gonzague*, *Antoine de Padouë*, *Joseph-Estienne*.

M. Garraccioli, ancien Capitaine dans les troupes du Grand Duc de Florence, mourut au commencement de l'autre mois à Pontadere, âgé de 117. ans. Il avoit servi dans les dernieres révolutions de Naples, des années 1646. 1647. & suivantes, sous le Pêcheur, *Tomas Angelo Mazya*, vulgairement nommé *Masaniello*.

Sur la fin du mois passé M. Richard Cromwel, Procureur du College de Clements-Inn, petit-fils d'Olivier Cromwel, épousa à Londres, dans la Chapelle de la Salle des Banquets à Whitehal, une niece du Chevalier Robert Thonhill. L'Evêque de Londres fit la ceremonie du mariage.

Le Prince Dolgorouki qui étoit revenu à Petersbourg depuis quelque temps, de son Ambassade de Pologne, y est mort le 29. Aoust dernier.

Le fils unique du Baron de Gerbe, Résident de l'Empereur fut enterré à Londres

Londres le mois passé, avec beaucoup de Pompe. On donna des bagues d'or à tous ceux qui assisterent aux funerailles.

Mylady Russel, veuve du Lord Guillaume Russel, qui eut la tête tranchée sous le regne de Jacques II. mourut le 10. de ce mois, à Londres, âgée de 86. ans.

FRANCE.

Journal de Versailles & de Paris.

ON a appris de Calais que le 21. de l'autre mois Mrs Scabright & Davis, Gentils-hommes Anglois, étant dans une chaise de poste pour venir à Paris, & M. Monpesson, aussi Anglois dans une autre chaise avec son valet, furent attaquez environ à 4. lieuës de Calais par six voleurs à cheval, qui leur demanderent la bourse. Les voyageurs donnerent sans hesiter l'argent qu'ils avoient dans leurs poches, & dans leurs valises; après quoi ces scelerats consulterent un moment entr'eux, & les massacrerent. M. Scabright reçût le premier coup de pistolet, dont il mourut sur le champ. M. Davis, qui étoit dans la même chaise, fut ensuite poignardé, après avoir fait quelque

Digitized by Google

quelque réſiſtance, & tiré un coup de piſtolet dont il tua un cheval des voleurs. M. de Monpeſſon & deux valets furent auſſi bien-tôt expediez avec la même inhumanité. Pendant que cette cruelle Scene ſe paſſoit dans la plaine, M. Jean Locke, autre Gentilhomme Anglois venant de Paris, deſcendoit d'une éminence voiſine avec ſon valet. Les voleurs ne l'eurent pas plutôt apperçû, que deux de ces ſcelerats ſe détacherent & le tuerent avant qu'il eut pû ſe mettre en défenſe, mais ſon valet Suiſſe eut le bonheur de ſe ſauver. Un Payſan d'un Village voiſins où les Anglois avoient pris des chevaux de poſte, s'étant approché, fut auſſi aſſaſſiné. On ajoûte que les Anglois avoient imprudemment montré à Calais quelques centaines de guinées, qu'ils changerent pour des Loüis d'Or. Les corps de ces malheureux voyageurs furent portez à Calais, où ils furent embaumez & embarquez ſur un navire pour les tranſporter en Angleterre, avec le valet Suiſſe qui eſt échapé ſeul de ce maſſacre.

Dans l'aſſemblée generale de la Compagnie des Indes, tenuë le 17. de l'autre mois, où Monſieur le Duc d'Orleans & le Duc de Bourbon aſſiſterent en qualité de Gouverneur & de Vice Gouverneur.

S. A. R.

Digitized by Google

S. A. R. declara qu'elle venoit de la part du Roy, pour confirmer les privileges exclusifs des ventes du Tabac & du Caffé, qui pourront donner aux Actionnaires un revenu fixe de 150. liv. par Actions, indépendamment du benefice du commerce, & que pour les dix millions qui restent des cent que S. M. a reçû de la Compagnie, on lui assigneroit encore des avantages considerables dans peu de temps, lorsqu'on aura totalement enregistré en la Chambre des Comptes, les comptes de la Compagnie. On regla ensuite les départemens, & l'on convint de tenir assemblée 3. jours de la semaine, le matin, & les trois autres jours l'après-midy. On nomma cinq Syndics à la pluralité des voix, pour travailler en certaines occasions avec les Directeurs, qui sont Mrs Dartagnette, de Meuve, Cavelier, Bertrand & Sainctar. Les principaux Actionnaires qui assisterent à cette assemblée, qui dura près de trois heures, furent le Prince de Vendôme, les Ducs de la Force & de Chaulnes, le Maréchal d'Estrées & les Marquis de Lassé & de Bully.

Le 21. Septembre le Baron Denn, Envoyé extraordinaire du Duc de Brunswick Blankenbourg, pere de l'Imperatrice, eut sa premiere audience publique

Digitized by Google

que du Roy, dans laquelle il fit à S. M. des complimens sur sa Majorité, étant conduit par le Chevalier de Saintot, Introducteur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre en son Hôtel à Paris, dans le Carosse du Roy. Il eut ensuite audience de Monsieur le Duc d'Orleans, & de Madame la Duchesse d'Orleans, étant conduit par le même Introducteur, & après avoir été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à Paris avec les mêmes ceremonies.

Le 23. Septembre M. Pierre Hebert de la Pleigniere, Chevalier des Ordres Royaux de Nôtre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare, & Tresorier General de France, donna la Croix de cet Ordre à M. son fils, Pierre-Amable Constantin, qu'il reçût en qualité de Chevalier de Justice de Minorité dans l'Eglise des PP. Carmes de Roüen, (n'ayant encore que 15. mois,) selon l'ordre qu'il en avoit reçû de M. le Duc de Chartres, Premier Prince du Sang, Grand-Maître de cet Ordre. La ceremonie se fit selon la maniere accoutumée. L'Abbé Carloman Philogéne le Roux, du même Ordre, qui aprés neuf à dix mille lieuës de voyage & de retour de Constantinople, pour la troisiéme fois, où feu la Princesse de Transylvanie l'avoit envoyé, chargé de quelques

Digitized by Google

quelques affaires de conſequence pour le Prince ſon époux, ſervit de parain au jeune Chevalier.

Le 30. de l'autre mois S. M. fut à ſa chaſſe du Dain dans le Parc de Meudon, avec l'équipage du Duc de Louvigni, le retour de chaſſe ſe fit au Château, dans l'appartement des Marroniers.

Le 3. de ce mois il y eut promenade à cheval, aux environs du grand Canal de Verſailles.

Le 7. S. M. fut à la chaſſe du Cerf, aux environs de Verſailles. Le Cerf fut pris à la Borde, proche Maiſons, après avoir paſſé quatre fois la riviere.

On travaille à faire des routes dans la Foreſt de Livri, où le Roy a deſſein d'aller courir le Cerf.

Mad. d'Argenſon, épouſe du Lieutenant General de Police, qui a eu la petite verole, eſt en convaleſcence.

Le 9. de ce mois le Roy fit la revûë des deux Compagnies des Mouſquetaires, dans le Parc de Meudon; dès que cette brillante Cavalerie eut défilé devant S. M. on fit mettre pied à terre aux Mouſquetaires pour faire l'exercice, dont ils s'acquitterent parfaitement bien.

M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, a ordonné des Prieres publiques dans les Egliſes de ſon Diocéſe, pour

Digitized by Google

pour demander à Dieu de la pluye, la sécheresse étant extrême depuis fort long-temps.

M. Godefroy Romanie de Mesmond, le plus ancien des Ecuyers ordinaires de la grande Ecurie, a eu la permission de se retirer, de vendre sa Charge à son frere, & S. M. lui a accordé des lettres de veterence, & conservé ses pensions & appointemens.

Le 20. de ce mois le Marquis du Palais montant à cheval pour suivre le Roy à la chasse des Levrettes, son cheval prit le mord-aux-dents, & l'emporta jusqu'à la grille de Trianon, franchit une barriere, se jetta dans un fossé & se tua. Le Marquis du Palais se cassa une cuisse.

NAISSANCES, MORTS & Mariages.

LE Duc de Montmorenci, fils aîné du Duc de Luxembourg, épouse Mad^lle. de Seignelay, arriere petite-fille de M. Colbert, qui est une des plus riches heritieres du Royaume.

M. de Manicamp, âgé de 32. ans, Mestre de Camp du Regiment Royal-Piémont, & Brigadier des Armées du Roy, est mort de la petite verole sur la fin de l'autre mois.

Digitized by Google

Le 30. Septembre M. Feſſard, celebre Avocat du Parlement, & non moins recommandable par les qualitez de ſon eſprit que par celles de ſon cœur, eſt mort de la même maladie, âgé de 36. ans.

Le 26. du même mois Dame Marguerite-Françoiſe Doublet, épouſe de M. Pierre Paul Bombarde de Beaulieu, Conſeiller du Roy en ſon Grand Conſeil, Seigneur de Sigognes, Beaume, &c. mourut à Chaillot, âgée de 24. ans.

Le 2. de ce mois Anne-Loüiſe de Madaillan de Leſpare, épouſe du Marquis d'O, Meſtre de Camp-Lieutenant du Regiment de Toulouſe, Infanterie, mourut a Paris de la petite verole.

La Comteſſe de Plelo, fille du Marquis de la Vrilliere, accoucha le 18. de l'autre mois d'une fille.

Le 26. d'Aouſt on celebra à Neufs, en Sileſie, le mariage de la Princeſſe Charlotte, fille du Prince Jacques Sobieski de Pologne, avec le Prince de Turenne. L'Electeur de Tréves, oncle de la Princeſſe, fit la ceremonie de la Benediction Nuptiale, en preſence de toute ſa Cour, & de quantité de Nobleſſe, tant étrangere que du pays, au bruit d'une triple ſalve de l'artillerie. Le lendemain S. A. E. donna un magnifique

ſouper

Digitized by Google

ſouper dans le jardin de ſon Palais, qui étoit entierement illuminé. Le même Prince de Turenne, Meſtre de Camp du Regiment de Cavalerie de ſon nom, Grand-Chambellan, en ſurvivance du Duc de Boüillon, ſon pere, mourut à Straſbourg le premier de ce mois, après huit jours de maladie dans la 21. année de ſon âge, étant né le 24. Octobre 1702. Il étoit fils aîné du Duc de Boüillon, Pair & Grand-Chambellan de France, & Gouverneur de la Province d'Auvergne, & de feuë Marie-Armande de Victoire de la Tremoille, morte le 5. Mars 1717. Il avoit épouſé le 20. du mois dernier à Strabourg, la Princeſſe Marie-Charlotte Sobieska, fille du Prince Jacques-Loüis Sobieski, & de feuë Hedwige-Eliſabeth, fille de Philippe-Guillaume de Neubourg, Electeur Palatin, mort en 1690. Le Prince de Turenne qui vient de mourir n'avoit habité qu'une nuit avec ſa nouvelle épouſe.

M. Charles-François de la Bonde d'Iberville, mourut à Paris le 7. de ce mois, âgé de 71. ans. Il avoit été chargé des affaires du Roy, à Genéve, dans pluſieurs Cours d'Allemagne, auprès de la Republique de Genes, & en Eſpagne. En 1714. il avoit été nommé Envoyé ex-

Digitized by Google

traordinaire, en Angleterre, & il s'étoit conduit dans tous ces emplois avec autant de capacité que de droiture.

M. Charles Colonne de Courtebonne, Abbé de Chaumes, Diocéſe de Sens, & de la Couronne, Diocéſe d'Angoulême, mourut le 8. de ce mois dans ſon Château de Bouvelinghen.

La Marquiſe de l'Aigle, Dame-d'Honneur de Mademoiſelle de Charollois, Princeſſe du Sang, eſt morte dans ſon Château de l'Aigle.

Le 14. de ce mois M. Henry-Alexandre Beraud, Prêtre, Docteur en Theologie de la ſocieté de Navarre, Chapelain de l'Egliſe de Paris, eſt mort de la petite verole, âgé de 39. ans.

Le 16. Dame Elizabeth de Seré, veuve du Marquis de Bruſac, & au jour de ſon decès épouſe de Jacques-Charles de la Riviere, Comte de Mur, âgée de 28. ans.

Le 17. Dame Jeanne-Jacobine de Nauroy, épouſe de M. Pierre-Benoît Morel, Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Preſident en ſa Cour des Aydes, Seigneur de Courtavan, Veindé, le Meix, &c. eſt morte à Paris, âgée de 36. ans.

Le 18. Marie-Anne de Vilacerf, épouſe d'André-Joſeph des Friches, Marquis d'Au-

Digitized by Google

d'Auriacq, Capitaine de Cavalerie, âgée d'environ 20. ans.

Le même jour Ferdinand, Baron de Simeoni, Miniſtre d'Etat de S. A. S. E. de Baviere, eſt mort à Paris, âgé de 75. ans.

Le 17. Octobre Jean-Hyacinthe Hocquart, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Intendant de la Marine au Havre de Grace, eſt mort à Paris, âgé de 64. ans.

M. François Bloüet de Camilly, Archevêque de Tours, Abbé de S. Pierre-ſur-Dive, Diocéſe de Séez, & de Val-Richer, Diocéſe de Bayeux, eſt mort dans ſon Diocéſe. Il étoit Evêque de Toul, lorſque le Roy le nomma Archevêque de Tours, le 8. Janvier 1721.

Dame Gabrielle Nicolas de la Reynie, veuve de M. Jean Loüis Habert de Montmort, Maître des Requêtes, Intendant de la Marine à Marſeille, Seigneur & Comte de Meny, Abert, le Layes &c. eſt morte à Paris, âgée de 56. ans, le 22. de ce mois.

Le 23. Dame Olimpe de Broüilly de Piennes, Ducheſſe d'Aumont, veuve de M. Loüis d'Aumont de Roche Baron, Duc d'Aumont, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Premier Gentilhomme de ſa Chambre, Gouverneur des Villes & Citadelles de Boulogne, & Pays

Digitized by Google

Boulonnois, Ambassadeur extraordinaire de S. M. près la Reine de la Grande Bretagne, fille d'Antoine de Broüilly, Marquis de Piennes, & de Françoise Godet, mariée le 17. Decembre 1690. est morte à Passi de la petite verole dans sa 63e année. Elle étoit mere de M. le Duc d'Aumont d'aujourd'hui, qui en six mois de temps a perdu son pere, sa mere & son épouse.

Charges & Emplois donnez.

Mr de Harlay de Celi, qui avoit une Expectative de Conseiller d'Etat, a été nommé Conseiller d'Etat ordinaire, à la place vacante par la mort de M. le Pelletier de la Houssaye, & M. Chauvelin, Intendant d'Amiens, a obtenu l'Expectative qu'avoit M. de Celi.

Le 23. du passé M. d'Argenson, Lieutenant General de Police, prêta serment entre les mains de Monsieur le Duc d'Orleans, pour les Charges de Chancelier & Sur-Intendant des Finances de S. A. R.

Le Roy a donné le Gouvernement de Villefranche au Marquis de la Farre-Tournac, Maréchal de Camp.

Les Augustins Déchaussez de la Congregation de France, ont élû le Pere Apollinaire, de la Province de Provence, pour-

Digitized by Google

pour leur Vicaire General, le 24. du mois passé, dans leur Chapitre tenu en cette Ville.

Le Roy a donné le Regiment de Cavalerie, vacant par la mort du Prince de Turenne, au Comte d'Auvergne, son frere; celui de Royal-Piémont, vacant par la mort du Comte de Manicamp, à M. Germinon, Brigadier, & le Regiment de Cavalerie qu'avoit ce dernier, a été accordé au Comte de Lorges.

Le Roy a accordé au Marquis de Blanes la Charge de Conseiller d'honneur au Conseil Superieur de Roussillon, pour lui & pour sa posterité masculine.

Le Gouvernement de Metz & du Pays Messin, vacant par la mort du Comte de Saillant, a été donné au Marquis d'Alegre, Lieutenant General des Armées du Roy, & le Gouvernement de S. Omer qu'il avoit, a été donné au Marquis de Maillebois, Maréchal de Camp, Lieutenant General de la Province de Languedoc, & Maître de la Garderobe de S. M.

Le Comte de Gergi, cy-devant Envoyé extraordinaire du Roy auprès du Duc de Wirtemberg, du feu Duc de Mantouë, & du Grand Duc de Toscane, & Ministre Plenipotentiaire de S. M. à la Diette de Ratisbone, a été nommé

Digitized by Google

Ambaſſadeur du Roy auprès de la République de Veniſe, & il eſt parti le 3. de ce mois pour s'y rendre.

Le 20. de ce mois M. Deſponti, Maréchal de Camp & Capitaine au Regiment des Gardes Françoiſes, fut nommé par le Roy, Lieutenant Colonel de ce Regiment.

Le Duc d'Antin a obtenu une augmentation de 20000. par an ſur ſon Gouvernement d'Orleanois.

DIGNITEZ ET BENEFICES donnez le 17. Octobre 1723.

LE Roy a nommé l'Evêque de Laon, à l'Archevêché de Cambray : l'Evêque de Nantes, à l'Archevêché de Roüen : l'Abbé de Monaco, à l'Archevêché de Bezançon : l'Evêque de Marſeille, à l'Evêché de Laon : l'Abbé de Villeneuve, à l'Evêché de Marſeille : l'Evêque de Rennes, à l'Evêché de Nantes : l'Abbé de Breteüil, frere du Marquis de Breteüil Secretaire d'Etat, à l'Evêché de Rennes : l'Evêque de ſaint Papoul, à l'Evêché de Mende : l'Abbé de Segur, à l'Evêché de Saint Papoul : l'Abbé de Lanta, à l'Evêché de Perpignan : l'Abbé Boucaud, à l'Evêché d'Alet : l'Abbé de Froulay, Aumônier de Sa Majeſté, à l'Evêché du Mans, l'Abbé

Digitized by Google

l'Abbé de Bussy, à l'Evêché de Luçon.

Sa Majesté a donné l'Abbaye de Cercamps, Diocèse d'Amiens, au Comte de de Clermont, Prince du Sang; la Dommerie d'Aubrac, Diocèse de Rhodez, à l'Archevêque d'Aix: l'Abbaye de Bonneval, Diocèse de Rhodez, à l'Archevêque de Narbonne: celle d'Aniane, Diocèse de Montpellier, à l'Evêque de Toulon: celle de la Couronne, Diocèse d'Angoulême, à l'Evêque de Tulles: celle de Saint Just, Diocèse de Beauvais, à l'Evêque de Soissons: celle de Bourgueil en Vallée, Diocèse d'Angers, à l'Abbé d'Alegre: celle d'Orcamp, Diocèse de Noyon, à l'Abbé de Gesvres: celle de Signy, Diocèse de Reims, à l'Abbé d'Harcourt, Grand-Vicaire de Paris: celle d'Airvaux, Diocèse de la Rochelle, à l'Abbé de Prye: celle de Chaumont, Diocèse de Reims, à l'Abbé Gontaut, Doyen du Chapitre de l'Eglise de Paris: celle de Cadoüin, Diocèse de Sarlat, à l'Abbé de Biron: celle de Moleſme, Diocèse de Langres, à l'Abbé de Vaureal, Maître de l'Oratoire du Roy: celle d'Obasine, Diocèse de Limoges, à l'Abbé de Targny, l'un des Gardes de la Bibliotheque du Roy: celle de Saint Pierre de Chaumes, Diocèse de Sens, à l'Abbé de Breteüil, nommé

Digitized by Google

nommé à l'Evêché de Rennes : celle de Notre-Dame de Preüilly près Provins, Diocèse de Sens, à l'Abbé de Vauroüy : celle de Fontaine-Daniel, Diocèse du Mans, à l'Abbé Bouhier, Grand-Vicaicaire de Langres : celle de Mauleon, Diocèse de la Rochelle, à l'Abbé de Tilly : celle de Gondom, Diocèse d'Agent, à l'Abbé de Saint Hermine, Grand-Vicaire de Noyon : celle de Cruas, Diocèse de Viviers, à l'Abbé de Coriolis : celle de saint Marcel, Diocèse de Cahors, à l'Abbé Michel : celle de la Boissiere, Diocèse d'Angers, à M. du Pré, fils du Chevalier du Pré : celle de Bonnevaux, Diocèse de Vienne, à l'Abbé Bret : celle de saint Calais, Diocèse du Mans, à l'Abbé de Chanron : celle de Notre-Dame des Vertus, Diocèse de Châlons sur Marne, à l'Abbé d'Aubenton : celle de Caunes, Diocèse de Narbonne, à l'Abbé Dubois, frere du feu Cardinal Dubois : celle de Leoncel, Diocèse de Die, à l'Abbé de saint Aulaire : celle de Vaat, Diocèse du Mans, à l'Abbé Vesnier : celle de saint Vincent du Bourg, Diocèse de Bordeaux, à l'Abbé Houtteville : celle de Villelongue, Diocèse de Carcassonne, à l'Abbé de Noë : celle de Chambon, Diocèse de Poitiers, à l'Abbé d'Elvemont : celle de sainte Croix d'Angle, même Diocèse, à l'Abbé

Digitized by Google

bé de Foulers : celle de saint Hilaire de la Celle, même Diocése, à l'Abbé de Menou-Charnisay : celle de S. Hilaire de Carcassonne, à l'Abbé de Margon : celle de saint Savin, Diocése de Tarbes, à l'Abbé Bailly : celle d'Aubepierre, Diocése de Limoges, à l'Abbé de Rouget, Aumônier de feuë Madame la Duchesse de Berry : celle de saint Pierre de Maures, Diocése de saint Flour, à l'Abbé de Fontenille : celle de saint Mahé-Fin-de-terre, Diocése de saint Pol de Leon, à l'Abbé de Romigny : celle de Varenne, Diocése de Bourges, à l'Abbé d'Hugues : celle de Bosquien, Diocése de saint Brieux, à l'Abbé de Duras : celle de la Sauve-Majeure, Diocése de Bordeaux, à l'Abbé de Charpin de saint Romain : celle de Fontenay, Diocése d'Autun, à l'Abbé de Livry : l'Abbaye Reguliere de Bergue-Saint Winox, Diocése d'Ypres, à Don Gervin Rickerwaert, Religieux Benedictin, & l'Abbaye Reguliere de saint Bertin de saint Omer, à Don Benoist Petitpas, aussi Religieux Benedictin : le Prieuré d'Argenteüil, à l'Abbé Raguet : le Doyenné de Tarascon, à l'Abbé de Fenelon : le Prieuré de Mortaux, à l'Abbé de Grammont : le Prieuré du Val-au-Grey, à l'Abbé Pezié.

Digitized by Google

PENSIONS.

Sa Majesté a donné sur l'Archevêché de Cambray, une pension de deux mille livres au Baron de Rocheplate, Brigadier des Armées du Roy, & Major des Gardes du Corps de Monsieur le Duc d'Orleans : une de 1500. livres à M. de Chambon, Chevalier d'Arbouville : une de 500. liv. à l'Abbé Obrez : une de 3000. liv. à l'Abbé d'Apougny : une de 1000. liv. à M. Allair, Curé de Châteaufort, près Versailles : une de 2000. liv. à M. Margeret, Chevalier de S. Lazare, & une de 1000. liv. à M. Briant, Frere servant d'armes de l'Ordre de Saint Lazare.

Sur l'Archevêché de Roüen, une pension de 1500. liv. à M. Dupuy : une de pareille somme à M. Morin, & une de 3000. liv. au Comte de Treffan, tous les trois Chevaliers de Saint Lazare.

Sur l'Evêché de Marseille, une pension de 1000. liv. à l'Abbé Truillier, ancien Chanoine de la même Ville : une de 1000. liv. à l'Abbé Guerin, & une de pareille somme, à l'Abbé du Parc.

Sur l'Evêché de Rennes, une pension de 2000. liv. à l'Abbé Leullier, Curé de la Paroisse de Saint Loüis, à Paris.

Sur

Sur l'Evêché de Mende, une pension de 2000. liv. à M. du Vivier, Chevalier de Saint Lazare.

Sur l'Evêché d'Alet, une pension de 500. liv. à M. Lagier, Prêtre, & une de pareille somme à M. Bain.

Sur l'Abbaye de Cercamps, une pension de 3000. liv. au Marquis de Theligny, Gouverneur du Comte de Clermont : une de 2000. liv. à l'Abbé de Dijon, son Precepteur : une de pareille somme à M. Dosmont, & une de 1000. liv. à M. de Bonnail, Chevalier de Saint Lazare.

Sur la Dommerie d'Aubrac, une pension de 3000. liv. à M. Joseph Geraud Dubois, Clerc Tonsuré du Diocése de Limoges, & une de pareille somme à M. Jean-Baptiste Dubois, aussi Clerc Tonsuré du même Diocése.

Sur l'Abbaye d'Orcamp, une pension de 500. liv. au Chevalier de Crequy : une de pareille somme à M. l'Abbé Marouille, & une de 3000. liv. au Comte de Melun.

Sur l'Abbaye de Signy, une pension de 2000. liv. au Chevalier de Rieux : une de pareille somme à M. de Ramezé, Chevalier de Saint Lazare : une de 1000. liv. à M. Boutervilliers, Chapelain de Choisy : une de 600. liv. à M. Boligné, Curé

Digitized by Google

Curé de Choisy, & une de 400. liv. à M. Bertelin, Vicaire de la même Paroisse.

Sur l'Abbaye d'Airvaux, une pension de 2000. liv. au Chevalier de Prye.

Sur l'Abbaye de Cadoüin, une pension de 1000. liv. au Chevalier de Nogent.

Sur l'Abbaye de Mauleon, une pension de 1000. liv. au Chevalier de Tilly.

Sur l'Abbaye de la Sauve-Majeure, une pension de 2000. liv. à l'Abbé de Charpin des Halles.

Sur l'Abbaye de Fontenay, une pension de 1000. liv. pour le neveu du dernier Titulaire.

Sur l'Abbaye de Bergue Saint Winox, une pension de 4000. liv. au Chevalier de Mailly : une de 3000. liv. au Commandeur de l'Aubespin, & une de pareille somme au Chevalier de Fontette.

Sur l'Abbaye de Saint Bertin de Saint-Omer, une pension de 4000. liv. à l'Abbé Perrot, Instituteur du Roy : une de 3000. liv. à M. Benard de Rezé, Chevalier de Saint Lazare : une de 3000. l. à M. Cabre, Clerc Tonsuré du Diocése de Marseille : une de pareille somme, au Chevalier de Marcieu : une de 1000. liv. à M. de Camfort, Officier d'artillerie, Chevalier de Saint Lazare : une de pareille somme à M. Camfort son fils, Officier

Digitized by Google

cier d'artillerie & Chevalier de Saint Lazare : une de 1500. liv. à M. Molet, Clerc Tonſuré : une de 1000. l. à M. Dorival, Chevalier de ſaint Lazare : une de pareille ſomme à M. du Hautmeſnil, Chevalier de S. Lazare : une de 2000. liv. au Marquis de Beauveau, Chevalier de ſaint Lazare : une de 3000 liv. à M. Alexandre, Chevalier de ſaint Lazare : une de pareille ſomme, à M. du Theil, Chevalier de ſaint Lazare : une de mille liv. à M. de Leſquien, Chevalier de ſaint Lazare : une de 2000. liv. à M. de Billy, Chevalier de ſaint Lazare, & une de mille liv. au Chevalier d'Aumalle, Chevalier de ſaint Lazare.

Le 19. de ce mois, le Roy nomma l'Evêque de Tulles à l'Archevêché de Tours ; & l'Abbé d'Argentré, Aumônier de Sa Majeſté, à l'Evêché de Tulles.

Addition aux Nouvelles Etrangeres.

ON mande de Petersbourg, que l'Ambaſſadeur de Perſe y avoit eu ſon audience de congé du Czar, le 23. de l'autre mois, qu'il avoit été invité à toutes les fêtes qui s'y ſont données depuis ſon arrivée, qu'il n'a point fait de difficulté de boire du vin, & qu'il a paru fort honnête & fort gracieux. On confirme qu'il a été envoyé

voyé de la part du jeune Sophi, qui est à Tauris, & on assure que Miriweitz a fait crever les yeux au vieux Sophi & égorger les freres de ce Prince.

Sur les plaintes portées à l'Empereur par le Resident de Suede, on a mis aux arrêts à Prague, une troupe de Comediens pour avoir representé la Tragedie du feu Baron de Gortz décapité à Stolkolm, & fait paroître sur la Scene, le Roy & la Reine de Suede.

On a eu avis de Berlin que le Roy d'Angleterre y étoit arrivé d'Hanover, & que le Roy & la Reine de Prusse avoient donné à cette occasion diverses fêtes, & Bals, un festin entr'autres, sur une table de 68. couverts, qui representoit les Lettres G. & R. *George Roy.*

Par les dernieres Lettres de Lisbonne, on apprend que la Reine de Portugal étoit heureusement accouchée d'un Infant, le 30. du mois passé.

Le 27. Septembre, on enterra à Rome sans aucune pompe, le corps du Cardinal de Tournon, devant le grand Autel de Propaganda.

On apprend par les dernieres Lettres d'Espagne que le Secretaire de Don Loüis d'Acunha, Ambassadeur du Roy de Portugal en cette Cour, étoit arrivé

à

Digitized by Google

à Lisbone avec des habits magnifiques pour un Regiment de 400. Gardes du Corps, que S. M. P. doit créer, & qui ne sera composé que de jeunes Officiers, & de Cavaliers qui auront déja servi. Ce Secretaire a apporté aussi de Paris un Manteau Royal, doublé d'Hermines, & enrichi de diamans & de perles qui doit servir à la ceremonie du Couronnement du Roy de Portugal. La Couronne à laquelle on travaille à Lisbone pour servir au même usage sera très-riche; on doit y attacher un diamant qui a couté 500000. crusades.

Par les Lettres de Genes, on apprend que la nuit du 29. au 30. du mois dernier, la porte de fer de l'Eglise Collegiale, dite des Vignes, avoit été forcée par des voleurs, qui avoient enlevé une colomne d'argent, deux Anges d'argent du poids de 40. marcs, plusieurs vases sacrez, un cœur d'or, & d'autres ornemens de grand prix.

Les Lettres de Genes ajoûtent que M. Sansonio, Medecin, âgé de 70. ans, a été assassiné par un de ses fils, qui n'a que 13. ans, & qui s'est ensuite retiré dans une Eglise.

SUP-

Digitized by Google

SUPPLEMENT.

EXPLICATION. de la seconde Enigme du Mercure de Septembre 1723.

A Quoi bon préconiser tant,
Ce que j'ay le pouvoir de faire,
On feroit bien mieux de se taire,
Ce sont des paroles au vent.

EXPLICATION de la troisiéme Enigme du même Mercure.

Parodie.

FAire mouvoir Princes & Rois,
Donner la bonne grace aux belles,
Et ne jamais entrer chez elles,
Sans l'Arc du Dieu d'Amour & quasi le Carquois,
Prendre cent sortes de figures,
Avoir pour se farder differentes couleurs,
Toujours hors du commun, & changer de posture,
Autant qu'un Papillon de fleurs;
Ayder à la Grisette à bien joüer son rôle,
Fournir les Traits à Cupidon;

Sçavoir

Digitized by Google

Sçavoir tout peindre aux yeux ſans pinceau,
ni parole,
Ce ſont tous les ſecrets d'un parfait violon,
Ou d'un fameux Maître de Danſe,
Qui ſçait faire valoir les ſons & la cadence.

Autre explication,

A Dire vôtre nom, Enigme toute aimable,
Dois-je un ſeul moment balancer?
Sous les beaux ornemens d'un eſprit agreable,
Vous cachez le Maître à Danſer.

Le Duc de Noailles & le Marquis de Canillac ont eu la permiſſion de revenir à la Cour.

Le 26. de ce mois M. Pierre de Berulle, Chevalier, Baron de Guyancourt, Vicomte de Ceant en Hoſte, Seigneur de Foiſſy, Flaſſi, Reigni, le Feron, Cerilly, Maître des Requêtes, & ancien Premier Preſident au Parlement de Grenoble, & Commandant pour S. M. en la Province de Dauphiné, eſt mort à Paris dans ſa 84e année.

M. François de Carbonel de Caniſi, ancien Evêque de Limoges, Abbé Commendataire des Abbayes de Montbourg

&

Digitized by Google

& Belleval, est mort à Paris le 28. de ce mois, âgé d'environ 70. ans.

L'Opera remettra au Theatre le 4. Novembre la Tragedie de *Thetis & Pelée*, ce qui a empêché la reprise de Philomele, que nous avons annoncé, p. 775.

LETTRES PATENTES, ARRESTS, &c.

ARREST de la Cour des Aydes, du septiéme Avril 1723. Qui infirme une Sentence des Elûs de Troyes, qui avoit déchargé les nommez Rousselet & Doüé de la confiscation d'un Baril d'Eau-de-Vie trouvé sans congé, sous prétexte de ce que les Commis n'avoient pas fait la dégustation de ladite Eau-de-Vie avec celle des trois feüillettes chargées sur un haquet; & en consequence adjuge la confiscation des choses saisies; les condamne en 25. liv. d'amende & aux dépens, tant des causes principales que d'appel.

ARREST du 19. Avril 1723. Qui fixe le prix des Offices Municipaux rétablis pour la Ville de Bordeaux.

LETTRES Patentes du Roy, données à Meudon au mois de Juin 1723. registrées au Parlement de Bordeaux, le 11. du même mois, concernant les Juifs qui sont actuellement établis & domi-

Digitized by Google

domiciliez dans les Generalitez de Bordeaux & d'Auch, connus sous le titre de Portugais, autrement nouveaux Chrétiens, par lesquelles il est dit ce qui suit.

Nous avons par ces presentes statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, qu'en payant par lesdits Portugais résidans, établis & domiciliez en France, dans l'étenduë des Generalitez de Bordeaux & d'Auch, la somme de cent mille livres & les deux sols pour livre d'icelle, en faveur de nôtre joyeux avenement à la Couronne, ils soient & demeurent confirmez & maintenus, comme par ces Presentes Nous les confirmons & maintenons, & en tant que besoin pourroit être, de nouveau leur avons octroyé & octroyons par cesdites Presentes, tant pour ceux actuellement résidans, établis & domiciliez dans lesdites Generalitez de Bordeaux & d'Auch, que ceux qui voudront à l'avenir s'y habituer, & qui se feront immatriculer pardevant les Juges des lieux de leur résidence, que pour leurs Femmes, Enfans, Familles, Commis & Facteurs & leurs successeurs, la permission & le droit d'y demeurer, vivre, trafiquer & negocier, avec les mêmes franchises & libertez qu'auparavant ledit Arrest de nôtre Conseil du 21. Fevrier 1722. lequel Nous avons revoqué & revoquons comme nul & de nul effet; le tout ainsi que font tous nos Sujets naturels. Voulons aussi qu'ils puissent disposer de leurs biens entre-vifs, ou à cause de mort, par donation, vente ou autrement, qu'ils aviseront en faveur de qui bon leur semblera, & generalement qu'ils jouissent de tout le contenu aux Declaration & Lettres Patentes des mois d'Aoust 1550. Novembre 1574. 19. Avril 1580. & du mois de Decembre 16 6. sans qu'ils soient tenus de prendre d'autres Lettres de Naturalité

Digitized by Google

& Declaration de Nous ou des Rois nos Successeurs. Voulons pareillement qu'ils jouissent du benefice des Presentes, tant qu'ils demeureront en nôtre Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de nôtre obéïssance, à la charge, à l'égard de leurs heritiers, successeurs ou ayans cause, en faveur desquels ils disposeront de leurs biens, qu'ils soient regnicoles, &c.

ARREST du 9. Aoust 1723. Qui casse une Sentence des Officiers du Grenier à Sel d'Alençon, contraire à l'Ordonnance & aux Reglemens des Gabelles. Ordonne que les Collecteurs des Tailles qui ne fourniront pas des Copies exactes de leurs Rôles, seront condamnez en 10. liv. d'amende par chaque omission qui se trouvera justifiée par les Procès verbaux des Employez. Défend ausdits Officiers, & à tous autres d'admettre aucune preuve testimoniale pour constater l'état des familles au préjudice des Rôles & des Procès verbaux desdits Employez. Et regle ce qui doit être observé par les Chefs de familles pour assurer l'état desdites familles.

ARREST du 30. Aoust, qui regle la forme de l'administration de la Compagnie des Indes, par lequel Sa Majesté ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest, la Compagnie des Indes sera regie par douze Directeurs, tous Actionnaires de ladite Compagnie, chacun desquels sera tenu d'avoir cinquante Actions déposées en compte à la Compagnie, sans qu'ils puissent les retirer pendant tout le temps qu'ils seront Directeurs.

II.

Sa Majesté nommera, pour cette premiere fois seule-

Digitized by Google

seulement, les douze Directeurs, & la Compagnie pourra dans l'Assemblée Generale, qui sera tenuë tous les ans, déposseder ceux desdits Directeurs contre lesquels elle aura de justes sujets de plainte, & en élire d'autres en leurs places.

III.

Il sera fait douze départemens, à la tête de chacun desquels il sera établi l'un desdits Directeurs, qui sera chargé de la suite & de l'expedition des affaires qui concerneront ledit département, de l'Administration duquel il répondra comme lui étant plus particulierement confié.

IV.

Chacun desdits Directeurs sera préposé en second dans un autre département, & en troisiéme aussi dans un troisiéme département; afin que tous lesdits Directeurs puissent se suppléer les uns aux autres réciproquement en cas d'absence, ou autre empêchement, & s'instruire dans les differentes parties de commerce de la Compagnie.

V.

Il sera tenu des Comitez particuliers pour les affaires de chaque département, aux jours & aux heures qui seront indiquez par le Reglement: Les trois Directeurs du département assisteront à ce Comité, où ils décideront sur le Rapport du Directeur en chef dudit département toutes les affaires courantes concernant ledit département.

VI.

Les affaires plus considerables, ou qui auront rapport à d'autres départemens, seront portées à l'Assemblée des Directeurs, qui se tiendra au moins deux fois la semaine & plus souvent

Digitized by Google

souvent s'il est necessaire, aux heures marquées par le Reglement, & les matieres y seront rapportées par le Directeur en chef du département dont elles dépendront.

VII.

Il sera esluû par l'Assemblée Generale de la Compagnie des Indes, qui sera tenuë incessamment à cet effet, huit Syndics, qui seront choisis parmi les notables bourgeois, bons négocians & autres gens experimentez au fait du Commerce, de la Banque, & des Comptes; Lesdits Syndics seront tous Actionnaires, & auront chacun cinquante Actions déposées en compte à la Compagnie, sans pouvoir les retirer pendant l'année de leur syndicat.

VIII.

Lesdits Syndics veilleront, comme gens prépose par la Compagnie, à la suite de l'Administration dans les départemens dont l'Examen leur sera confié; ils assisteront & auront voix déliberative, tant dans les Comitez de leurs départemens, que dans l'Assemblée des Directeurs.

IX.

Il sera prépose six desdits Syndics pour avoir l'inspection sur les douze départemens du Commerce; Et à l'égard des deux autres Syndics, ils auront l'inspection sur la Regie du Tabac & autres Droits y joints.

X.

La Ferme du Tabac sera Regie par huit Regisseurs commis à cet effet, au nom de ladite Compagnie; lesquels Regisseurs auront la qualité de Directeurs de la Compagnie, & seront tenus chacun de déposer cinquantes Actions en compte à la Compagnie, qu'ils ne pourront retirer pendant tout le temps que durera la Regie.

XI.

Digitized by Google

XI.

Lesdits Regisseurs feront un Corps séparé, qui ne sera chargé que de la Regie du Tabac & des affaires qui y seront jointes. Ils s'assembleront neanmoins tous les 15. jours, & plus souvent s'il est nécessaire, avec les douze autres Directeurs & les Syndics, en l'Hôtel de la Compagnie des Indes, pour y concerter & decider les affaires de ladite Regie, qui peuvent avoir rapport avec le Commerce de la Compagnie.

XII.

Sa Majesté nommera quatre Officiers tirez du Corps de son Conseil, qu'elle choisira dans le nombre de ceux qui sont interessez dans la Compagnie des Indes, & qui auront au moins chacun cinquante Actions de ladite Compagnie. Ils se feront rendre compte, chacun dans ses départemens qui leur seront confiez, de la suite & du progrès du travail des Directeurs, Commis & Employez, tiendront la main à l'execution des Reglemens, & à ce que chacun s'acquitte avec exactitude de l'emploi dont il est chargé, & rendront compte du tout au sieur Controlleur General des Finances.

XIII.

Il sera tenu tous les quinze jours une Assemblée, composée du sieur Controlleur General des Finances, des quatre Inspecteurs nommez par Sa Majesté, des huit Syndics, & des douze Directeurs, dans laquelle il sera rendu compte de l'état & de l'emploi des Fonds, & de la situation generale des affaires de la Compagnie. Chacun des Directeurs y rendra un compte sommaire du travail fait dans son département pendant la derniere quinzaine; le Syndic du département sera entendu sur l'administration d'icelui, & pourra dans cette Assemblée

ſemblée propoſer & requerir ce qu'il eſtimera être convenable pour la bonne Regie, & avantageux au Commerce : Enſuite de quoi le ſieur Inſpecteur du département fera ſes obſervations ſur la forme & ſur le travail actuel de la Regie du département ; Et il ſera ſtatué ſur le tout à la pluralité des voix.

XIV.

Les projets generaux d'Armemens, Etabliſſemens de nouvelles Colonnies, Entrepriſes de nouveaux Commerces, & autres affaires majeures, ſeront déliberées en ladite Aſſemblée ; Les directeurs chargez de la Regie de la Ferme du Tabac, & autres Droits y joints, y aſſiſteront une fois chaque mois, pour y rendre compte en la forme cy-deſſus expliquée, de tout ce qui concerne la Regie dont ils ſeront chargez.

XV.

Monſieur le Duc d'Orleans conſervera le titre de Gouverneur de ladite Compagnie, Et Monſieur le Duc de Bourbon conſervera pareillement le titre de Vice-Gouverneur.

XVI.

Il ſera tenu chaque année une Aſſemblée Generale de la Compagnie, dans laquelle on rendra compte du Bilan general de l'année precedente, de la ſituation du commerce, & des autres affaires de la Compagnie : En laquelle Aſſemblée ſera procedé à l'élection de huit Syndics pour l'année ſuivante, & pareillement à la nomination de nouveaux Directeurs, à la place de ceux qui ſeroient decedez, ou ſe ſeroient retirez pour infirmité ou autres cauſes, ou de ceux contre leſquels la Compagnie pourroit avoir de juſtes ſujets de plainte, ou de ſuſpicion.

XV.

Digitized by Google

XVII.

L'Assemblée Generale sera tenuë tous les ans au 15. Mars de chaque année, & nul ne pourra avoir voix déliberative en ladite Assemblée, s'il n'a déposé sous son nom, avant le premier Février de la même année, cinquante Actions à la Compagnie, lesquelles il ne pourra retirer avant le premier Avril; du dépost desquelles il lui sera délivré un Certificat en son nom par le Caissier, sur la representation duquel Certificat il sera admis à l'Assemblée, sans que personne puisse y avoir entrée sur la representation d'un Certificat qui ne seroit pas expedié en son nom.

XVIII.

Sa Majesté a nommé les sieurs de Fortia Conseiller d'Estat, Danycan de Landivisiau, Angran, & Perenne de Moras, Maîtres des Requêtes, pour avoir l'inspection sur la suite du travail & de l'Administration des départemens qui leur seront confiez, conformément à l'Article XII. du present Arrest.

XIX.

Sa Majesté a nommé pour cette fois seulement & sans tirer à conséquence, pour Directeurs de la Compagnie, les sieurs Baillon de Blampignon, Raudot, Castagner, de Premenil, Godeheu, Hardancourt, le Cordier, Fromaget, Deshayes, Morin, la Franquerie & Mouchard; Lesquels seront chargez de l'Administration Generale des affaires de la Compagnie, conformément à ce qui est porté par le present Arrest, & suivant le Reglement qui sera incessamment rendu à cet effet, tant par rapport aux départemens desdits Directeurs, que par rapport au détail de ladite Administration. Sa Majesté a pareillement nommé le sieur de Ca-

Digitized by Google

ligny pour Secretaire de ladite Compagnie, & le sieur Faroüard, Avocat au Conseil, pour Sous-Secretaire, &c.

ARREST du 30 Août 1723. qui ordonne que par Charles Cordier chargé de la Regie des Fermes Generales, il sera passé Bail pendant neuf années à Pierre Gruel, des Droits de Controlle & Essayeurs sur les Bierres qui seront façonnées en la Ville & Fauxbourgs de Paris seulement, à compter du premier Octobre prochain, moyennant *Quatre-vingt-dix mille livres* par chacun an, & *Dix-huit mille livres* pour les quatre sols pour livre, tant qu'ils auront cours. Que par Martin Girard, chargé de la Regie des Droits rétablis, il sera pareillement passé Bail audit Gruel desdits Droits rétablis sur les Bierres, pour le tems qui reste à expirer de la Perception desdits Droits, à compter dudit jour premier Octobre prochain, moyennant *Quarante mille neuf cens vingt livres* par chacun an, tant que lesdits Droits subsisteront. Le tout aux exceptions, charges, clauses & conditions portées par ledit Arrest, &c.

ARREST du même jour & Lettres Patentes sur iceluy, données à Versailles le 10. Septembre audit an. Registrées en la Cour des Aydes, le vingt-trois dudit qui ordonnent en interpretant, en tant que besoin est, ou seroit, l'Arrest du Conseil du 19. Août 1719. & Lettres Patentes expediées en consequence, qu'à la diligence du Fermier des Aydes les Maires & Echevins des Villes, & les Syndics ou Marguilliers des Bourgs ou autres Paroisses où le Fermier jugera necessaire d'avoir connoissance du

produi

Digitized by Google

produit des Vignes de chaque année, seront tenus de s'assembler quinze jours après les Vendanges finies, & de fournir au Directeur des Aydes de chaque Election, sur sa reconnoissance, en payant trois livres pour tous frais, un Acte d'Assemblée huitaine après qu'elle aura été tenuë, contenant ce que l'arpent de Vigne aura rapporté de Vin le plus communément sa récolte derniere dans leur territoire, sous les peines y portées. Ordonnent que les Privilegiés ne joüiront de leurs Exemptions que jusques à concurrence de la quantité des Vins qu'ils auront pû recueillir sur le pied dudit rapport, eu égard à la quantité de Vignes par eux possedées, dont ils auront justifié de la proprieté. Permet de décerner des contraintes & de refuser des Congez pour le surplus, si ce n'est en payant par eux les droits. Leur fait deffenses de déclarer sous leurs noms des Vignes qui ne leur appartiennent pas, à peine de déchéance de leurs Privileges pour toûjours, du quadruple des Droits, & de 300. livres d'amende qui seront appliquées au Dénonciateur.

ARREST du même jour & Lettres Patentes sur iceluy, données à Versailles le 6. Septembre audit an. Registrées en la Cour des Aydes, le 23. du même mois, qui ordonnent que les Vins venans du Mâconnois, qui seront transportez dans les lieux où les droits de Gros & Augmentation ont cours, payeront lesdits Droits conformément à l'Ordonnance des Aydes de 1680. & aux Lettres Patentes des 13. Septembre 1717. & 22. Décembre 1722. & que le consentement du Syndic des Etats du Mâconnois demeurera annexé à la Minutte dudit Arrest, &c.

Digitized by Google

ARREST du 6. Septembre concernant l'incendie de Châteaudun, arrivé le 28. Juin dernier, par lequel Sa Majesté, conformément à l'avis du sieur de Bouville, a déchargé & décharge les Habitans de la Ville & Fauxbourgs de Châteaudun, de la somme de dix mille cinq cens soixante liv. qu'ils doivent de reste de leurs Tailles & Fourages des années mil sept cent vingt-deux & mil sept cent vingt-trois, sçavoir, celle de quatorze cens dix liv. pour l'Imposition militaire de mil sept cent vingt-deux & celle de neuf mille cent cinquante liv. pour reste de la Taille & Imposition militaire de l'année presente mil sept cent vingt-trois, revenans lesdites sommes à la premiere de dix mille cinq cens soixante liv. Ordonne Sa Majesté, qu'il sera tenu compte desdites sommes aux Collecteurs des Tailles de ladite Ville desdites années par les Receveurs des Tailles de ladite Election en chacune des années de leur exercice & ausdits Receveurs des Tailles par les Receveurs Generaux des Finances de la Generalité d'Orleans aussi en exercice, ausquels il en sera pareillement tenu compte sur ce qu'ils doivent payer au Tresor Royal, par tout où besoin sera sans difficulté, en vertu du present Arrest. Et pour donner moyen ausdits Habitans de se rétablir de leurs pertes, Ordonne Sa Majesté qu'ils demeureront déchargez de toutes impositions de Tailles & autres generalement quelconques, pendant dix années consécutives, à commencer en la prochaine mil sept cent vingt-quatre, pendant lesquelles dix années lesdits Habitans ne seront compris dans les Rôles de ladite Ville de Châteaudun que pour cinq sols chacun pour toutes sortes d'impositions;

à

Digitized by Google

à la charge par eux de continuer leur réſidence dans ladite Ville de Châteaudun, & de faire rétablir chacun endroit ſoy leurs Maiſons & Bâtimens : Et pour procurer auſdits Habitans des plus prompts ſecours pour ce rétabliſſement, Sa Majeſté leur permet de faire faire dans l'étenduë du Royaume, & par qui bon leur ſemblera, une Queſte generale, dont les fonds ſeront remis au fur & âme ſure, entre les mains des adminiſtrateurs qui ſeront nommez par l'Aſſemblée des Habitans de ladite Ville, & par eux diſtribuez à ceux qu'ils jugeront avoir beſoin pour les aider à rédifier leurs maiſons incendiées, &c.

ARREST du 6. Septembre 1723. qui caſſe une Sentence de l'Election de Valogne, & l'Arreſt de la Cour des Aydes de Roüen confirmatif, rendu ſur une inſcription de faux, pour n'avoir pas entendu les Accuſez par leurs bouches derriere le Bareau lors des Jugemens, & qui renvoye les Parties en la Cour des Aydes de Paris.

ARREST du même jour, par lequel Sa Majeſté a reſilié & reſilie, à commencer au premier Octobre prochain 1723. le Bail fait à Edoüard Duverdier le 19. Août 1721. du Privilege de l'Entrée, Fabrication & Vente excluſive du Tabac dans l'étenduë du Royaume : En conſequence Veut Sa Majeſté que la Compagnie des Indes ſoit miſe en poſſeſſion & joüiſſance dudit Privilege audit jour premier Octobre prochain, qu'elle en faſſe la regie & l'exploitation, ou qu'elle commette à cet effet, le tout ainſi que ladite Compagnie des Indes le jugera à propos, & pour ſon plus grand avantage.

Digitized by Google

ARREST du même jour qui proroge jusqu'au premier Novembre prochain le délay prescrit par l'Arrest du 22. May 1723. pour les Receveurs des Consignations, Commissaires aux Saisies Réelles, Regisseurs & autres qui n'ont pû rapporter les Recepissez du Tresor Royal dont ils sont porteurs, pour leur être expedié par le sieur Marandon des Quittances de Finance pour Rentes sur les Tailles; passé lequel temps lesdits Recepissez demeureront nuls à la charge des dépositaires qui en seront garants & responsables envers les Creanciers ou Consignataires.

ARREST du 7. dudit, qui regle la consommation des Recepissez, Billets, Certificats & Lettres de Change délivrez, tant par les Tréforiers Generaux de la Marine & leurs Commis en payement des dépenses de la Marine des Exercices de 1704. 1706. 1707. 1708. 1709. 1710. 1711. 1712. 1713. 1714. & huit premiers mois de 1715. que par les Treforiers Generaux des Galeres & leurs commis pour les dépenses des Galeres des Exercices de 1707. 1708. 1709. 1710. 1711. 1712. 1713. 1714. & huit premiers mois de 1715. qui n'ont point été convertis en Billets de l'Etat dans le délay fixé par la Déclaration du 13. Mars 1717.

ARREST du 13. Septembre qui proroge jusqu'au dernier Octobre prochain pour cette année seulement, les délais prescrits par la Déclaration du 9. Août dernier, tant pour la confection & recollement des Tableaux des Collecteurs, que pour l'assemblée des Habitans qui doivent proceder à leur nomination, &c.

AR-

Digitized by Google

ARREST du 14. Septembre, concernant le Contrôle des Contrats & Actes qui ont été & seront passez par le Clergé general & les Dioceses, pour raison des Emprunts faits en consequence des Lettres Patentes du 9. Août 1723.

ARREST du 20. Septembre qui ordonne que l'ouverture des Bureaux pour le payement du du Prest & Annuel, tant dans la Generalité de Paris, que dans les autres Generalitez du Roaume, se fera au premier Novembre 1723. & continuëra jusqu'au dernier Decembre de la même année; & que les Officiers qui ont obmis d'entrer en payement desdits Droits pour l'année 1723. y seront reçûs pour l'année 1724. en payant le prêt & Annuel obmis & le courant. &c.

ARREST du 20. Septembre qui ordonne que les Pourvûs & Proprietaires d'Offices & Droits supprimez avant & depuis le premier Janvier 1722. pourront faire proceder à la Liquidation desdits Offices & Droits jusqu'au premier Janvier prochain exclusivement, & en recevoir le rembourſement jusqu'au 15. dudit mois de Janvier inclusivement; Et faute par eux de faire proceder ausdites Liquidations, & recevoir lesdits rembourſements pendant ledit temps, Veut Sa Majesté qu'ils en demeurent déchûs. &c.

ARREST de la Cour des Aydes du 23. Septembre, portant qu'en attendant l'Enregistrement des Lettres Patentes sur les Arrests du Conseil des 22. Mars dernier & premier du present mois de Septembre, Pierre le Sueur sera mis en possession du Privilege de la vente

Digitized by Google

exclusive du Tabac pour la Compagnie des Indes.

ARREST du 26. Septembre portant, qu'il sera établi un Bureau general à Paris, dans lequel ceux qui auront dessein d'acquerir quelqu'un des Offices créez par l'Edit du mois d'Août 1722. pourront porter leurs Certificats de Liquidation jusqu'au temps fixé par l'Arrest du 28. Juillet dernier.

DECLARATION du Roy donnée à Versailles le 27. Septembre, pour le payement du Droit de confirmation, à cause de l'avenement du Roy à la Couronne, par laquelle il est dit ce qui suit. Nous avons dit, déclaré, ordonné & octroyé, & par ces presentes signées de notre main, disons, déclarons, ordonons & octroyons, Voulons, & Nous plaît, que tous les Officiers de Judicature, Police & Finance, & autres de quelque nature qu'ils soient, toutes les Communautez de nos Villes, Fauxbourgs, Bourgs & Bourgades, les Communautez & les particuliers qui joüissent des Droits de Communes, de Chauffage, de Paccage, de Foires & Marchez & autres Droits & Privileges, les Communautez des Marchans où il y a Jurande & Maîtrise, les Communautez des Arts & Mêtiers; ensemble les Privilegiez, les Hôteliers & Cabaretiers de notre Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de notre obéissance, demeurent confirmez, & joüissent à l'avenir des mêmes fonctions, privileges, immunitez, libertez, affranchissemens, droits, foires, marchez dons, octrois, exemptions, franchises, & permissions generalement quelconques, sans aucuns reserver ni excepter, dont ils ont cy-devant bien & dûëment joüi & joüissent encore

à

preſent ; en la joüiſſance deſquels Nous les avons generalement maintenus & confirmez, & de nouveau, autant que beſoin eſt ou ſeroit, maintenons & confirmons par ceſdites preſentes ; A la charge par eux de payer la Finance qu'ils Nous doivent, ſuivant les Rolles qui en ſeront arrêtez en nôtre Conſeil. N'entendons comprendre en la preſente Declaration des Preſidens & Conſeillers des Cours Superieurs de notre Royaume, les Maîtres, Correcteurs & Auditeurs de nos Chambres des Comptes, nos Procureurs & Avocats dans leſdites Cours ; Enſemble leurs Subſtituts, les Greffiers en Chef, & les premiers Huiſſiers deſdites Cours ; ſans que les Compagnies qui prétendent devoir joüir des mêmes Droits que leſdites Cours Superieures, puiſſent être compriſes dans ladite exception qui n'aura lieu que pour les Parlemens, Grand-Conſeil, Chambre des Comptes, Cours des Aydes, & Cours des Monnoyes.

ARREST du même jour qui ordonne l'Etabliſſement d'une Caiſſe de credit pour les Marchands Forains des Vins & boiſſons qui arrivent à Paris.

ARREST du même jour qui ordonne l'execution des Arreſts des 28. Juillet dernier & 2. du preſent mois de Septembre ; en conſequence que tant les Notaires & autres Dépoſitaires, ſoit par autorité de Juſtice ou autrement, que les debiteurs de Billets à ordre & Lettres de Change échûs en l'année 1720. ſeront tenus ſous les peines portées par leſdits Arreſts, de faire dans le premier Novembre prochain l'emploi en Rentes ſur les Tailles, des Certificats de Liquidation qu'ils ont entre leurs mains, de quelques

Digitized by Google

sommes soient, même au-dessous de mille livres, provenant tant des dépôts à eux cy-devant faits, que des Billets de Banque & Certificats de Comptes en Banque destinez pour acquiter lesdites Lettres de Change & Billets à ordre.

ARREST du 27. Septembre qui ordonne que les Privilegiez, Officiers ou autres qui jouissent de Franc-Salé ou redevances en Sel, seront tenus de le recevoir avant le premier Octobre de de chacune année, passé lequel tems ils en seront déchus.

ARREST du même jour qui déclare n'avoir entendu comprendre dans l'Exemption des Droits accordée sur les Bleds & autres Grains par l'Arrest dû 28. Octobre 1719. ceux qui peuvent appartenir aux Particuliers, pour lesquels il en sera usé comme avant ledit Arrest du 28. Octobre 1719.

ARREST du même jour par lequel Sa Majesté a évoqué à soi & à son Conseil les differens mûs & à mouvoir, au sujet des négociations des Actions de la Compagnie des Indes, & de tout ce qui y a & aura rapport, les a renvoyez & renvoye pardevant les Sieurs de Machault, Conseiller d'Etat, Laugeois d'Imbercourt, de Meaupeou d'Ablegé, Angran, de Vastan, Regnaut, le Gras du Luart, Bignon, d'Argenson, Fontanieu, Dodart, d'Ombreval, Meliand, & de Bouville, Maîtres des Requêtes, que Sa Majesté a commis & commet pour être par eux jugez sommairement & en dernier ressort, au nombre de sept au moins, leur en attribuant à cet effet toute Cour, Jurisdiction, & connoissance, & icelle interdisant à ses Cours

Cours & autres Juges ; Fait deffenses aux Parties de se pourvoir ailleurs, à peine de nullité, cassation de procedures, dommages & interests, & de trois mille livres d'amende.

ARREST du 29. Septembre par lequel Sa Majesté ordonne qu'il sera incessamment établi un Bureau de dépost par la Compagnie des Indes en son Hôtel à Paris, dans lequel dépost il sera ouvert un livre où seront inscrites les Actions & Dixiémes d'Actions appartenans aux particuliers, qui pour leur seureté defireront les remettre en dépost à ladite Compagnie, sur lequel livre sera ouvert un compte à chaque particulier pour porter à son credit lesdites Actions, Dixiémes d'Actions qu'il aura déposé avec les Dividendes en provenans, & à son débit les Actions, Dixiémes d'Actions avec les Dividendes qu'il retirera, ou defirera ceder & transporter à d'autres particuliers, soit par vente, negociation, ou autrement ; ausquels particuliers nouveaux acquereurs d'Actions & Dixiémes d'Actions, sera pareillement ouvert un compte en débit & credit : declarant Sa Majesté que lesdites Actions, Dixiémes & Dividendes ne seront susceptibles d'aucune saisie pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Veut Sa Majesté que lesdits dépostes soient faits, & les livres tenus sans aucun frais, conformément à ce qui s'est précedemment pratiqué à cet égard.

ARREST du même jour. Qui proroge jusqu'au premier Novembre prochain exclusivement, le terme fixé par l'Arrest du 26. Juillet dernier pour la conversion des Billets d'emprunt de la Compagnie des Indes, soit en quit-

Digitized by Google

quittances de Finance portant interest au denier 50. ou pour acquisition de rentes viageres sur les Tailles, créées par Edit du mois de Juillet 1723.

ARREST du 30. Septembre, concernant les comptes des Commis & Employez au Bail d'Armand Pillavoine.

ARREST du 1. Octobre, qui proroge jusqu'à la fin de la presente année le terme fixé par l'Arrest du 15. Septembre 1722. pour retirer par les particuliers qui ont payé le rachat des Bouës & Lanternes, les quittances de finances dudit rachat, en remettant au sieur le Fevre les recepissez qu'ils ont des Receveurs particuliers dudit rachat.

DECLARATION du Roy, du 4. Octobre, enregistrée au Parlement le 15. dudit mois, concernant les faillites & banqueroutes, par laquelle Sa Majesté ordonne que tous les procès & differens civils mûs & à mouvoir pour raison des faillites & banqueroutes qui sont ouvertes depuis le premier Janvier 1721. ou qui s'ouvriront dans la suite, soient jusqu'au premier Juillet de l'année prochaine 1724. portez pardevant les Juges & Consuls de la Ville, où celui qui aura fait faillite sera demeurant, &c.

ARREST du 4. Octobre, qui ordonne que les gages & appointemens des Officiers, Commis & Employez au service de la Compagnie des Indes ne seront sujets à aucune saisie ni opposition; défend au Caissier de ladite Compagnie d'en recevoir aucunes, même d'avoir égard

Digitized by Google

égard à celles qui peuvent avoir été faites cy-devant, ou qui pourroient l'être à l'avenir, &c.

ARREST du même jour, qui ordonne qu'à commencer du premier Octobre de la presente année, & jusques à pareil jour de l'année prochaine 1724. il ne sera perçû de droits d'entrée sur le Charbon de terre d'Angleterre, Ecosse & Irlande, que huit sols par baril du poids de deux cens cinquante livres poids de marc, tant dans l'étenduë des cinq grosses Fermes que dans les Bureaux des Provinces reputées Etrangeres. Enjoint Sa Majesté aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Generalitez du Royaume, de tenir la main à l'execution du present Arrest.

ARREST du 6. Octobre, par lequel Sa Majesté a excepté & excepte de l'execution de la Declaration du 27. Septembre dernier les Offices créez & rétablis par ledit Edit du mois d'Aoust 1722. Fait défense Sa Majesté à Nicolas Poirié, chargé du Recouvrement dudit droit de confirmation, de les employer dans aucuns Rôles, ni faire contre eux aucunes poursuites pour raison du payement dudit droit.

ARREST du 6. Octobre, qui excepte les Offices Municipaux & autres créez & rétablis par l'Edit du mois d'Aoust 1722. de l'execution de la Declaration du 27. Septembre 1723. pour le recouvrement du droit de Confirmation à cause de l'avenement du Roy à la Couronne.

ADDI-

Digitized by Google

ADDITION au Journal de Paris, & aux Nouvelles Etrangeres.

LE 28. de ce mois le Regiment des Gardes Françoises étant sous les armes, dans la Cour des Thuilleries, le Duc de Grammont fit recevoir au grand cercle des Officiers & Sergens, M. Dépontys en la Charge de Lieutenant-Colonel du Regiment, vacante par la mort du Comte de Saillants, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur & Commandant dans les trois Evêchez, &c.

M. Dépontys est Maréchal de Camp & Chevalier de S. Loüis; il étoit le plus ancien Capitaine aux Gardes. M. de Myson, Chevalier de Malthe, Ayde-Major, avec rang de Mestre de Camp, & le plus ancien Lieutenant, a eu la Compagnie de M. de Saillants. M. de Grille, Lieutenant & Chevalier de S. Loüis, a eu l'Ayde Majorité.

M. Goulard le plus ancien Sous-Lieutenant, & Chevalier de S. Loüis, est monté à la Lieutenance. M. Delons, Sous-Ayde Major, & Chevalier de S. Loüis, qui est le plus ancien Sous-Lieutenant, a eu Commission de Lieutenant. M. de Saint Martin, Chevalier de S. Loüis, est passé à la Sous-Lieutenance des Grenadiers, qu'avoit M. Goulard. M. de Joux le plus ancien Enseigne a eu la Sous-Lieutenance de M. de S. Martin. M. le Féron l'Enseigne des Grenadiers qu'avoit M. de Joux, & M. de Villefort est monté à l'Enseigne à Pique, & son Drapeau a été donné à M. de Lanoy, Gentilhomme de M. le Duc de Chartres, Capitai-

Digitized by Google

pitaine dans son Regiment, & Chevalier de S. Lazare.

Après la reception de M. Dépontys, le Duc de Grammont s'étant retiré, le Duc de Louvigny, son fils, Colonel en survivance du Regiment des Gardes, vit défiler toutes les Compagnies, il fut salué par tous les Officiers, suivant le droit de sa Charge, à qui cet honneur est dû par tout il voit le Regiment, hors dans le logis du Roy, ou celui de M. le Dauphin, suivant l'article 283. du reglement general des Gardes Françoises, fait par le feu Roy, à Versailles le 8. Decembre 1691.

A la nomination aux Benefices le Roy a accordé une pension de quinze cens livres à M. d'Arbouville, Sous-Ayde Major du Regiment des Gardes, & Chevalier de S. Loüis, M. le Duc de Chartres le reçût ces jours passez Chevalier de Saint Lazare avec plusieurs autres, qui ont été pareillement gratifiez de pensions.

Le Prince Charles, Grand Ecuyer de France fut visiter toutes les Académies du Roy, le 24. de ce mois, il les trouva toutes en bon état, particulierement celle dont M. de Vandeüil est le chef, où il resta près de deux heures, à en considerer le bon ordre, & à faire faire le manege à plusieurs chevaux, il parut par l'air gracieux de ce Prince qui connoit parfaitement l'art de monter à cheval, qu'il étoit très-satisfait, sur-tout quand il vit M. de Vandeüil faire manier son cheval.

On écrit de Prague que dans la derniere chasse que l'Empereur fit à Brandeis, on y tua 235. Sangliers, du poids de 200. jusqu'à 365. l.

Le

ON mande de Petersbourg du 25 Septembre, que lorsque l'Ambassadeur de Perse eut son audience de congé du Czar, ce Prince le chargea d'assurer le Sophi, son maître, de l'amitié inviolable de S. M. Czarienne & de la résolution où elle étoit d'observer religieusement tout ce qui est stipulé par le traité conclu entre les deux Monarques. L'Ambassadeur prit ensuite des mains du Chancelier de Russie, la lettre que le Czar écrit au Roy de Perse, la posa sur sa tête, & fit le discours suivant.

TRES-GRACIEUX EMPEREUR.

Vous qui par la misericorde de Dieu & la protection des Anges, surpassez en gloire Darius *&* Alexandre le Grand, *en Grace* Nuchiruvanum *&* Pheridunum, *& en valeur* Kiavanum, *vous êtes la veritable & bien heureuse Etoile* Meriek, (*Jupiter*) *que le Tout-Puissant a élevé à la parfaite Monarchie Souveraine.*

Dieu soit loüé & beni, de ce que par sa grace, mon Seigneur & maître, veritable croyant, m'a honoré du caractere d'Ambassadeur Plenipotentiaire auprès de V. M. & de ce que j'ai eu le bonheur de renouveller & de cimenter l'ancienne amitié entre deux grands Monarques.

Je suis persuadé que nos ennemis qui jusqu'à present ont causé beaucoup d'ombrage, seront consternez de ce renouvellement d'amitié, & que d'un autre côté nos sujets qui ont été jusques ici dans une grande oppression, feront des réjoüis-

Digitized by Google

réjoüissances publiques, & s'entrefeliciteront de la conclusion de cette amitié perpetuelle.

Le Tout-Puissant prolonge les jours de V. M. & affermisse sa droite, afin que les amis des deux Monarques puissent triompher de leurs ennemis, & les réduire au dernier état d'abbaissement.

Après que l'Ambassadeur eut prononcé ce discours, le Chancelier lui dit que S. M. Czarienne avoit ordonné de lui fournir tous les vivres necessaires ; il fut ensuite admis à baiser la main de S. M. ce qu'il fit en s'agenoüillant, après quoi il se retira en marchant en arriere, comme il avoit fait dans sa premiere audience, il fut reconduit à l'Hôtel des Ambassadeurs dans la barque de l'Empereur, suivie de 14. autres barques où étoient les gens de sa suite, & l'on fit une salve de 31. pieces de canon.

Le 27. le Czar accompagné du Duc de Holstein, des deux Princes de Hesse-Hombourg, des Ministres, Generaux & Amiraux de S. M. & des Ministres Etrangers, se rendit chez l'Ambassadeur de Perse, qui avoit invité S. M. de lui faire l'honneur de manger ce jour-là chez lui ; on lui avoit accordé la permission de faire transporter quinze pieces de canon devant son Hôtel, dont on fit des salves à chaque santé qui fut bûë. Le 29. S. M. Czarienne partit pour Petershoff & Cronslot, où l'Ambassadeur de Perse s'est aussi rendu, afin de voir la flote & les Maisons de Plaisance du Czar. Le Baron Renne doit se rendre en Perse avec cet Ambassadeur, en qualité de Résident de S. M. auprès du Sophi.

Dernier

Digitized by Google

Dernieres Nouvelles de Conſtantinople, du mois de Septembre 1723.

LEs Miniſtres de la Porte ont été dans de très-grandes & très vives occupations pendant tout le mois paſſé, & ils ont tenu diverſes conferences entr'eux où les principaux Officiers de la Juſtice & de la Milice de l'Empire ont été appellez; on prétend même que le Grand Seigneur caché derriere une jalouſie, a voulu écouter tout ce qui ſe diroit dans ces Conferences: la matiere en étoit importante, puiſqu'il s'agiſſoit non-ſeulement de donner une réponſe à M. Nepluyeff, Reſident de Moſcovie; mais auſſi de décider s'il convenoit à cet Empire d'entrer à main armée en Perſe, & le motif qu'on prendroit pour colorer une ſemblable réſolution. Quant à la réponſe à donner au Miniſtre de Moſcovie, cela a été fait le Jeudy 19. Août dernier dans une Conference tenuë chez Adgi Muſtapha Effendi, cy-devant Teſterdar ou Grand Treſorier de l'Empire, en preſence du Reis Effendi ou Grand Chancelier. On ignore le contenu de cette réponſe, & on ſçait ſeulement que ces Miniſtres dineremt enſemble, & que deux jours après le Réſident de Moſcovie dépêcha un Courrier pour Moſcou.

Peu de jours après on ſçût que le Grand Seigneur avoit réſolu de faire entrer trois armées en Perſe, ſçavoir, l'une commandée par Aſſan, Pacha de Babilone, qui doit penetrer juſques à Hiſpaam, la ſeconde, commandée par Abdula Kuprogli, Pacha de Cars, auquel on a donné à cet effet le titre de Seraskier, celle-cy doit aller

Digitized by Google

aller droit à Tauris, & la troisiéme, commandée par Ibrahim Pacha d'Erzerum, qui a auſſi le titre de Seraskier, & doit s'emparer de la Province d'Herivan.

Les Turcs prennent pour prétexte d'un ſi grand mouvement, que le Royaume de Perſe n'ayant plus de Roi legitime, les Provinces qui leur ont autrefois appartenu, & qu'ils avoient cedées à la Perſe, doivent leur revenir; ils regardent Miri Mamouth, c'eſt ainſi qu'on appelle icy Miriweits, comme un uſurpateur, & Chah Tamas, fils du Sophi, qui après avoir pris le titre de Roy s'eſt retiré à Tauris, comme un Prince qui n'eſt pas monté legitimement ſur le Trône.

Pour ce qui eſt de la Georgie depuis que les Turcs ſont entrez à Tiphliſt, qui en eſt la Capitale, ils y ont établi un Pacha à trois queuës* appellé Arifi Mehémet Pacha; ils ont obligé le fils de Wasltan, Prince de Georgie, qu'ils avoient entre leurs mains, à ſe faire circoncire & à embraſſer la Religion Mahometane, lui ont conferé le titre de Prince de Georgie & celui de Pacha à deux queuës, afin qu'il fut ſubordonné à Arifi Mehemet Pacha; on ne ſçavoit pas poſitivement de quel côté s'eſt retiré Maktan Kam.

* *Les Pachas à trois queuës ont la même autorité que le Grand Viſir dans les endroits où ils commandent.*

Dame Marguerite de Cocandé, veuve de M. René Demarin, Comte de Moncan, Conſeiller au Parlement de Bretagne, eſt morte à Vannes le 15. Octobre, âgée de 100. ans.

APPRO-

Digitized by Google

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux le *Mercure du mois d'Octobre*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. A Paris, le 4. Novembre 1713.

HARDION.

TABLE

Des Principales Matieres.

PIECES FUGITIVES, Oreſte & Pilade, Cantate, page 639
Lettre Critique ſur la Tragedie d'*Inès de Caſtro*. 644
Bouts-rimez ſur les occupations des hommes. 675
Plaidoyers des Rethoriciens du College des Jeſuites 676
Parodie ſur un air des Fêtes Grecques, &c. 693
Lettres ſur les Chartes qui ne ſont pas dattées. 694
Sonnet ſur les Bouts-rimez propoſez. 695
Lettre ſur les imprimez qui ont paru au ſujet de la Tragedie d'Inès. 696
Bouts-rimez. 706
Prix propoſez par l'Académie des Sciences. 707
Sonnet. 711
Vers addreſſez aux Auteurs du Mercure. 718

Digitized by Google

Hommage rendu à l'Empereur par les Etats du Royaume de Bohéme. 716
Relation du Sacre & Couronnement de l'Empereur. 719
Description de la Salle & du Festin Royal. 732
Couronnement & Sacre de l'Imperatrice, Reine de Bohéme. 735
Description du Festin, & des Arcs de Triomphe en sucre, &c. 742
Medailles frapées à l'occasion de cette ceremonie. 743
Explications de la troisiéme Enigme du dernier Mercure. 745
Nouvelles Enigmes. 746
Chanson. 748
NOUVELLES LITTERAIRES, &c. *ibid.*
Nouvelles découvertes en Medecine. 749
Le Spectateur Suisse. 750
Ouvrages Posthumes des PP. Mabillon & Thierry. 753
Memoires Historiques & Critiques. 754
Oeuvres diverses de Pierre Bayle. 758
Carte du Systême Solaire. 760
Tragedie de Romulus. 761
Diverses nouvelles Litteraires des Pays Etrangers. 763
Traité des Vernis. 769
Portrait de l'Empereur, &c. 770
SPECTACLES, &c. 773
Opera representez à Munick. 775
Nouvelles des Cours Etrangeres, &c. 777
Baptêmes, Morts & Mariages des Pays Etrangers. 798
Journal de Paris. 800
Naissances, Morts & Mariages. 805
Mariage & mort du Prince de Turenne. 806
Charges & Emplois donnez. 810

Digitized by Google

Benefices donnez. 812
Penſions. 816
Addition aux Nouvelles Etrangeres, 819
Supplement, explications des Enigmes, &c. 822
Edits du Roy, Arreſts du Conſeil, &c. 824
Addition au Journal de Paris, & aux Nouvelles Etrangeres. 844
Promotion au Regiment des Gardes Françoiſes. *ibid.*
Diſcours de l'Ambaſſadeur de Perſe au Czar, & autres nouvelles. 846
Dernieres nouvelles de Conſtantinople. 848

Errata de Septembre.

PAge 429. dans la note du bas de la page, *diviſam Nazerinorum Tetrarchia*, liſez *diviſam à Nazerinorum Tetrarchia, &c.*
Page 437. ligne du bas la, *liſez* ſa.
Page 491. ligne 11. ce, *liſez* &.
Page 504. derniere ligne, la Chapelle, *liſez* Chapelle.
Page 518. ligne 11. certain, *liſez* incertain.
Page 554. ligne 10. puantes, *liſez* peccantes.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 655. ligne 19. veillant, *liſez* veulent.

L'air noté doit regarder la page 748.

Digitized by Google